



OIAC

Conférence des États parties

Dixième session
7 – 11 novembre 2005

C-10/DEC.5
8 novembre 2005
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

BUDGET-PROGRAMME DE L'OIAC POUR 2006

La Conférence des États parties,

Rappelant que l'alinéa *a* du paragraphe 21 de l'Article VIII de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") dispose que la Conférence des États parties ("la Conférence") examine et adopte à ses sessions ordinaires le budget-programme de l'OIAC,

Rappelant également la décision prise par la Conférence à sa neuvième session selon laquelle les "budgets-programmes suivants devront être présentés sous la forme de la budgétisation axée sur les résultats, conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention, au Règlement financier et au projet de règles de gestion financière de l'OIAC" (C-9/DEC.14 du 2 décembre 2004),

Reconnaissant que la poursuite de la mise en place de la budgétisation axée sur les résultats est un processus qui exige que pour chaque budget-programme annuel les objectifs des programmes de l'OIAC et les indicateurs de succès correspondants soient constamment ajustés et affinés, en tenant compte de l'expérience acquise et de la nécessité de répondre à l'évolution des priorités opérationnelles,

Notant que les objectifs des programmes et les indicateurs de succès définis dans le budget-programme de l'OIAC pour 2006, qui permettent de centrer la planification pour orienter le budget-programme pour l'exercice, doivent être revus chaque année à la lumière des besoins de l'OIAC en matière de programme et de budget,

Notant en outre que dans le budget-programme de l'OIAC pour 2006, le texte explicatif ne doit faire l'objet d'aucune interprétation qui soit contradictoire avec les dispositions de la Convention,

Considérant les recommandations relatives au budget-programme de l'OIAC pour 2006 qui lui ont été présentées par le Conseil exécutif ("le Conseil"), telles qu'elles figurent dans le document EC-42/DEC.4 du 30 septembre 2005,



1. **Adopte** le budget-programme de l'OIAC pour 2006 tel qu'il figure en annexe et :
 - a) **affecte** un montant total de 75 614 241 euros, dont 37 063 822 euros destinés au chapitre Dépenses de vérification et 38 550 419 euros au chapitre Dépenses d'administration et autres coûts, et **autorise** le Directeur général à engager pour 2006 des dépenses n'excédant pas le montant total voté pour chaque chapitre;
 - b) **note** que ces ouvertures de crédits tiennent compte du fait que certains biens et services liés aux inspections effectuées au titre des Articles IV et V de la Convention seront fournis en nature par les États parties inspectés;
 - c) **souscrit** aux objectifs fondamentaux et aux indicateurs connexes de succès de l'OIAC, tels qu'ils figurent au tableau 2 du budget-programme pour 2006;
 - d) **décide** que les ouvertures de crédits visées dans l'alinéa *a* ci-dessus seront financées par les contributions mises en recouvrement auprès de tous les États parties pour le montant total de 69 791 241 euros conformément au barème des quotes-parts approuvé par la Conférence et aux dispositions des Articles IV et V de la Convention relatives aux dépenses de vérification, par le paiement d'un total estimatif de 5 373 000 euros ainsi que par les intérêts créditeurs et d'autres recettes d'un montant total estimatif de 450 000 euros;
 - e) **décide également** d'autoriser et de financer 521 postes à durée déterminée pour 2006, tels qu'indiqués à l'appendice 5 de l'annexe ci-jointe;
 - f) **décide en outre** que des consultants ne seront recrutés que pour des projets spécifiques à court terme afin d'accroître les compétences techniques de l'OIAC;
 - g) **demande** au Directeur général de faire des efforts comparables pour obtenir des gains d'efficacité dans chacun des deux chapitres du budget;
 - h) **invite instamment** les États parties à payer intégralement leurs quotes-parts du budget de l'OIAC pour 2006 dans les trente jours suivant réception de l'appel de contributions adressé par le Directeur général ou d'ici au 1^{er} janvier 2006, si cette date est postérieure, et les États parties redevables d'arriérés de contributions à régler immédiatement ces arriérés;
 - i) **invite aussi instamment** les États parties qui sont en retard dans le paiement des dépenses de vérification au titre des Articles IV et V de la Convention à les régler conformément au Règlement financier et au projet de règles de gestion financière de l'OIAC;
 - j) **demande** au Directeur général de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil, à la onzième session de la Conférence, sur les détails de tous montants prélevés sur le Fonds de roulement et du réapprovisionnement de celui-ci par l'OIAC en 2006;

2. **Demande** au Conseil, compte tenu du fait que la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques a insisté sur la nécessité de continuer de suivre et d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes budgétaires et financiers de l'OIAC en leur état actuel, d'étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme à long terme de gestion des risques liés au taux de change afin de formuler une recommandation à l'intention de la onzième session de la Conférence.

Annexe : Budget-programme de l'OIAC pour 2006

C-10/DEC.5
page 4

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations et acronymes	11
PREMIÈRE PARTIE : GUIDE	13
EXPLICATION DU BUDGET-PROGRAMME 2006	14
Objet et portée du budget-programme 2006	14
Présentation du budget-programme	14
Prévisions budgétaires	15
Mesures du succès et résultats escomptés.....	16
Renseignements complémentaires	16
DEUXIÈME PARTIE : VUE D'ENSEMBLE	17
INTRODUCTION	18
RÉSUMÉ DU BUDGET-PROGRAMME 2006	20
VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE	23
Objectifs de l'OIAC	23
Objectifs fondamentaux	23
Programmes financés par le Secrétariat.....	25
Perspectives pour 2006	25
Stratégie budgétaire pour 2006	26
Priorités du programme et initiatives budgétaires pour 2006	27
Initiatives budgétaires de 2006	28
NIVEAU PRÉVU DES PROGRAMMES POUR 2006	35
Principaux objectifs du programme	35
Programme 1 : Vérification	36
Programme 2 : Inspections.....	37
Programme 3 : Coopération internationale et assistance	38
Programme 4 : Appui aux organes directeurs.....	39
Programme 5 : Relations extérieures	40
Programme 6 : Direction générale	41
Programme 7 : Administration.....	43
RÉSULTATS FINANCIERS BUDGÉTISÉS POUR 2006	45
Principaux objectifs financiers.....	45
Résumé des prévisions budgétaires 2006	45
Financement du budget-programme 2006 par les États membres.....	46
Dépenses budgétisées pour 2006	47
Structure des crédits ouverts	49
Économies et mesures d'efficacité	50
Paramètres utilisés dans les prévisions	53
Recettes prévues en 2006.....	56
Quotes-parts annuelles des États membres	57
Recettes directes.....	58
Recouvrement des arriérés	59
Risques financiers	59

PERSONNEL ET ORGANISATION	61
Principaux objectifs de l'Organisation	61
Organisation du Secrétariat de l'OIAC	61
Effectifs de 2006	62
Régularisation concernant les rôles du personnel titulaire de contrats temporaires de longue durée	62
Nomination pour une durée déterminée	62
Prestations, allocations et indemnités dues au personnel	63
TROISIÈME PARTIE : ÉTATS BUDGÉTAIRES PAR DIVISION	65
INTRODUCTION	66
DIVISION DE LA VÉRIFICATION	67
Objectif	67
Programme planifié	67
Initiatives budgétaires pour 2006	69
Ressources financières pour 2006	70
INSPECTORAT	72
Objectif	72
Programme planifié	72
Initiatives budgétaires pour 2006	75
Ressources financières pour 2006	78
DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE	80
Objectif	80
Programme planifié	80
Initiatives budgétaires pour 2006	84
Ressources financières pour 2006	85
SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS	87
Objectif	87
Programme planifié	87
Initiatives budgétaires pour 2006	88
Ressources financières pour 2006	88
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	90
Objectif	90
Programme planifié	90
Ressources financières pour 2006	92
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	93
Objectif	93
Ressources financières pour 2006	93
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	94
Objectif	94
Ressources financières pour 2006	94
BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE	95
Objectif	95
Programme planifié	95
Ressources financières pour 2006	96

BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE	97
Objectif	97
Programme planifié.....	97
Initiatives budgétaires pour 2006.....	98
Ressources financières pour 2006.....	98
BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX	99
Objectif	99
Programme planifié.....	99
Ressources financières pour 2006.....	100
BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ	101
Objectif	101
Programme planifié.....	101
Initiatives budgétaires pour 2006.....	102
Ressources financières pour 2006.....	103
SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ.....	104
Objectif	104
Programme planifié.....	105
Ressources financières pour 2006.....	106
DIVISION DE L'ADMINISTRATION.....	108
Objectif	108
Programme planifié.....	108
Initiatives budgétaires pour 2006.....	116
Ressources financières pour 2006.....	117
APPENDICES	125
APPENDICE 1 : INSPECTIONS D'ARMES CHIMIQUES PROGRAMMÉES POUR 2006.....	126
APPENDICE 2 : ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES BUDGÉTISÉES POUR 2006.....	127
APPENDICE 3 : PARAMÈTRES UTILISÉS DANS LES PRÉVISIONS.....	130
APPENDICE 4 : ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC.....	132
APPENDICE 5 : CLASSES DU PERSONNEL TITULAIRE DE NOMINATIONS DE DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC	133
APPENDICE 6 : PROGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE : DÉPENSES BUDGÉTISÉES CONSOLIDÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	135

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAU 1 :	BUDGET ORDINAIRE POUR 2006 PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT	21
TABLEAU 2 :	OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE L'OIAC	23
TABLEAU 3 :	PRIORITÉS DU PROGRAMME ET INITIATIVES BUDGÉTAIRES POUR 2006 (EN MILLIERS D' EUROS).....	27
TABLEAU 4 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'OIAC	35
TABLEAU 5 :	VÉRIFICATION – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	36
TABLEAU 6 :	INSPECTORAT – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	37
TABLEAU 7 :	COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	38
TABLEAU 8 :	APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	40
TABLEAU 9 :	RELATIONS EXTÉRIEURES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	40
TABLEAU 10 :	DIRECTION GÉNÉRALE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	41
TABLEAU 11 :	ADMINISTRATION – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	43
TABLEAU 12 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS DE L'OIAC	45
TABLEAU 13 :	RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006.....	45
GRAPHIQUE 1 :	DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2006.....	48
TABLEAU 14 :	DÉPENSES DU BUDGET-PROGRAMME 2006, PAR OBJET DE FINANCEMENT	48
GRAPHIQUE 2 :	DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (POURCENTAGE DU TOTAL).....	49
TABLEAU 15 :	DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT	50
TABLEAU 16 :	RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006	56
GRAPHIQUE 3 :	RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2006	57
GRAPHIQUE 4 :	QUOTES-PARTS ANNUELLES DE 2001 À 2006	58
TABLEAU 17 :	RISQUES FINANCIERS POUR 2006.....	60
TABLEAU 18 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'OIAC	61
TABLEAU 19 :	RÉGULARISATION DE CERTAINS POSTES	62
TABLEAU 20 :	PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT	63
TABLEAU 21 :	COÛT DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE DU PERSONNEL DE L'OIAC SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	64
TABLEAU 22 :	DIVISION DE LA VÉRIFICATION – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	68
TABLEAU 23 :	DIVISION DE LA VÉRIFICATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	71

TABLEAU 24 :	INSPECTION D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET AUTRES PRÉVUES EN 2006	72
TABLEAU 25 :	ESTIMATION DES COÛTS DES INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI, PAR TYPE D'INSTALLATION.....	73
TABLEAU 26 :	DIVISION DE L'INSPECTORAT – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	73
TABLEAU 27 :	DIVISION DE L'INSPECTORAT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	79
TABLEAU 28 :	DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	82
TABLEAU 29 :	DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	85
TABLEAU 30 :	SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	87
TABLEAU 31 :	SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	89
TABLEAU 32 :	DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	91
TABLEAU 33 :	DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	92
TABLEAU 34 :	CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	93
TABLEAU 35 :	CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	94
TABLEAU 36 :	BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	95
TABLEAU 37 :	BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	97
TABLEAU 38 :	BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	98
TABLEAU 39 :	BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	99
TABLEAU 40 :	BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	100
TABLEAU 41 :	BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	100
TABLEAU 42 :	BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	102
TABLEAU 43 :	BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	104
TABLEAU 44 :	SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	105
TABLEAU 45 :	SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	107

TABLEAU 46 :	SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	110
TABLEAU 47 :	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	112
TABLEAU 48 :	SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006	113
TABLEAU 49 :	SERVICE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	114
TABLEAU 50 :	SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006.....	115
TABLEAU 51 :	DIVISION DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	117
TABLEAU 52 :	BUREAU DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	119
TABLEAU 53 :	SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	120
TABLEAU 54 :	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	120
TABLEAU 55 :	SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	121
TABLEAU 56 :	SERVICE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	122
TABLEAU 57 :	SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT	122

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ASG	Sous-Secrétaire général
BAR	Budgétisation axée sur les résultats
CIAC	Convention sur l'interdiction des armes chimiques
DCP	Dépenses communes de personnel
DG	Directeur général
FMI	Fonds monétaire international
GS	Services généraux
IDAC	Installation de destruction d'armes chimiques
IFAC	Installation de fabrication d'armes chimiques
ISAC	Installation de stockage d'armes chimiques
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies, Nations Unies
P	Administrateur
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USD	Dollar des États-Unis

C-10/DEC.5

Annexe

page 12

(page blanche)

PREMIÈRE PARTIE

GUIDE

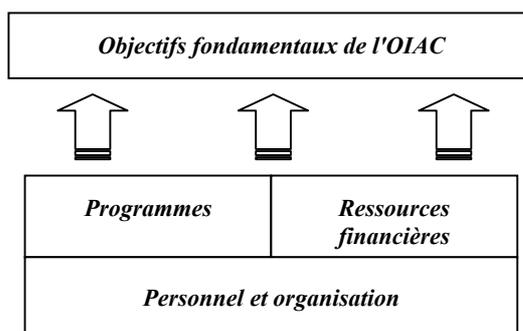
1. EXPLICATION DU BUDGET-PROGRAMME 2006

OBJET ET PORTÉE DU BUDGET-PROGRAMME 2006

- 1.1 Le budget-programme annuel a pour objet de faciliter la prise de décisions par les États membres de l'OIAC et est un des principaux moteurs du succès et de l'affectation des ressources prévues dans l'ensemble du Secrétariat technique ("le Secrétariat"). Étant le principal document de planification annuelle de l'OIAC, il vise à aligner les programmes de l'Organisation, les ressources financières et les services requis pour que les objectifs souhaités de l'OIAC puissent être atteints.
- 1.2 Le budget-programme 2006 établit les activités du "budget ordinaire" de l'OIAC ainsi que les moyens nécessaires à leur bon déroulement. Les programmes comprennent les services que l'OIAC doit fournir par le truchement de son Secrétariat. Dans la réalisation de ces programmes, pour et au nom de l'OIAC, le Directeur général sera appuyé par les diverses divisions et services qui constituent le Secrétariat.
- 1.3 Conformément à la méthode de budgétisation axée sur les résultats, le budget-programme 2006 vise à établir les objectifs fondamentaux du mandat de l'OIAC ainsi que les programmes que le Secrétariat de l'OIAC doit financer et réaliser en 2006 pour les atteindre.

PRÉSENTATION DU BUDGET-PROGRAMME

- 1.4 Étant le principal mécanisme de planification annuelle de l'OIAC, le budget-programme 2006 est présenté sous une forme qui traduit l'intégration au sein de l'Organisation de chacun des objectifs principaux de l'environnement et des réalisations de l'OIAC.



- 1.5 Ces objectifs de succès comprennent les éléments ci-après :
- a) objectifs fondamentaux – objectifs principaux qu'il est demandé à l'OIAC d'atteindre ainsi que les réalisations et les défis naissants que leur poursuite présentera en 2006;
 - b) programmes – objectifs des principaux services et résultats des activités sous-jacentes que l'OIAC devra mener en 2006;

- c) ressources financières – objectifs de succès financier à atteindre en 2006, comportant la gestion financière et la meilleure administration des ressources pour appuyer la réalisation du programme;
- d) personnel et organisation – objectifs et facteurs concernant le Secrétariat de l'OIAC et son personnel pour la réalisation des programmes que l'on attend de lui.

1.6 À cet égard, le budget-programme 2006 comprend trois parties :

- a) Première partie : Guide – indications et explications destinées aux lecteurs du budget-programme 2006;
- b) Deuxième partie : Vue d'ensemble – aperçu général détaillé du budget-programme 2006 de l'OIAC dans le contexte de chacun des objectifs de succès mentionnés précédemment, comprenant un résumé, une vue d'ensemble de la stratégie, le niveau des programmes planifiés, les objectifs de financement budgétisés ainsi que des questions relatives au personnel et à l'organisation de l'OIAC en 2006;
- c) Troisième partie : États budgétaires par division – explication détaillée à l'appui des activités et des ressources planifiées pour 2006, dans le contexte de chaque division, service et bureau du Secrétariat de l'OIAC.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

- 1.7 Le budget-programme 2006 comprend des prévisions des dépenses et des recettes, pour montrer les résultats financiers attendus de l'OIAC pour "l'exercice budgétaire" 2006, ainsi que pour 2007, "l'exercice suivant".
- 1.8 Les états des recettes et des dépenses budgétisées montrent les dépenses et recettes prévues de l'OIAC en 2006 et ils ont été établis en conformité avec le Règlement financier de l'OIAC, notamment avec l'exigence d'un rapport financier annuel conforme aux normes comptables pour le système des Nations Unies. Cela permettra de comparer les prévisions budgétaires annuelles et les résultats financiers dont il sera rendu compte.
- 1.9 Les états budgétaires de 2006 et les autres tableaux concernant cet exercice comportent aussi à des fins de comparaison les prévisions budgétaires de 2005 et le détail des résultats obtenus en 2004. Les prévisions budgétaires de 2005 concordent avec celles du budget-programme de 2005. Les résultats de 2004 traduisent les états budgétaires annuels de 2004. Les recettes de 2004 figurant dans le budget-programme 2006 sont fondées sur les recettes qui avaient effectivement été perçues à la fin de 2004 (les recettes indiquées dans les états financiers de 2004 sont en grande mesure fondées sur toutes les recettes "effectivement perçues" pendant cette année).
- 1.10 Pour veiller à ce que tous ces renseignements soient comparables, les montants indiqués pour 2004 et 2005 ont été recalculés (sur la base de prévisions dans certains cas) lorsque cela était nécessaire pour traduire concrètement les responsabilités et/ou la structure du budget de 2006.

- 1.11 Les prévisions pour "l'exercice suivant", 2007, ont uniquement valeur indicative. Elles sont fondées sur les politiques et les programmes en vigueur de l'OIAC (dont les niveaux d'activité prévus et les décisions prises en compte lors de l'élaboration du budget-programme 2006). De plus, pour maintenir la comparabilité avec les prévisions budgétaires de 2006 et en raison d'incertitudes qui entourent la prévision des coûts si longtemps à l'avance, ces prévisions pour 2007 sont fondées sur les coûts prévus de 2006.

MESURES DU SUCCÈS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- 1.12 Le budget-programme 2006 donne des renseignements sur les principaux objectifs fondamentaux de l'OIAC, ainsi que sur les programmes à réaliser en 2006. Pour ce faire, les objectifs établis pour 2005 y ont été développés.
- 1.13 Les *objectifs fondamentaux* de l'OIAC représentent les mandats du plus haut niveau établis par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et les États membres.
- 1.14 Les *programmes* décrivent les services que l'OIAC doit prêter au cours de l'année par le truchement de son Secrétariat. Le budget-programme 2006 explique chaque programme en termes des principaux objectifs et des principales réalisations attendues de l'OIAC pendant 2006.
- 1.15 Chaque programme est aussi décrit par les principales activités sous-jacentes que l'OIAC devra entreprendre au cours de l'année par le truchement de son Secrétariat. Chacune de ces activités est accompagnée d'indicateurs de succès qui, en général, décrivent les résultats attendus du Secrétariat au cours de l'année, sous la forme de renseignements pertinents sur les facteurs de quantité, d'efficacité ou des délais établis.
- 1.16 Des renseignements supplémentaires sur chaque activité et sur les ressources planifiées pour l'exercice par les diverses divisions et bureaux du Secrétariat sont fournis sous la forme d'états budgétaires par division (troisième partie du budget-programme 2006).
- 1.17 Les niveaux de succès planifiés pour 2006 ont été établis en tenant compte des résultats obtenus en 2004 et prévus pour 2005. Les résultats mesurables du programme de chacun de ces exercices sont ou seront disponibles dans les rapports annuels que l'OIAC publiera. De plus, il sera procédé à un examen approfondi de la méthode actuelle consistant à identifier et à aligner les objectifs de l'OIAC et les activités attendues du Secrétariat, lorsque les résultats de la première année complète d'application de cette méthode seront disponibles, à la fin de 2005.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 1.18 Une version électronique du budget-programme 2006 figure sur le site web de l'OIAC, à l'adresse www.opcw.org.
- 1.19 Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées au Bureau du budget, de la planification et des finances de l'OIAC, numéro de téléphone : +31 (0)70 416 3511 ou adresse électronique budget@opcw.org.

DEUXIÈME PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

2. INTRODUCTION

- 2.1 Le budget-programme 2006 de l'OIAC a été élaboré en tenant compte de plusieurs questions, dont :
- a) l'alignement des objectifs de rendement sur le niveau des ressources;
 - b) les méthodologies de calcul des prévisions financières, y compris l'indexation de l'augmentation prévue des prix;
 - c) l'examen du niveau des résultats actuels et des améliorations d'efficacité possibles;
 - d) les mécanismes de soutien à la gestion du budget annuel compte tenu des questions et des priorités naissantes.
- 2.2 Dans ce contexte, le budget-programme 2006 vise :
- a) à donner une indication transparente des nouvelles mesures budgétaires prioritaires (c'est-à-dire des ajustements majeurs des principaux programmes qui influent sur les niveaux de coût actuels);
 - b) à fournir de solides prévisions financières;
 - c) à confirmer l'engagement à améliorer l'articulation et l'alignement par l'OIAC des résultats planifiés pour l'exercice.
- 2.3 L'élaboration du budget-programme 2006 a continué d'être guidée par une approche triple consistant à focaliser les activités sur les nouvelles priorités du programme pour l'année, à indiquer les résultats attendus des programmes existants et à veiller à ce que les prévisions soient solides et d'un coût abordable.
- 2.4 Dans la pratique, le budget-programme 2006 a été établi en recalculant les coûts du programme de 2005 sur la base des niveaux de coût actuels et, ensuite, en ajustant pleinement toutes les prévisions pour tenir compte de l'augmentation des prix raisonnablement prévue pour 2006. Plusieurs mesures concrètes d'économie ont aussi été prises. Toutes les dépenses supplémentaires nécessaires, correspondant à des améliorations justifiées des programmes pour faire face aux priorités naissantes de 2006, ont été qualifiées dans le budget-programme 2006 "d'initiatives budgétaires" pour cet exercice.
- 2.5 Ce mécanisme exhaustif et transparent d'élaboration du budget a permis à l'OIAC de composer avec les nouveaux besoins du programme en puisant uniquement, autant que possible, dans ses ressources disponibles (à savoir les niveaux budgétaires convenus en 2005).

- 2.6 Le budget-programme 2006 fait partie intégrante des mesures permanentes prises pour améliorer le cadre de l'élaboration et de la gestion du budget de l'OIAC, pour s'efforcer d'utiliser efficacement les ressources et tirer le meilleur parti des fonds dont l'OIAC dispose et aussi pour aligner les moyens sur les besoins du programme. Les activités se dérouleront dans cette optique au cours des prochaines années, en tenant compte selon que de besoin de l'expérience acquise et des leçons qui en seront tirées.
- 2.7 Le budget-programme prudent qui a été établi pour 2006 appellera un suivi et une gestion actifs pendant l'année pour faire face aux problèmes de rendement naissants. Dans ce cadre, les prévisions budgétaires et les plans du programme ne contiennent aucune provision pour imprévus en cas du non-paiement en temps voulu de toutes les sommes que les États membres doivent à l'OIAC pour l'exercice, au titre de leur quote-part annuelle et du remboursement du coût des inspections.

3. RÉSUMÉ DU BUDGET-PROGRAMME 2006

- 3.1 Le budget-programme 2006 qui a été établi repose sur la nécessité d'engager des ressources pour financer les augmentations marquées des besoins du programme et des questions d'organisation naissantes, tout en veillant à ce que les dépenses financées par les États membres soient endiguées dans toute la mesure possible.
- 3.2 L'exercice 2006 sera important pour l'OIAC et pour sa contribution continue au désarmement global. Les principales activités d'inspection des armes chimiques devront être fondées sur l'accroissement des opérations de destruction planifiées par les États membres détenteurs de ces armes. L'année 2006 constitue aussi un jalon dans la vie du Secrétariat de l'OIAC qui est relativement jeune à un moment où sa structure et ses effectifs traversent une nouvelle phase de développement et de renouvellement.
- 3.3 Les principaux plans du programme et les principales ressources nécessaires en 2006 constituent les objectifs fondamentaux que poursuit l'OIAC et les priorités naissantes focaliseront et affineront les programmes actuels réalisés par le Secrétariat dans la poursuite de ces objectifs. De plus, les prévisions budgétaires ont été examinées avec la plus grande attention pour veiller à ce qu'elles traduisent précisément les conditions et les activités prévues en 2006.
- 3.4 Les principales caractéristiques du budget-programme 2006 sont notamment les suivantes :
- a) Des initiatives budgétaires spécifiques, d'un montant de près de 1,9 million d'euros, qui seront prises en 2006 se rapportent à plusieurs priorités du programme et consistent :
 - i) à vérifier que de plus en plus d'armes chimiques seront détruites (271 000 euros);
 - ii) à renforcer l'assurance de la non-prolifération des armes chimiques (439 000 euros);
 - iii) à promouvoir et améliorer la coopération et la coordination internationales dans les activités de l'OIAC (316 000 euros);
 - iv) à appuyer le renouvellement de l'organisation par celui du personnel et le recrutement de personnes qualifiées (669 000 euros);
 - v) à protéger le personnel et les opérations contre les menaces apparentes (163 000 euros).
 - b) En valeur nominale, les dépenses budgétisées de 2006 sont légèrement inférieures au niveau convenu pour l'exercice antérieur.
 - c) Le montant total des quotes-parts annuelles de tous les États membres sera réduit de près de 1,3 % en partie en raison de l'accent croissant qui sera mis sur le recouvrement direct des coûts d'inspection.
 - d) Des mesures d'efficacité substantielles, dont l'optimisation plus poussée des activités de vérification et l'utilisation plus rationnelle des ressources consacrées

aux inspections, les économies résultant de renouvellement des personnels les mieux rémunérés et d'autres réductions concrètes ont été appliquées aux niveaux des dépenses budgétisées.

- e) La croissance nette des postes à durée déterminée pour répondre à des augmentations marquées du niveau requis des programmes a été limitée à dix.

3.5 Le tableau ci-après résume le niveau des dépenses et recettes budgétisées pour 2006.

TABLEAU 1 : BUDGET ORDINAIRE POUR 2006 PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT

Résultats 2004	Budget 2005		Budget 2006	Prévisions 2007
		<i>Chapitre 1 – Dépenses :</i>		
7 335 111	8 550 869	Programme 1 : Vérification	8 297 270	8 423 527
24 277 281	29 546 131	Programme 2 : Inspections	28 766 552	28 766 552
31 612 392	38 097 000	Total Chapitre 1	37 063 822	37 190 079
		<i>Chapitre 2 – Dépenses :</i>		
4 518 290	4 872 868	Programme 3 : Coopération internationale et assistance	5 141 988	5 141 988
4 148 597	4 802 010	Programme 4 : Appui aux organes directeurs	4 592 851	4 592 851
1 659 315	1 995 215	Programme 5 : Relations extérieures	1 835 681	1 835 681
6 480 615	7 034 354	Programme 6 : Direction générale	7 534 692	7 318 474
16 420 444	18 893 553	Programme 7 : Administration	19 445 207	19 400 433
33 227 261	37 598 000	Total Chapitre 2	38 550 419	38 289 427
64 839 653	75 695 000	Dépenses totales	75 614 241	75 479 506
		<i>Recettes directes à déduire :</i>		
2 191 886	4 417 600	Honoraires d'inspection	5 373 000	5 373 000
422 224	600 000	Intérêts et autres revenus	450 000	450 000
2 614 110	5 017 600	Total recettes directes	5 823 000	5 823 000
61 337 112	70 677 400	Quotes-parts annuelles des États membres	69 791 241	69 656 506
-888 431	-	<i>Résultat financier provisoire pour l'exercice</i>	-	-

3.6 Les principales hypothèses sous-jacentes au budget-programme 2006 sont notamment les suivantes :

- a) pleine prise en compte de la croissance des coûts statutaires et de l'inflation prévue pour 2006, y compris les augmentations des traitements des postes P (4,75 %) et des postes GS (2,5 %) et augmentations d'autres coûts (1,75 % à 4,25 %);
- b) taux de change moyen pour l'exercice 2006 de 1 USD pour 79,7 centimes d'euro; toute pression difficilement gérable due au mouvement défavorable du taux de change étant absorbée en premier lieu par prélèvement dans le Fonds de roulement;

- c) plein parti pris des économies et des mesures d'efficacité identifiées, notamment prolongation et amélioration du programme d'accords de services spéciaux, qui a été mis à l'essai;
- d) examen individuel de tous les besoins relatifs à l'emploi de consultants et de personnel temporaire pendant l'exercice;
- e) plein emploi au cours de l'exercice de tous les montants dus en 2006 par les États membres, les écarts difficilement gérables par rapport aux prévisions étant comblés par prélèvement dans le Fonds de roulement (dans les limites fixées par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OIAC) pour faire en sorte que les objectifs de l'OIAC convenus pour l'année soient atteints.

4. VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE

- 4.1 Le budget-programme 2006 repose sur un examen exhaustif des réalisations de l'OIAC au regard des objectifs de son mandat, sur la réalisation par le Secrétariat des programmes que l'on attend de lui et sur les besoins résultant du nouvel environnement dans lequel l'OIAC fonctionne (des renseignements complémentaires à ce sujet figurent dans le plan à moyen terme de l'OIAC).
- 4.2 Dans ce contexte, une série de priorités du programme de 2006 a été clairement établie pour guider l'OIAC et son Secrétariat lorsqu'ils établiront les niveaux des programmes et des moyens qui leur permettront d'aller de l'avant.

OBJECTIFS DE L'OIAC

- 4.3 Les activités principales de l'OIAC traduisent un noyau central d'objectifs fondamentaux et de programmes plus larges à réaliser chaque année.

Objectifs fondamentaux

- 4.4 Les programmes et les ressources de l'OIAC visent à permettre la réalisation de ses *objectifs fondamentaux* (ou des "résultats" correspondants), qui traduisent les mandats et les résultats nécessaires établis dans la Convention sur les armes chimiques.
- 4.5 Les plans des programmes et le niveau des ressources qu'ils nécessitent pour l'exercice, qui sont décrits dans le budget-programme 2006, sont axés sur ces objectifs fondamentaux. Ceux-ci et les résultats clés escomptés pour chacun en 2006 sont indiqués dans le tableau ci-après.

TABLEAU 2 : OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUCCÈS POUR LE BUDGET-PROGRAMME 2005 DE L'OIAC

Objectifs fondamentaux	Indicateurs de succès
1. Élimination des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques, sous réserve des mesures de vérification prévues par la Convention.	a) Résultats de toutes les activités de destruction liées à l'élimination des armes chimiques et de leurs installations de fabrication, tels que confirmés par la vérification systématique conformément à la Convention; b) Résultats de la conversion des installations de fabrication d'armes chimiques à des fins non interdites par la Convention, tels que confirmés par la vérification conformément à la Convention; c) Résultats de la vérification systématique des installations de stockage d'armes chimiques pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun retrait non détecté d'armes chimiques.
2. Non-prolifération des armes chimiques, par l'application des mesures de vérification et de mise en œuvre prévues par la Convention, qui servent également à instaurer la	Évaluation de la mesure dans laquelle il est satisfait aux dispositions pertinentes de la Convention en matière de vérification et de mise en œuvre, et notamment : a) évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections systématiques des installations du Tableau 1 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés

Objectifs fondamentaux	Indicateurs de succès
confiance entre États parties.	<p>dans la sixième partie (E) de l'Annexe sur la vérification;</p> <p>b) évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des sites d'usines du Tableau 2 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la septième partie (B) de l'Annexe sur la vérification;</p> <p>c) évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des sites d'usines du Tableau 3 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la huitième partie (B) de l'Annexe sur la vérification;</p> <p>d) évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des autres installations de fabrication de produits chimiques précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la neuvième partie (B) de l'Annexe sur la vérification.</p>
3. Assistance et protection contre les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques, conformément aux dispositions de l'Article X de la Convention.	<p>a) Nombre, nature et résultats des réponses aux demandes de conseils d'experts et/ou d'assistance au titre du paragraphe 5 de l'Article X;</p> <p>b) Le fonctionnement efficace de la banque de données d'informations sur la protection, créée en application du paragraphe 5 de l'Article X;</p> <p>c) La capacité de l'OIAC de coordonner et, selon que de besoin, de fournir sur demande une assistance contre les armes chimiques;</p> <p>d) La capacité de l'OIAC de mener immédiatement une enquête et de prendre les mesures d'assistance d'urgence contre les armes chimiques en réponse à une demande;</p> <p>e) Pourcentage d'États parties qui fournissent annuellement des renseignements conformément au paragraphe 4 de l'Article X.</p>
4. Développement économique et technologique au moyen de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, conformément aux dispositions de l'Article XI.	<p>a) Volume, qualité et résultats de la coopération liée à des utilisations pacifiques de la chimie;</p> <p>b) Taux et qualité des réponses aux demandes, conformément au programme approuvé en matière de coopération internationale liée à des utilisations pacifiques de la chimie.</p>
Objectifs complémentaires	
5. Adhésion universelle à la Convention.	<p>a) Le nombre d'États membres;</p> <p>b) Le pourcentage d'États non parties qui ont atteint chacun des deux niveaux d'intérêt/de participation; le premier niveau est indiqué par les demandes de renseignements et de participation, le deuxième par des demandes d'assistance et/ou l'étude pratique, par les instances nationales, de la possibilité de devenir partie à la Convention.</p>

Objectifs fondamentaux	Indicateurs de succès
6. Application intégrale et effective, par les États parties, des dispositions de l'Article VII de la Convention.	a) Le pourcentage d'États parties qui atteignent chacun des trois niveaux précisés d'application, fondé sur l'analyse de la manière dont chaque État se conforme à un petit nombre d'aspects fondamentaux de l'application au plan national.
Objectif opérationnel	
7. Application intégrale, effective et non discriminatoire, par l'OIAC, de toutes les dispositions de la Convention.	a) Le fonctionnement efficace et effectif des organes directeurs et du Secrétariat, conformément à l'Article VIII, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des produits des programmes, sans retard et dans la limite du budget convenu, • la préparation et la tenue des réunions, à point nommé et avec diligence.

Programmes financés par le Secrétariat

4.6 Pour que l'OIAC puisse réaliser ses objectifs fondamentaux, les États membres allouent des fonds pour permettre au Secrétariat de l'OIAC de prêter plusieurs services (ou "produits"). Ces produits sont notamment :

- a) inspections pour confirmer la destruction des armes chimiques et de leurs installations de fabrication;
- b) évaluations et inspections, pour veiller à ce que les installations chimiques soient utilisées à des fins non-interdites par la Convention;
- c) ateliers, séminaires et autres projets pour promouvoir les utilisations pacifiques de la chimie;
- d) appui aux États membres pour l'application des dispositions de la Convention;
- e) capacité de coordonner une intervention en cas d'utilisation, ou de menace d'utilisation, d'armes chimiques;
- f) appui aux organes directeurs de l'OIAC.

4.7 La réalisation de ces produits par le Secrétariat au nom de l'OIAC ou à son intention est appuyée par les principaux services qui relèvent de sa gouvernance et du cadre de son appui.

PERSPECTIVES POUR 2006

4.8 En 2006, l'OIAC sera confrontée à des questions clés concernant son programme si elle veut réagir aux attentes et aux questions naissantes qui se présentent dans la réalisation du programme courant.

- 4.9 De nouvelles installations commençant à fonctionner, il est prévu qu'en 2006 beaucoup plus d'armes seront détruites qu'en 2005. Il est actuellement escompté que les rotations d'inspection nécessaires dans les installations de destruction d'armes chimiques augmenteront peut-être de 12 % en 2006 par rapport à celles qui étaient financées en 2005.
- 4.10 "L'universalité" continuera également d'être une question fondamentale en 2006 et au-delà. L'objectif actuel est d'atteindre 180 États membres de l'OIAC pour la fin de 2006. Néanmoins, les défis qui demeurent concernent dans une grande mesure les États dans lesquels persistent des obstacles politiques et autres à l'adhésion à la Convention.
- 4.11 De même, les efforts effectués jusqu'à présent par l'OIAC pour surveiller et aider les États membres qui souhaitent appliquer eux-mêmes les dispositions de la Convention (Article VII) se sont accompagnés de demandes d'assistance de plus en plus nombreuses. Bien que des activités de fond aient été menées par l'OIAC et individuellement par les États membres pour appliquer le plan d'action visé à l'Article VII, l'OIAC s'attend à devoir, en 2006 et au-delà, assister les membres pour les aider à améliorer encore plus l'application de la Convention à l'échelon national.
- 4.12 Le nombre des demandes d'assistance émanant des États membres au titre de l'Article X de la Convention et concernant la mise en œuvre d'une capacité de protection contre les armes chimiques augmente lui aussi. Les efforts d'établissement d'un mécanisme d'intervention internationale efficace se poursuivront.
- 4.13 De plus, les demandes de coopération internationale, concernant des activités visant à faciliter l'utilisation pacifique de la chimie, faites par les États membres au titre de l'Article XI de la Convention, continuent d'augmenter.
- 4.14 Plusieurs aspects de l'évolution de l'organisation du Secrétariat appellent aussi un examen prioritaire. Après huit années de fonctionnement, et au moment où le Secrétariat de l'OIAC traverse une nouvelle phase de recrutement et de renforcement de ses effectifs, il convient de prêter dès maintenant une attention suffisante à la méthode qui permettra le mieux de maintenir les capacités du Secrétariat à l'avenir.
- 4.15 Enfin, pour ce qui est des priorités de haut niveau de 2006, les questions de sécurité du personnel continuent d'être préoccupantes, étant donné la situation de la sûreté qui existe dans le monde depuis quelques années.

STRATÉGIE BUDGÉTAIRE POUR 2006

- 4.16 Le budget-programme 2006 vise à équilibrer l'amélioration de la réalisation des programmes et la nécessité d'une grande prudence budgétaire. À cette fin, plusieurs principes financiers bien établis ont guidé l'élaboration et l'examen du programme prévu et du niveau des ressources nécessaires pendant l'exercice :
- a) améliorations ciblées avec le plus grand soin du niveau des programmes pour faire face aux principales priorités apparaissant pour 2006 et pour l'avenir;

- b) provision budgétaire pour faire face à la croissance prévue des prix en 2006 (notamment pour les prestations, avantages et droits du personnel);
 - c) dépenses budgétisées maintenues aux niveaux de 2005 grâce à des mesures d'efficacité et à de nouvelles priorités dans l'affectation des ressources existantes;
 - d) réduction des quotes-parts annuelles des États membres grâce à un meilleur recouvrement direct des coûts.
- 4.17 Cette stratégie fournit un cadre pour équilibrer les priorités conflictuelles du programme et la circonspection financière.

PRIORITÉS DU PROGRAMME ET INITIATIVES BUDGÉTAIRES POUR 2006

- 4.18 Plusieurs priorités clés pour 2006 ont été déterminées pour permettre à l'OIAC de faire en sorte que ses programmes contribuent à beaucoup mieux relever les défis sous-jacents à ses objectifs fondamentaux. Ces priorités déterminées pour 2006 mettent à la disposition de l'OIAC une stratégie claire pour réagir, dans le contexte des programmes existants, aux demandes et aux défis de plus en plus nombreux qui la confrontent dans la poursuite de ses objectifs fondamentaux.
- 4.19 L'OIAC prendra plusieurs initiatives (c'est-à-dire, de nouvelles mesures de contrôle des dépenses) budgétaires concrètes, à l'appui de chacune des priorités clés pour 2006 en agissant, dans le cadre des programmes existants, dans ces domaines critiques. Ces nouvelles mesures traduisent un équilibre de toutes les priorités recensées et elles ont été ciblées avec le plus grand soin vers les nouveaux besoins importants et les nouvelles faiblesses critiques qui confrontent l'OIAC.
- 4.20 Le tableau ci-après et les explications qui l'accompagnent décrivent dans leurs grandes lignes les initiatives budgétaires qui seront prises en 2006 pour satisfaire aux domaines prioritaires de l'OIAC.

TABLEAU 3 : PRIORITÉS DU PROGRAMME ET INITIATIVES BUDGÉTAIRES POUR 2006 (EN MILLIERS D'EUROS)

Initiative budgétaire	2006	2007
Priorité – Vérifier la destruction plus poussée des armes chimiques		
Inspections plus nombreuses concernant la destruction d'armes	271	271
Mise en œuvre et amélioration du programme des inspecteurs dans le cadre d'accords de services spéciaux	s/o	s/o
Priorité – Donner une assurance améliorée de la non-prolifération des armes chimiques		
Nombre accru d'inspections des sites "industriels"	s/o	s/o
Renforcement de l'appui aux opérations d'inspection	234	234
Développement du système d'information pour la vérification	206	–

Initiative budgétaire	2006	2007
Priorité – Promouvoir l'amélioration de la coopération internationale et de la coordination dans les activités de l'OIAC		
Renforcement de l'appui aux programmes de coopération internationale	158	158
Renforcement de l'appui aux activités d'application nationale	41	41
Renforcement de l'appui aux activités d'assistance	117	117
Priorité – Appuyer le renouvellement de l'Organisation par celui du personnel et le recrutement de personnes qualifiées		
Amélioration du recrutement	357	234
Amélioration de la politique et du perfectionnement des effectifs	117	117
Renforcement du personnel de bureau pour la réalisation du programme des ressources humaines	45	45
Financement de l'accès au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	150	150
Priorité – Protéger le personnel et les opérations contre les menaces apparentes		
Renforcement de la sécurité des voyages	31	31
Amélioration de la sûreté du bâtiment	132	–
Coûts totaux des initiatives budgétaires de 2006		
	1 859	1 398

Initiatives budgétaires de 2006

- 4.21 Les initiatives budgétaires ci-après, qui doivent être prises en 2006, sont alignées sur chacune des priorités recensées par l'OIAC pour faire face à la demande croissante au cours de l'année prochaine. Ces nouvelles mesures spécifiques traduisent toutes les améliorations qui seront apportées au programme pour 2006 et qui ont des incidences sur le niveau actuel des dépenses.

Priorité – Vérifier la destruction plus poussée des armes chimiques

Initiative : Augmentation du nombre des inspections de la destruction d'armes (271 000 euros en 2006)

- 4.22 Le budget-programme 2006 comporte une augmentation de 12 % des rotations d'inspection (qui passent de 152 en 2005 à 170) des installations de destruction d'armes chimiques. La base de ces plans pour 2006 a été confirmée individuellement avec les États membres qui détiennent des armes chimiques.
- 4.23 L'optimisation des moyens dégagés pour financer les équipes d'inspection individuelles contrebalancera dans une grande mesure les dépenses qui auraient autrement été nécessaires pour que l'OIAC puisse procéder à ces inspections supplémentaires.
- 4.24 Une réorganisation du personnel d'inspection actuel et l'addition de deux postes GS-5 sous contrat à durée déterminée figurent dans le budget-programme 2006 (coût supplémentaire net de 59 000 euros) pour veiller à ce que le nombre accru d'inspections soit convenablement appuyé. D'autres dépenses supplémentaires au titre de cette initiative budgétaire seront occasionnées par le transport du matériel d'inspection (143 000 euros), les services d'interprétation (406 000 euros), la formation de nouveaux inspecteurs (50 000 euros) et d'autres coûts mineurs

(5 000 euros) qui sont contrebalancés par une diminution du coût des voyages des inspecteurs (économie de 392 000 euros).

- 4.25 Le coût relativement modeste de l'augmentation des activités d'inspection dépend de la mise en œuvre et du renforcement intégral du programme d'accords de services spéciaux des inspecteurs décrit dans l'initiative budgétaire suivante. En l'absence de cette mesure budgétaire parallèle, l'OIAC, pour faire face aux besoins accrus de la confirmation de la destruction des armes chimiques, devra faire des dépenses élevées.
- 4.26 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Division de l'inspectorat, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Mise en œuvre et amélioration du programme des inspecteurs travaillant dans le cadre d'accords de services spéciaux

- 4.27 L'utilisation d'anciens inspecteurs de l'OIAC recrutés à contrat fournit une source souple et efficace par rapport à ses coûts des compétences nécessaires pour faire face à l'augmentation constante du nombre des inspecteurs. Le budget-programme 2006 a été fondé sur l'élargissement de cette approche de la dotation de personnel d'inspection et sur la nécessité de renforcer la souplesse de cette dotation pour faire face au renouvellement possible des fonctionnaires sous contrats à durée déterminée. Sans cette mesure, l'initiative budgétaire précédente qui vise à augmenter le nombre des inspections d'installations de destruction d'armes chimiques aurait nécessité beaucoup plus de moyens supplémentaires.
- 4.28 Cette amélioration du programme actuel des inspecteurs travaillant dans le cadre d'accords de services spéciaux exige une deuxième forme d'arrangement contractuel pour faire face à la situation des crêtes momentanées et des pénuries temporaires des inspecteurs disponibles, dues au renouvellement du personnel.
- 4.29 En l'absence de cette initiative qui vise à poursuivre et à améliorer le programme des inspecteurs travaillant dans le cadre d'accords de services spéciaux en 2006, les dépenses que devrait faire l'OIAC pour satisfaire la demande croissante d'inspections seraient nettement plus élevées que celles qui sont inscrites au budget-programme 2006. L'amélioration du programme pour mieux faire face aux besoins à court terme sera satisfaite en puisant dans le financement actuel des inspecteurs (car elle vise à équilibrer les vacances temporaires des postes financés), mais elle évite aussi les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires si on employait, en situation d'urgence, plus d'inspecteurs titulaires de contrats à durée déterminée.
- 4.30 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Division de l'inspectorat, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Priorité – Assurance améliorée de la non-prolifération des armes chimiques

Initiative : Nombre accru d'inspections des sites "industriels"

- 4.31 L'augmentation des inspections effectuées aux termes de l'Article VI de la Convention, qui passent de 162 en 2005 à 180 dans le budget-programme 2006, s'est poursuivie depuis quelques années. L'OIAC continuera aussi d'équilibrer avec soin l'augmentation des inspections et les améliorations de la méthodologie appliquée pour choisir les sites qui doivent être inspectés afin que les États membres continuent d'avoir des assurances raisonnables.
- 4.32 Les dépenses supplémentaires spécifiquement associées à cette initiative budgétaire sont incluses dans l'initiative précédente qui vise à augmenter les inspections portant sur la destruction des armes (les coûts étant étalés sur tout l'effectif d'inspection et sur la totalité des dépenses de mission).
- 4.33 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Division de l'inspectorat, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Renforcement de l'appui aux opérations d'inspection (234 000 euros en 2006)

- 4.34 L'année 2006 connaîtra une forte augmentation des opérations d'inspection auxquelles l'OIAC devra procéder pour confirmer la destruction des armes chimiques et renforcer les assurances données aux États sur leur non-prolifération.
- 4.35 Cette initiative budgétaire répond à deux aspects critiques du maintien d'une planification efficace et d'un appui technique à ces activités d'inspection accrues. En premier lieu, le budget-programme 2006 contient un nouveau poste P-4 à durée déterminée d'administrateur de la planification des inspections (117 000 euros), qui appuiera la planification et les préparatifs des activités accrues d'inspection au titre de l'Article VI.
- 4.36 De plus, la continuité des connaissances et des compétences est une question qui a fait son apparition pour le maintien de l'agrément du laboratoire spécialisé de l'OIAC. Cette initiative budgétaire consiste à nommer un chimiste analyste supplémentaire de classe P-4 (117 000 euros) pour assurer la continuité nécessaire.
- 4.37 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Division de l'inspectorat, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Développement du système d'information pour la vérification (206 000 euros en 2006)

- 4.38 Le développement et la mise en oeuvre du système d'information pour la vérification au sein du Secrétariat est un projet qui vise à appuyer toutes les activités menées par le Secrétariat en matière de vérification. À ce titre, la mise au point des logiciels

nécessaires et des mécanismes associés à orientation commerciale constituent une entreprise complexe qui exige la participation de plusieurs secteurs du Secrétariat.

- 4.39 En 2005, la première partie du système d'information pour la vérification est devenue opérationnelle après avoir passé avec succès les étapes suivantes : élaboration, mise à l'essai, mise en œuvre et vérification.
- 4.40 Pour 2006, on attend plusieurs résultats clés, notamment le plein fonctionnement de tous les aspects du système d'information pour la vérification concernant l'industrie. Cette initiative budgétaire prévoit la nomination temporaire, pour un an, de trois agents des services généraux (GS-4) qui seront chargés de transférer de l'ancien au nouveau système les données sur les déclarations (123 000 euros). De plus, le budget-programme prévoit le financement de services contractuels, pendant une partie de l'année, d'un expert qui s'occupera de sécurité informatique (83 000 euros).
- 4.41 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans les états de la Division de la vérification et du Bureau de la confidentialité et de la sûreté, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Priorité – Promotion de l'amélioration de la coopération internationale et de la coordination dans les activités de l'OIAC

Initiative : Renforcement de l'appui aux programmes de coopération internationale (158 000 euros en 2006)

- 4.42 Bien que le nombre des manifestations connexes et d'autres programmes que le Secrétariat a coordonnés ou appuyés de toute autre manière au titre de l'Article XI de la Convention ait nettement augmenté depuis quelques années, le nombre de personnes chargées de ces questions est demeuré relativement stable.
- 4.43 Cette initiative budgétaire prévoit la création d'un nouveau poste à durée déterminée d'administrateur principal P-4 de la coopération internationale au sein du Service de la coopération internationale (117 000 euros). De plus, le budget-programme 2006 prévoit une fonction d'assistance au projet qui sera souplement dotée par du personnel temporaire (41 000 euros).
- 4.44 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Renforcement de l'appui aux activités d'application nationale (41 000 euros en 2006)

- 4.45 L'accent plus marqué placé sur les obligations nationales que les États membres doivent assumer, dont l'adoption par l'OIAC du plan d'action relatif à l'Article VII, a donné lieu à une augmentation spectaculaire des activités de l'OIAC dans ce domaine.
- 4.46 Cette initiative budgétaire prévoit une fonction d'assistance au projet qui sera souplement dotée de personnel temporaire (41 000 euros).

- 4.47 Des renseignements complémentaires précisant cette nouvelle initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Renforcement de l'appui aux activités d'assistance (117 000 euros en 2006)

- 4.48 Le renforcement de la capacité de l'OIAC et des États membres à fournir une assistance et/ou une protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques préoccupe vivement l'OIAC, ce qui a été réaffirmé par la conduite de l'exercice "Assistance commune 2005". Le Secrétariat poursuit ses efforts pour mettre au point une base de données centrale exigée par la Convention pour informer les États membres de moyens d'améliorer la protection contre les armes chimiques.

- 4.49 Cette initiative budgétaire prévoit la nomination pour une durée déterminée d'un administrateur P-4 de la protection, pour renforcer les compétences de l'OIAC dans ces domaines.

- 4.50 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Priorité – Appui au renouvellement de l'Organisation par celui du personnel et le recrutement de personnes qualifiées

Initiative : Amélioration du recrutement (356 000 euros en 2006)

- 4.51 La poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'OIAC relative à la durée de service a entraîné une augmentation de 400 % des activités de recrutement due au remplacement nécessaire du personnel touché par cette politique. Cette initiative budgétaire prévoit le financement de trois équipes de recrutement dont chacune se composera d'un administrateur P-3 des ressources humaines et d'un commis GS-4 aux ressources humaines, pour permettre la poursuite de l'application de cette politique. Ces deux postes d'une des trois équipes seront pourvus sur une base temporaire.

- 4.52 Cette initiative prévoit aussi le financement de l'annonce de ces postes (61 000 euros) pour attirer des candidats de qualité.

- 4.53 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de l'administration, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Amélioration de la politique et du perfectionnement des effectifs (117 000 euros en 2006)

- 4.54 L'évolution constante du Secrétariat et l'application de la politique relative à la durée de service du personnel ont eu des incidences sur une vaste gamme de besoins en matière de gestion des ressources humaines. Les systèmes et usages utilisés par le Secrétariat dans ce domaine doivent être réexaminés et adaptés pour que les défis posés puissent être relevés.

- 4.55 Cette initiative budgétaire prévoit la nomination pour une durée déterminée d'un chef du Service des ressources humaines, de classe P-4, pour répondre aux demandes de services supplémentaires provenant de l'ensemble du Secrétariat, et pour gérer par anticipation l'incidence de la politique de la durée de service.
- 4.56 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de l'administration, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Renforcement du personnel de bureau pour la réalisation du programme des ressources humaines (45 000 euros en 2006)

- 4.57 Une fonction de durée déterminée (de classe GS-4) a été inscrite au budget-programme 2006 pour aider le Service des ressources humaines du Secrétariat à traiter toute la correspondance qui lui parvient. La charge de travail correspondante a augmenté à la suite de l'application de la politique de la durée de service, en raison du nombre accru de transactions relatives aux prestations, droits et avantages, aux recours contentieux et aux demandes d'emploi.
- 4.58 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire de la Division de l'administration, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Financement de l'accès au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (150 000 euros en 2006)

- 4.59 Le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail est financé par une redevance directe qui lui permet de recouvrer ses coûts auprès des organisations internationales qui font appel à ses services. En dépit de l'augmentation des coûts pour l'OIT à ce chapitre depuis quelques années (125 000 euros en 2004), aucune ligne budgétaire spécifique n'était consacrée à ce sujet. Cette initiative budgétaire assurera en 2006 que des ressources seront allouées à cette fin de manière satisfaisante et transparente.
- 4.60 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Bureau du Conseiller juridique, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Priorité – Protection du personnel et des opérations contre les menaces apparentes

Initiative : Renforcement de la sécurité des voyages (31 000 euros en 2006)

- 4.61 Cette initiative budgétaire assurera le financement nécessaire pour appuyer le Secrétariat en lui donnant des renseignements pertinents en matière de sécurité et en lui prêtant en temps opportun une assistance à la planification et au déroulement des voyages officiels du personnel de l'OIT.
- 4.62 Cette activité concernera la formation, les renseignements sur les évaluations les plus récentes et l'assistance "dans les pays" (dont l'évacuation si nécessaire).

- 4.63 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Bureau de la confidentialité et de la sûreté, à la troisième partie du budget-programme 2006.

Initiative : Amélioration de la sûreté du bâtiment (132 000 euros en 2006)

- 4.64 Dans le monde entier, les conditions de sûreté continuent d'être imprévisibles et il est envisagé que le nombre d'organes du pays hôte et d'organisations internationales installés à proximité du siège de l'OIAC augmentera.
- 4.65 En 2006, cette initiative budgétaire permettra de faire initialement face à ces tendances naissantes en évaluant et en améliorant la sûreté dans le bâtiment du siège. En particulier, des travaux supplémentaires seront entrepris dans les domaines où le bâtiment ne répond pas aux normes minimales adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour assurer sa sécurité physique.
- 4.66 Des renseignements complémentaires précisant cette initiative budgétaire figurent dans l'état budgétaire – Bureau de la confidentialité et de la sûreté, à la troisième partie du budget-programme 2006.

5. NIVEAU PRÉVU DES PROGRAMMES POUR 2006

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

- 5.1 Les *programmes* sont tous les services que l'OIAC a l'intention de fournir pour atteindre ses objectifs fondamentaux. Le budget-programme 2006 se fonde sur plusieurs objectifs établis qui seront poursuivis au cours de l'année par des activités sous-jacentes du Secrétariat. Les résultats clés associés à ces activités en 2006 sont résumés, sans s'y limiter, dans le tableau ci-après.

TABLEAU 4 : PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'OIAC

Objectif	Résultat clé pour 2006
Appuyer les inspections de VÉRIFICATION en les planifiant et en leur prêtant d'autres services	Amélioration de la planification et autres activités d'appui pour augmenter le nombre des inspections, y compris amélioration du choix des sites dont la conformité avec la Convention doit être vérifiée
Procéder à des INSPECTIONS pour vérifier la conformité avec la Convention	237 rotations (19 524 "journées d'inspecteur") pour inspecter des sites de destruction et d'autres sites d'armes 180 rotations d'inspection de sites "industriels"
Appuyer les États membres par la COOPÉRATION INTERNATIONALE ET L'ASSISTANCE	Aider les États membres à s'acquitter des obligations nationales que la Convention leur confère Améliorer les moyens de protection et d'assistance en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques Renforcer les compétences et les capacités en vue de l'utilisation pacifique de la chimie
Fournir un appui aux ORGANES DIRECTEURS	Appui à une réunion de la Conférence ainsi qu'à quatre sessions et quatre réunions du Conseil
Promouvoir les RELATIONS EXTÉRIEURES avec les États et d'autres organismes internationaux	Nouvelles adhésions à la Convention Participation des États membres aux activités de l'OIAC
Assurer la DIRECTION GÉNÉRALE par la gouvernance et d'autres services d'appui aux activités du Secrétariat	Respect par le Secrétariat des priorités de l'OIAC pour 2006. Sécurité des délégués, du personnel, des biens et de l'information Santé et sécurité des effectifs du Secrétariat
Fournir des services d'ADMINISTRATION à l'appui des activités du Secrétariat	Appui au recrutement (environ 65 nominations rendues nécessaires par renouvellement de personnel) Amélioration de la planification du budget et du programme et efficacité financière à l'appui du fonctionnement efficace de tout le Secrétariat Application d'une stratégie ciblée de la formation et du perfectionnement du Secrétariat Application de nouvelles technologies pour améliorer la gestion de l'information et sa diffusion dans toute l'Organisation

- 5.2 L'OIAC continuera de réaliser des programmes efficaces pour s'acquitter des mandats prescrits dans la Convention. Dans ce contexte, le budget-programme 2006 établit un équilibre réalisable entre l'amélioration des programmes dont l'OIAC a besoin pour continuer de réagir à son environnement et l'efficacité de ses services.
- 5.3 Le budget-programme 2006 représente aussi un nouveau jalon dans la poursuite par l'OIAC d'un modèle de planification améliorée axée sur les "résultats" qu'elle vise. Les principales caractéristiques de l'établissement des niveaux du programme et des

ressources de 2006 consistent à prêter une attention toute particulière aux priorités et aux niveaux d'activité du programme (dont les résultats à atteindre), à la solidité des prévisions budgétaires et à la juste acceptation par le Secrétariat de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle en matière de fourniture de services et d'efficacité.

- 5.4 La troisième partie du présent document décrit de façon plus détaillée les objectifs et les activités prévus par chaque service établi du Secrétariat dans la réalisation des programmes généraux prévus pour 2006.

PROGRAMME 1 : VÉRIFICATION

- 5.5 Le programme de vérification se compose d'activités liées au désarmement et à la non-prolifération rendues possibles par l'application des mesures de vérification et de mise en œuvre prévues dans la Convention.

TABLEAU 5 : VÉRIFICATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
Objectif du programme :	Indicateurs de succès :
Traiter et évaluer les déclarations prescrites par la Convention	Les déclarations des États membres sont traitées et évaluées dans les délais requis Identification correcte des sites inspectables
Planifier et appuyer les inspections, y compris prêter une expertise et du matériel techniques	Planification en temps voulu et appui à la conduite des opérations Réunions techniques d'information des équipes d'inspecteurs Appui technique approprié aux inspections Maintien de l'agrément du laboratoire de l'OIAC
Fournir des renseignements sur la vérification pour augmenter la capacité des États membres à prendre des décisions sur les questions liées à la conformité	Fourniture en temps voulu de renseignements précis et pertinents aux organes directeurs et aux États membres
Principaux objectifs fondamentaux : Objectif n° 1 Objectif n° 2 Objectif n° 6	

Principales activités du Secrétariat pour 2006
Traiter, archiver, contrôler et évaluer les déclarations et autres renseignements s'y rapportant : Traitement des déclarations dans les délais requis Veiller à procéder à une mise à jour complète et en temps voulu des bases de données pertinentes Tous les sites retenus en vue d'une inspection sont inspectables
Établir des plans d'inspection : Planifier en temps voulu l'appui à 237 rotations des inspections liées aux armes (dont 170 inspections de vérification de destruction) et 180 inspections de "l'industrie" Procéder aux réunions techniques d'information des équipes d'inspection et appui à ces équipes
Appuyer les activités de vérification : Réaliser deux essais d'aptitude et préserver l'agrément du laboratoire de l'OIAC Fournir des matériels et un appui technique aux inspections Mettre à l'essai, entretenir et remplacer régulièrement le matériel d'inspection
Préparer des renseignements destinés aux organes directeurs et aux États membres : Rédiger en temps voulu des rapports précis tels que le rapport d'activité en matière de vérification Fournir d'autres renseignements et analyses à l'appui de l'évaluation par les États membres des questions de vérification

Principales activités du Secrétariat pour 2006	
Fournir un appui technique aux États membres et au Secrétariat de l'OIAC : Répondre aux demandes des États membres Appuyer la Division de la coopération internationale et de l'assistance et la Division des relations extérieures (environ 600 jours de personnel)	
Prendre des initiatives budgétaires en 2006 :	
Améliorer l'appui aux opérations d'inspection (234 000 euros) Développer le système d'information pour la vérification (206 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :	8 297 270 euros

- 5.6 La Division de la vérification est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

PROGRAMME 2 : INSPECTIONS

- 5.7 Le programme des inspections concerne essentiellement les inspections de vérification de la destruction et du stockage des armes chimiques par les États membres (conformément aux Articles IV et V de la Convention) et la non-prolifération des armes chimiques, en application de l'Article VI de la Convention.

TABLEAU 6 : INSPECTIONS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
Objectif du programme :	Indicateurs de succès :
Procéder à des inspections pour vérifier la destruction et le stockage des armes chimiques et des installations de fabrication (Articles IV et V de la Convention)	Vérification de la destruction complète des armes chimiques et des installations de fabrication et de stockage Vérifications effectuées conformément à la Convention et aux procédures convenues
Procéder à des inspections pour veiller à la non-prolifération des armes chimiques (Article VI de la Convention)	Inspection de sites déclarés sélectionnés Inspections menées conformément à la Convention et aux procédures convenues
Être en mesure de procéder à une "inspection par mise en demeure" ou à une "enquête sur une allégation d'emploi" conformément à la Convention	Planification préalable conformément aux procédures et aux délais convenus
Principaux objectifs fondamentaux : Objectif n° 1 Objectif n° 2 Objectif n° 6	

Principales activités du Secrétariat en 2006
Procéder à l'inspection des activités de destruction et des installations de fabrication et de stockage d'armes chimiques : 170 rotations d'inspection des installations de destruction d'armes aux États-Unis (94), en Russie (30), en Jamahiriya arabe libyenne (17), en Inde (13), en Albanie (4) et dans d'autres États membres (12) 19 rotations d'inspection d'installations de fabrication d'armes; 35 rotations d'inspection d'installations de stockage d'armes; 10 rotations d'inspection de sites d'armes chimiques anciennes et d'armes chimiques abandonnés et 3 visites initiales/visites techniques finales Fourniture de 19 524 journées d'inspection sur place pour la destruction de stocks militaires L'Appendice 1 donne des renseignements complémentaires sur les activités d'inspection d'armes chimiques qui sont prévues

Principales activités du Secrétariat en 2006	
Procéder à l'inspection de sites industriels et autres pour vérifier la non-prolifération des armes chimiques :	
180 inspections de sites de produits chimiques du Tableau 1 (16), du Tableau 2 (46), du Tableau 3 (28) et d'autres installations chimiques (90)	
Être en mesure de procéder à des inspections par mise en demeure ou à des enquêtes sur une allégation d'emploi :	
Dispenser une formation et organiser des exercices	
Examen et mise à jour des modes opératoires	
Fournir un appui technique aux États membres et à l'ensemble du Secrétariat de l'OIAC :	
Appui technique aux États membres pour les aider à respecter la Convention	
Appui à la Division de la vérification, à la Division de la coopération internationale et de l'assistance et à la Division des relations extérieures (environ 4 500 jours de personnel)	
Initiatives budgétaires à prendre en 2006 :	
Augmentation des inspections de destruction des armes (271 000 euros)	
Augmentation des inspections des sites de "l'industrie" (coûts inclus dans la première initiative)	
Mise en œuvre et amélioration du programme des inspecteurs travaillant dans le cadre d'accords de services spéciaux (coûts absorbés dans la première initiative)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :	28 766 552 euros

- 5.8 La Division de l'inspection est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

PROGRAMME 3 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE

- 5.9 Le programme de coopération internationale et d'assistance concerne essentiellement les activités relatives à l'utilisation pacifique de la chimie, l'acquiescement par les États membres des obligations que la Convention leur fait à l'échelon national et les moyens d'assistance aux États membres en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

TABLEAU 7 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
Objectif du programme :	Indicateurs de succès :
Assistance et protection contre les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques, conformément à l'Article X de la Convention	Fourniture à tous les États membres de renseignements sur la protection contre les armes chimiques Financement ou accords pour la prestation d'assistance État de préparation à la prestation d'une assistance en cas d'utilisation d'armes
Aider les États membres à appliquer la Convention	Les États membres s'acquiescent des mesures d'application nationale au titre de l'Article VII de la Convention Les États membres remplissent les déclarations prescrites à l'Article VI de la Convention
Renforcer les aptitudes et les capacités pour promouvoir l'utilisation pacifique des produits chimiques	Appui à certains États membres pour donner suite aux demandes qu'ils ont formulées au titre des programmes de coopération internationale Facilitation de l'échange de renseignements scientifiques et techniques, et perfectionnement des capacités dans les domaines pertinents

Principaux objectifs fondamentaux :

Objectif n° 3

Objectif n° 4

Objectif n° 6

Objectif n° 7

Principales activités du Secrétariat en 2006

Développer la capacité de coordonner l'assistance à un État membre en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques :

Examiner et mettre à jour les modes opératoires et le matériel nécessaire, y compris le résultat de l'exercice "Assistance commune 2005"

Négocier des accords bilatéraux sur la fourniture d'une assistance éventuelle

Programmes, mallettes pédagogiques et renseignements pour la mise en place de moyens de protection

Réaliser des programmes de coopération internationale pour améliorer directement les compétences des participants :

Organiser un programme des scientifiques associés pour 24 participants pendant plus de 10 semaines

Appuyer un maximum de cinq stages dans des établissements spécialisés

Réaliser au moins deux programmes de développement des capacités analytiques pour plus de 24 représentants de laboratoires

Établir des programmes à l'appui de l'échange de renseignements scientifiques et techniques et de l'application pacifique de la chimie :

Appuyer au moins six conférences, ateliers et séminaires internationaux

Mettre en place un service d'information auquel les États membres pourront accéder

Appuyer au moins dix projets de recherche pertinents

Donner des avis techniques et fournir du matériel technique :

Appuyer au moins un séminaire/atelier technique et, dans le cadre d'un programme d'assistance aux laboratoires, appuyer au moins deux laboratoires

Appuyer au moins cinq transferts de matériel

Appuyer la mise en œuvre des mesures nationales au titre de l'Article VII de la Convention :

Donner 25 réponses à des demandes d'appui bilatéral à l'application de l'Article VII de la Convention

Organiser des ateliers sur la déclaration des transferts

Organiser des ateliers destinés aux autorités nationales qui mettent en œuvre les mesures nationales au titre de l'Article VII de la Convention

Initiatives budgétaires à prendre en 2006 :

Amélioration de l'appui aux programmes de coopération internationale (158 000 euros)

Amélioration de l'appui aux activités nationales d'application (41 000 euros)

Amélioration de l'appui aux activités d'assistance (117 000 euros)

Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :

5 141 988 euros

- 5.10 La Division de la coopération internationale et de l'assistance est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

PROGRAMME 4 : APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS

- 5.11 Ce programme facilite les réunions et les consultations plus générales entre États membres et avec le Secrétariat de l'OIAC, et il comprend la traduction et la coordination de la préparation des documents officiels ainsi que l'interprétation aux réunions.

TABLEAU 8 : APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
<i>Objectif du programme :</i>	<i>Indicateurs de succès :</i>
Contribuer à l'efficacité des réunions des organes directeurs	Établissement des ordres du jour et des calendriers pour répondre aux besoins des États membres Mise à disposition de lieux de réunions, du matériel et des services d'interprétation nécessaires aux réunions Fourniture en temps voulu de renseignements précis à l'appui des réunions et consignation des décisions des États membres
Promouvoir la coopération entre les représentants à l'OIAC	Installations fournies et possibilités d'action qui donnent satisfaction aux représentants
Principal objectif fondamental : Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat en 2006	
Appui du Secrétariat aux réunions des organes directeurs de l'OIAC : Appuyer la tenue d'une session de la Conférence Appuyer quatre sessions et quatre réunions du Conseil	
Appuyer les réunions des organes consultatifs de l'OIAC : Appuyer une réunion du Conseil scientifique consultatif, une réunion de la Commission de la confidentialité et deux réunions de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières	
Fournir des services de reprographie : Mettre en place à des endroits stratégiques des photocopieuses d'usage général Fournir des services de reprographie et des moyens de reliure perfectionnés	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :	4 592 851 euros

5.12 Le Secrétariat des organes directeurs est chargé des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire du Secrétariat des organes directeurs, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

PROGRAMME 5 : RELATIONS EXTÉRIEURES

5.13 Le programme des relations extérieures vise à renforcer l'appui et la coopération avec l'OIAC et entre les États membres pour l'application de la Convention et à améliorer le degré de participation internationale aux activités et manifestations de l'OIAC.

TABLEAU 9 : RELATIONS EXTÉRIEURES : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
<i>Objectif du programme :</i>	<i>Indicateurs de succès :</i>
Appuyer l'OIAC et la coopération à l'intérieur de l'Organisation et entre les États membres	Engagement accru des États non parties à l'égard de la Convention Participation des États membres aux activités de l'OIAC Relations fertiles avec d'autres organisations internationales
Projeter une présence et une image internationales positives de l'OIAC et de la Convention	Fourniture au public des renseignements dont il a besoin Meilleure connaissance par les médias de l'OIAC et de la Convention Représentation à des manifestations internationales pertinentes

Principaux objectifs fondamentaux :

Objectif n° 5

Objectif n° 7

Principales activités du Secrétariat en 2006

Organiser des réunions, séminaires et ateliers :

Tenir quatre séminaires/réunions régionaux destinés aux nouvelles parties à la Convention

Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité

Effectuer huit missions d'assistance bilatérale

Gérer les relations avec d'autres organisations internationales :

Maintenir et poursuivre l'expansion de la coopération avec l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations internationales et régionales

Informier le public :

Mettre au point et gérer le site web de l'OIAC

Publier des bulletins d'information trimestriels, des publications traitant de questions ou de régions particulières et produire des vidéocassettes éducatives

Rédiger des communiqués de presse

Fournir à l'OIAC des services protocolaires et de visas :

Organiser des manifestations protocolaires, dont des visites de délégués et de dignitaires

Fournir aux membres du personnel et aux délégués des visas et d'autres titres de voyage

Donner des avis sur les privilèges et immunités aux membres du personnel et aux délégués

Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :

1 835 681 euros

- 5.14 La Division des relations extérieures est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

PROGRAMME 6 : DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.15 Le programme direction générale énonce l'orientation et la direction stratégiques, traite efficacement des questions de gouvernance et d'obligation redditionnelle, de la gestion générale et du leadership du Secrétariat de l'OIAC, et il fournit plusieurs services spécialisés à l'appui des activités plus générales du Secrétariat.

TABLEAU 10 : DIRECTION GÉNÉRALE : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
Objectif du programme :	Indicateurs de succès :
Assurer une gouvernance et un leadership efficaces du Secrétariat à l'appui des activités de l'OIAC	Réalisation par le Secrétariat du niveau des programmes et des objectifs budgétaires établis chaque année Gestion efficace et efficiente des ressources et des relations Rapports transparents engageant la responsabilité du Secrétariat
Superviser les systèmes et mécanismes internes, financiers, de confidentialité et de sûreté du Secrétariat	Rapports de vérification externe indépendante donnant satisfaction Correction des domaines préoccupants mis en évidence
Analyser les besoins juridiques et gérer les activités en cas de poursuites judiciaires mettant en jeu le Secrétariat	Aboutissement satisfaisant des poursuites judiciaires Mise en place de règlements qui reconnaissent le cadre statutaire de la Convention et de l'OIAC
Élaborer des projets d'appui au rôle global de l'OIAC, notamment à ses efforts de lutte contre le terrorisme	Adoption de politiques de coopération avec d'autres organisations Échange de renseignements et d'expertise

Veiller à la sécurité des délégués, du personnel, des biens et de l'information de l'OIAC	Confidentialité des renseignements provenant des États membres Mise en place de moyens matériels de protection des installations et du personnel de l'OIAC
Promouvoir la santé et la sécurité du personnel et des opérations du Secrétariat	Sécurité des activités d'inspection Personnel du Secrétariat en bonne santé, physiquement et mentalement capable de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées
Principaux objectifs fondamentaux : Tous les objectifs	

Principales activités du Secrétariat en 2006	
Assurer la supervision interne des systèmes et des mécanismes de l'OIAC : Examiner en détail les systèmes et mécanismes internes : finances, confidentialité, information, achats et système de contrôle de la sûreté pour veiller à la probité des activités du Secrétariat Évaluer la gestion du budget-programme pour promouvoir l'efficacité et l'optimisation des ressources dans les activités du Secrétariat Assurer le suivi des mesures correctrices prises pour réagir aux problèmes signalés et à d'autres domaines préoccupants	
Donner des avis juridiques sur des points particuliers : S'occuper des aspects juridiques des activités du Secrétariat Défendre l'OIAC dans les procédures portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	
Fournir un cadre pour la confidentialité de l'information : Obtenir des récépissés, acheminer, conserver et traiter les renseignements confidentiels et sensibles. Former et assister le personnel du Secrétariat	
Assurer la sécurité physique : Mettre en place un service de gardes de sécurité 24 heures sur 24 et un poste de contrôle 365 jours par an dans les locaux de l'OIAC Mettre en place des procédures et instructions en cas d'évacuation d'urgence	
Améliorer la sécurité des opérations d'inspection : Organiser des réunions techniques d'information à l'intention de toutes les équipes d'inspection Appuyer les inspections	
Donner des assurances concernant la santé du personnel du Secrétariat : Organiser des examens médicaux précédant les nominations, périodiques et spéciaux de membres individuels du personnel Promouvoir la santé et la forme physique des membres du personnel Mener des audits et des enquêtes sur la santé et la sécurité au travail	
Initiatives budgétaires à prendre en 2006 :	
Financer l'accès au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (150 000 euros) Renforcer la sécurité pendant les voyages officiels (31 000 euros) Améliorer la sûreté du siège (132 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :	7 534 692 euros

- 5.16 Les activités liées à ce programme sont dévolues à plusieurs bureaux et services. Les états budgétaires distincts du Cabinet du Directeur général, du Cabinet du Directeur général adjoint, du Bureau du contrôle interne, du Bureau du Conseiller juridique, du Bureau des projets spéciaux, du Service de la confidentialité et de la sûreté ainsi que du Service de la santé et de la sécurité (qui contiennent plus de renseignements sur les activités programmées pour 2006) figurent à la troisième partie du budget-programme 2006. Un état consolidé des dépenses budgétaires du programme direction générale figure à l'Appendice 6.

PROGRAMME 7 : ADMINISTRATION

- 5.17 Le programme administration fournit de nombreux services spécialisés à l'appui des activités de gouvernance et opérationnelles plus larges du Secrétariat. Les domaines importants de responsabilité du Secrétariat assistés par la Division de l'administration sont notamment la gestion financière et la formulation des programmes, les besoins en matière de ressources humaines, les achats, le perfectionnement du personnel, les services d'information et d'autres services de soutien essentiels.

TABLEAU 11 : ADMINISTRATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs de l'OIAC	
Objectif du programme :	Indicateurs de succès :
Gérer les opérations financières pour appuyer efficacement et rationnellement les activités générales du Secrétariat	Efficacité des opérations financières, notamment formulation du budget-programme, pour appuyer efficacement les opérations de l'OIAC Administration durable des ressources financières Responsabilité redditionnelle transparente assumée dans les délais prescrits, notamment poursuite de la formulation d'un budget axé sur les résultats
Fournir des services de ressources humaines pour appuyer efficacement et rationnellement les activités générales du Secrétariat	Appui à la poursuite de la politique de la durée de service du personnel Recrutement de personnel qualifié à l'appui de la politique de renouvellement du personnel et des priorités du programme Mise au point et examen de politiques des effectifs et des prestations auxquelles ils ont droit pour que le personnel qualifié puisse travailler dans un milieu compétitif et productif Formulation et application de politiques et d'usages améliorés de la gestion des effectifs pour promouvoir la productivité du personnel
Fournir des services d'achat et de soutien pour appuyer efficacement et rationnellement les activités générales du Secrétariat	Acquisition au meilleur coût du matériel et des fournitures nécessaires à l'ensemble du Secrétariat Entretien des locaux, des installations et du matériel de l'OIAC pour appuyer ses activités comme il convient
Former et perfectionner le personnel pour appuyer efficacement et rationnellement les activités générales du Secrétariat	Formulation et application d'une stratégie de développement organisationnel et de la formation à l'appui du perfectionnement continu des effectifs du Secrétariat et de priorités de développement ciblées Formation pour maintenir les compétences statutaires et techniques
Fournir des services d'information pour appuyer efficacement et rationnellement les activités générales du Secrétariat	Échange des connaissances et des renseignements au sein du Secrétariat et avec les États membres Formulation et application de nouvelles technologies à l'appui du fonctionnement de l'OIAC et d'autres activités. Protection appropriée des données et de l'information
Principal objectif fondamental : Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat en 2006

Appui budgétaire, de planification et financier aux États membres et à tout le Secrétariat :
Présenter les rapports financiers aux États membres, y compris des renseignements sur le budget annuel, conformément aux principes de budgétisation axée sur les résultats
Appuyer la gestion des ressources financières par les gestionnaires de programmes

Procéder aux opérations financières, dont les décaissements, la perception des recettes et les opérations bancaires	
Fourniture de services de ressources humaines à tout le Secrétariat : Appuyer la planification des effectifs et le recrutement du personnel (environ 65 personnes) pour répondre aux besoins Fournir aux gestionnaires et aux membres du personnel des services intégrés de ressources humaines en matière de gestion du rendement, de résolution des conflits et des différends, de plaintes et de mesures disciplinaires Administration des prestations, des droits et des avantages dus au personnel du Secrétariat	
Appuyer les achats et la fourniture d'autres services de soutien à l'ensemble du Secrétariat : Administrer efficacement les achats, y compris les formalités d'assurance et les voyages Entretenir les locaux et veiller au bon fonctionnement des services d'éclairage, chauffage, énergie et eau Fournir des services d'infrastructure, du matériel et des fournitures à tout le Secrétariat Fournir des services de courrier et de coursiers	
Fourniture de services de formation et de perfectionnement à l'ensemble du Secrétariat : Faire fonctionner une bibliothèque pour fournir aux États membres et au personnel des références et des ressources médiatiques Fournir des services de formation et de perfectionnement pour l'amélioration des compétences du personnel du Secrétariat conformément à une stratégie de la formation et du perfectionnement à l'échelon de l'Organisation	
Fourniture de services d'information à l'ensemble du Secrétariat : Mettre à disposition des réseaux d'information (réseaux essentiels fonctionnant pendant 99 % du temps) Formuler et gérer des projets de mise en œuvre de nouvelles technologies et d'amélioration des transferts d'information au sein du Secrétariat Appuyer les systèmes spécialisés d'information de la gestion, dont SMARTStream et poursuivre la mise en œuvre du système d'information pour la vérification	
Initiatives budgétaires à prendre en 2006 :	
Améliorer le recrutement (357 000 euros)	
Améliorer la politique et le perfectionnement des effectifs (117 000 euros)	
Renforcer l'appui administratif à l'exécution du programme des ressources humaines (45 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2006 :	19 445 207 euros

- 5.18 La Division de l'administration est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient plus de détails sur ses activités prévues pour 2006, figure à la troisième partie du budget-programme 2006.

6. RÉSULTATS FINANCIERS BUDGÉTISÉS POUR 2006

PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS

- 6.1 Le budget-programme 2006 a été articulé autour de plusieurs objectifs financiers de l'OIAC.

TABLEAU 12 : PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS DE L'OIAC

Objectif	Principaux résultats escomptés en 2006
Veiller à l'efficacité financière à l'appui efficace des opérations de l'OIAC	Maintien des dépenses à un niveau légèrement inférieur au niveau budgétisé pour 2005 Réduction des coûts généraux pour les États membres, qui seront réduits de 1,3 % par rapport aux quotes-parts annuelles fixées pour 2005
Assurer la gestion solide et durable des ressources financières	Accroissement des paiements dus par les États membres au cours de l'exercice pendant lequel ils échoient Utilisation de mécanismes de gestion de la trésorerie pour veiller à ce que les insuffisances temporaires des recettes ne nuisent pas à la réalisation des programmes
Assumer l'obligation redditionnelle transparente et ponctuelle	Poursuite de la mise au point d'un budget axé sur les résultats et de la formulation des programmes Présentation périodique et dans les délais prescrits au Conseil exécutif de rapports transparents et exhaustifs Présentation d'états financiers annuels apurés par le Commissaire aux comptes indépendant

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006

- 6.2 Il est prévu que les dépenses de 2006 inscrites dans le budget ordinaire de l'OIAC s'élèveront à 75,6 millions d'euros, niveau légèrement inférieur à celui qui a été convenu pour 2005. Parallèlement à une augmentation des recettes directes, les coûts généraux à la charge des États membres établis sous la forme de leurs quotes-parts annuelles fixées pour financer le budget-programme 2006 diminueront (par rapport aux niveaux de 2005) de près de 900 000 euros pour s'établir à 69,8 millions d'euros.
- 6.3 Le tableau ci-après résume les dépenses et les recettes budgétisées pour 2006.

TABLEAU 13 : RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006

Résultat 2004	Budget 2005		Budget 2006	Prévisions 2007
		<i>Dépenses budgétisées :</i>		
31 612 392	38 097 000	Programmes du Chapitre 1	37 063 822	37 190 079
33 227 261	37 598 000	Programmes du Chapitre 2	38 550 419	38 289 427
64 839 653	75 695 000	Dépenses totales	75 614 241	75 479 506
		<i>Recettes directes à déduire :</i>		
2 191 886	4 417 600	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 373 000
422 224	600 000	Intérêts et autres revenus	450 000	450 000
2 614 110	5 017 600	Recettes directes totales	5 823 000	5 823 000
61 337 112	70 677 400	Quotes-parts annuelles des États membres	69 791 241	69 656 506
-888 431	-	<i>Résultat financier provisoire pour l'exercice</i>	-	-

6.4 Bien que les dépenses budgétisées à puiser dans le budget ordinaire en 2006 aient été maintenues, en valeur nominale, à un niveau légèrement inférieur à celui qui avait été convenu pour 2005, le budget-programme 2006 tient pleinement compte de l'augmentation prévue des prix au cours de l'année et contient des initiatives budgétaires spécifiques à hauteur de 1,9 million d'euros (environ 2,5 % de toutes les dépenses) pour satisfaire aux priorités du programme identifiées pour l'année. Les initiatives budgétaires concrètes ci-après sont prises pour financer ces priorités individuelles du programme :

- a) vérification de la destruction accrue d'armes chimiques (271 000 euros);
- b) meilleure assurance de la non-prolifération d'armes chimiques (439 000 euros);
- c) amélioration de l'appui aux programmes de promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de la chimie (316 000 euros);
- d) appui au renouvellement de l'organisation grâce à celui du personnel et au recrutement de personnes qualifiées (669 000 euros);
- e) protection du personnel et des opérations contre les menaces apparentes (163 000 euros).

6.5 Les initiatives budgétaires concrètes inscrites dans le budget-programme 2006 pour financer les priorités identifiées, ainsi que l'augmentation prévue du montant des coûts de base, seront financées par l'amélioration de l'efficacité et par le changement des priorités des ressources existantes, sans dépassement du niveau des dépenses convenu pour 2005.

6.6 L'état budgétaire détaillé de 2006 figurant à l'Appendice 2 décrit les prévisions budgétaires par objet de financement détaillé.

Financement du budget-programme 2006 par les États membres

6.7 Les crédits totaux destinés à financer les dépenses du budget-programme annuel de l'OIAC sont financés par les quotes-parts annuelles des États membres après la prise en compte des recettes que l'OIAC espère tirer de sources directes au cours de l'année (dont le recouvrement des coûts liés à la vérification des armes chimiques).

6.8 Pour 2006, les quotes-parts annuelles de tous les États membres s'élèveront à 69 791 241 euros (réduction de 1,3 % par rapport à 2005). Le barème de ces quotes-parts appliqué pour 2006 sera calqué sur le barème des contributions de l'ONU, ajusté pour tenir compte du fait que les membres des deux organisations ne sont pas les mêmes.

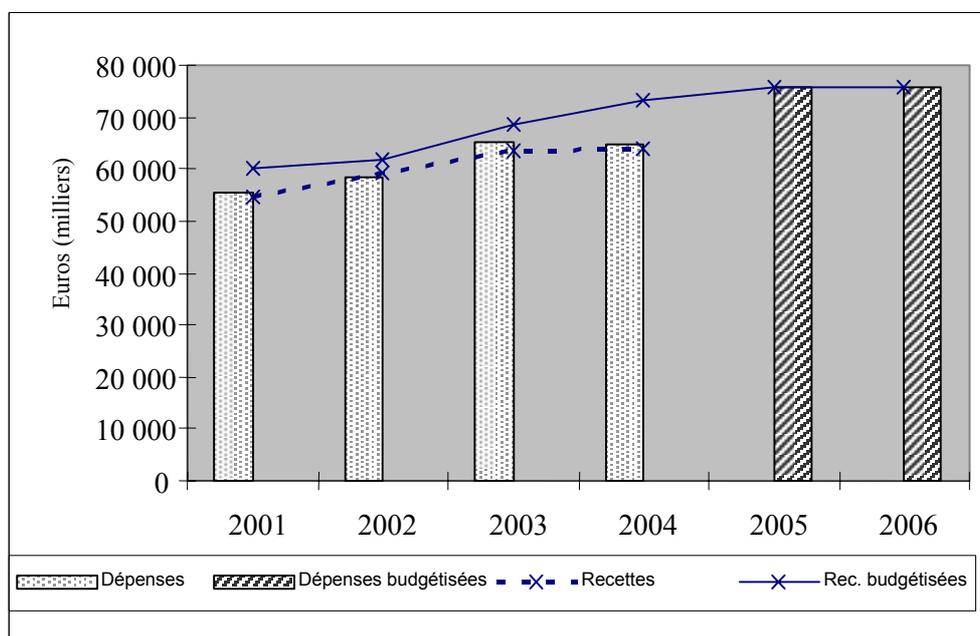
6.9 Les quotes-parts annuelles imputées à la plupart des États membres pour 2006 seront aussi équilibrées efficacement par l'excédent de trésorerie final de l'OIAC qui atteignait 6 millions d'euros en 2003. Il est important de noter que cette répartition non renouvelable de l'excédent de trésorerie de 2003, équivalant à 8,7 % des quotes-parts annuelles des États membres fixées pour 2006, ne constitue pas en soi une réduction

des quotes-parts fixées. Elle sera toutefois utilisée en déduction des quotes-parts fixées que la plupart des États membres devront pour 2006, ce qui réduira le montant des nouveaux fonds dont ces États membres auront besoin pour payer leur quote-part de 2006.

- 6.10 Les dépenses budgétisées inscrites au budget-programme 2006 sont fondées sur la réception en temps voulu par l'OIAC de tous les montants dus par les États membres. Des mécanismes ont été institués pour permettre à l'OIAC de puiser dans son Fonds de roulement au lieu d'utiliser des montants limités tirés de ses recettes au cours de l'exercice budgétaire en cours, recettes qui ne seront peut-être pas perçues avant l'exercice suivant. Des retards marqués dans le paiement de montants substantiels par les États membres s'accompagneront inévitablement en 2006 de réductions des activités du programme prévues (et des coûts qui leur sont associés) décrites dans le budget-programme 2006.
- 6.11 L'excédent de trésorerie de 2003, arrêté à la fin de 2004, résulte dans une grande mesure de la réception en 2004 de montants que les États membres devaient au cours d'exercices financiers antérieurs.

DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006

- 6.12 Les dépenses budgétisées par l'OIAC pour 2006 s'élèvent à 75,6 millions d'euros. En dépit de la prise en compte d'augmentations marquées des activités et des prix prévues en 2006, les dépenses budgétisées pour 2006 ont été maintenues à un niveau légèrement inférieur au niveau convenu pour 2005.
- 6.13 Le graphique ci-après illustre l'incidence historique sur le niveau définitif des dépenses du financement annuel effectif du budget ordinaire de l'OIAC (c'est-à-dire recettes perçues pendant et pour l'exercice).

GRAPHIQUE 1 : DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2006

- 6.14 Les recettes du Secrétariat pour 2005, perçues avant la fin de cet exercice, interdiront peut-être à nouveau de réduire certaines dépenses au cours de l'exercice, tout comme en 2004. Dans ce contexte, des mesures ont été prises pour que les dépenses de 2005 ne dépassent pas les recettes possibles (disponibles pour financer à court terme des urgences) et pour veiller à ce que tout gain réel découlant de niveaux de coût inférieurs à ceux qui ont été prévus, dont l'OIAC pourra bénéficier pour 2005, pourront servir à rembourser les États membres quand les résultats finals de l'exercice seront connus.
- 6.15 Les objectifs financiers de l'OIAC et la stratégie budgétaire particulière adoptée pour 2006 qui les accompagne, visent à assurer que les dépenses fixées seront financées à des niveaux qui permettront de maintenir et de prédire raisonnablement le montant des quotes-parts annuelles à la charge des États membres.
- 6.16 Le tableau ci-après illustre les dépenses budgétisées de l'OIAC pour 2006, par objet principal de financement.

TABLEAU 14 : DÉPENSES DU BUDGET-PROGRAMME 2006, PAR OBJET DE FINANCEMENT

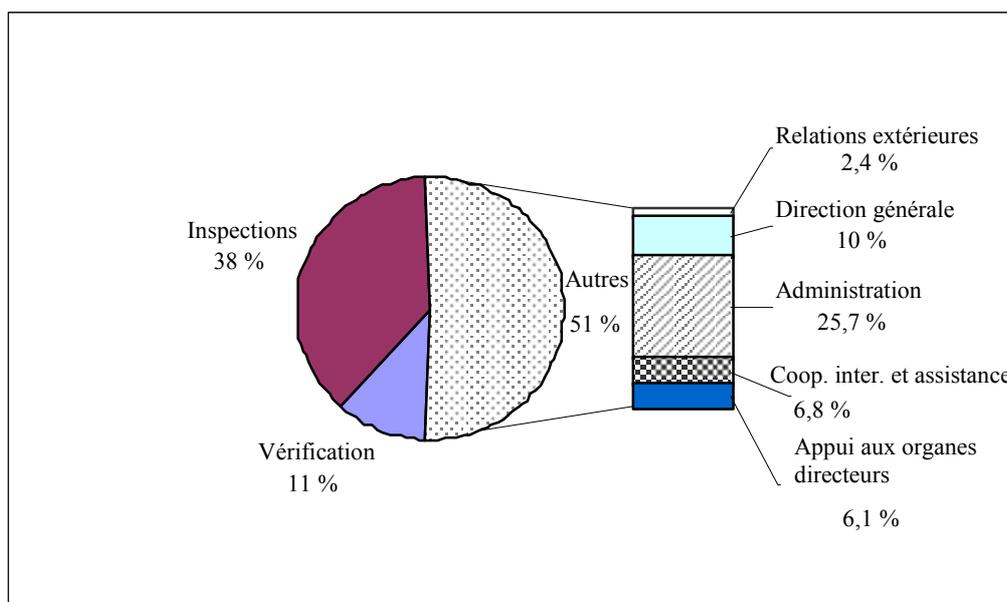
Résultat 2004	Budget 2005		Budget 2006	Prévisions 2007
47 662 335	55 829 877	Dépenses de personnel	55 067 504	54 822 056
3 282 194	4 681 182	Voyages	4 378 718	4 378 718
3 557 165	3 668 051	Services contractuels	4 382 652	4 298 709
2 949 963	2 811 500	Ateliers, séminaires et réunions	2 918 558	2 918 558
659 470	671 100	Fournitures et utilisation du matériel	616 606	616 606
6 021 335	7 055 790	Coûts généraux de fonctionnement	7 247 058	7 247 058
707 191	977 500	Dépenses d'équipement	1 003 146	1 197 801
64 839 653	75 695 000	Dépenses totales	75 614 241	75 479 506

- 6.17 Toutes les différences des prévisions budgétaires 2006 par rapport à celles de 2005 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent) ainsi que des mises à jour des prévisions de base et de l'augmentation normale des prix prévue pour 2006.
- 6.18 Vu la nature des responsabilités du Secrétariat de l'OIAC, il est estimé qu'en 2006 les coûts de personnel constitueront 73 % des dépenses budgétisées. Bien que le budget-programme 2006 comporte une augmentation nette de 10 nouveaux postes à durée déterminée (après prise en compte des réorganisations requises et compte non tenu de la régularisation des postes actuels pourvus à titre temporaire), il est prévu que les coûts du personnel sous contrats de durées déterminées atteindront au cours de l'exercice 548 000 euros (1,1 %) de moins que le niveau convenu des dépenses pour 2005.
- 6.19 Il est prévu que les coûts de fonctionnement autres que ceux de personnel augmenteront d'environ 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Structure des crédits ouverts

- 6.20 Actuellement, les dépenses de l'ensemble du Secrétariat se répartissent selon sept axes généraux de financement des programmes de service prévus. Le graphique ci-après illustre la répartition des dépenses 2006 pour financer les principaux programmes du Secrétariat.

GRAPHIQUE 2 : DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (POURCENTAGE DU TOTAL)



- 6.21 Conformément à la Convention, les crédits du budget-programme fixés par l'OIAC pour être consacrés aux dépenses relèvent de deux "chapitres". Les crédits du Chapitre 1 servent à financer les coûts directs des activités de vérification menées par le Secrétariat, dont les opérations d'inspection.
- 6.22 Le Chapitre 2 concerne le financement de tous les autres programmes importants réalisés chaque année par le Secrétariat pour l'OIAC, dont les activités internationales, l'appui fourni aux États membres lors des forums de prises de décisions ainsi que les activités d'administration et de gouvernance à l'appui des activités du Secrétariat.
- 6.23 Le tableau ci-après illustre les dépenses budgétisées de l'OIAC pour 2006, par programme de financement.

TABLEAU 15 : DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Budget 2005		Budget 2006	Prévisions 2007
		<i>Dépenses Chapitre 1 :</i>		
7 335 111	8 550 869		8 297 270	8 423 527
		Programme 1 : Vérification		
24 277 281	29 546 131	Programme 2 : Inspections	28 766 552	28 766 552
31 612 392	38 097 000	Total Chapitre 1	37 063 822	37 190 079
		<i>Dépenses Chapitre 2 :</i>		
4 518 290	4 872 868	Programme 3 : Coopération internationale et assistance	5 141 988	5 141 988
4 148 597	4 802 010	Programme 4 : Appui aux organes directeurs	4 592 851	4 592 851
1 659 315	1 995 215	Programme 5 : Relations extérieures	1 835 681	1 835 681
6 480 615	7 034 354	Programme 6 : Direction générale	7 534 692	7 318 474
16 420 444	18 893 553	Programme 7 : Administration	19 445 207	19 400 433
33 227 261	37 598 000	Total Chapitre 2	38 550 419	38 289 427
64 839 653	75 695 000	Dépenses totales	75 614 241	75 479 506

Économies et mesures d'efficacité

- 6.24 L'OIAC et son secrétariat axent avant tout leur action sur la réalisation des objectifs du programme avec une efficacité éprouvée et sur la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour faire face à des priorités essentielles. Le budget-programme 2006 contient plusieurs économies appréciables.

Optimisation des opérations d'inspection

- 6.25 À la suite d'essais et d'évaluations très poussés, le budget-programme 2006 qui a été arrêté se fonde sur l'application intégrale de méthodes "optimisées" d'inspection de toutes les installations de destruction d'armes chimiques opérationnelles aux États-Unis d'Amérique pendant l'exercice et sur les inspections programmées au titre de l'Article VI.

- 6.26 L'effectif normal des équipes d'inspection des activités de vérification affectées aux installations de destruction des États-Unis d'Amérique tombera de huit à cinq inspecteurs. Cette mesure s'accompagne de l'installation de matériel d'enregistrement et de surveillance amélioré.
- 6.27 Il est prévu qu'à elle seule cette mesure réduira d'environ 40 inspecteurs le nombre de ceux dont, autrement, le Secrétariat aurait besoin sur toute une année.
- 6.28 Parallèlement, plusieurs méthodes ont été appliquées pour que le coût des inspections au titre de l'Article VI ne mette pas trop le Secrétariat à contribution : elles ont consisté à réduire la taille des équipes et à augmenter le nombre des inspections "en série" menées par de mêmes équipes d'inspection.
- 6.29 Ces techniques d'optimisation ont permis à l'OIAC de planifier un programme d'inspections en 2006 en utilisant le même nombre de postes d'inspecteur à durée déterminée qu'en 2005. L'OIAC a utilisé les économies découlant de cette mesure pour compenser les nouvelles dépenses non négligeables qu'elle aurait autrement dû faire pour financer l'augmentation des inspections requises en 2006 (plus de 12 % d'installations de destruction supplémentaires et plus de 11 % d'inspections au titre de l'Article VI, par rapport à celles qui étaient prévues pour 2005).

Utilisation d'inspecteurs recrutés dans le cadre d'accords de services spéciaux

- 6.30 Dans le cadre des efforts plus généraux qu'elle fait pour veiller à l'utilisation efficace par rapport aux coûts des inspecteurs disponibles, l'OIAC a lancé en 2004 un programme expérimental d'emploi d'inspecteurs des installations de destruction recrutés dans le cadre d'accords de services spéciaux qui lui permet d'employer à contrat d'anciens inspecteurs du Secrétariat. L'utilisation de ces inspecteurs basés dans leur pays d'origine a permis à l'OIAC de faire d'importantes économies sur les traitements et autres prestations versés au personnel sous contrat à durée déterminée basé à La Haye.
- 6.31 Il est prévu que l'utilisation de 15 inspecteurs travaillant dans le cadre d'accords de services spéciaux pendant toute une année (plutôt qu'un nombre équivalent d'inspecteurs sous contrats à durée déterminée) procure des économies d'environ 600 000 euros. Le budget-programme 2006 a été établi sur la base de l'application intégrale de cette méthode de recrutement des inspecteurs et de la possibilité qu'elle offre de renforcer la souplesse de la dotation des inspections en inspecteurs vu le renouvellement possible du personnel actuellement sous contrats à durée déterminée.
- 6.32 À cet égard, cette mesure d'économie permet elle aussi une réduction des coûts qui contrebalance leur augmentation marquée qui serait autrement associée à l'élargissement des activités d'inspection prévues en 2006. De plus, elle fournit un mécanisme qui permet d'engager des inspecteurs "temporaires" supplémentaires pour compenser tout risque pour le programme d'inspection causé par le renouvellement au cours de l'année de certains inspecteurs expérimentés actuellement en poste (ce qui pallie la nécessité d'employer en catastrophe d'autres inspecteurs nommés pour des durées déterminées).

Non-reconstitution du compte spécial pour l'achat de matériel

- 6.33 Les États membres ont établi le compte spécial pour le magasin de l'OIAC pour que celle-ci puisse avoir le préavis assez long qui lui est nécessaire pour acheter le matériel spécialisé d'inspection et d'autres vérifications dont elle a besoin. Ce compte a été alimenté par 250 000 euros inscrits chaque année au budget ordinaire pour le compléter.
- 6.34 Eu égard au solde du compte spécial à la fin de 2004 (il n'est pas prévu que les dépenses engagées en 2005 dépasseront le montant à y virer pour le reconstituer en cours d'exercice), une mesure d'économie consistant à ne pas reconstituer ce compte pendant l'année (pour 2006 seulement) a été inscrite au budget-programme 2006.

Application du programme de limitation de la durée de service

- 6.35 Le renouvellement du personnel s'accompagne d'une certaine perturbation de la productivité et appelle, pour y faire face, des services des ressources humaines et une planification satisfaisante. L'OIAC en tire cependant certaines économies parce que les fonctionnaires qui quittent le Secrétariat sont, en moyenne, au sixième échelon de leur classe de rémunération.
- 6.36 Quelque 50 membres du personnel touchés par cette politique quittent le Secrétariat chaque année et les fonctionnaires nouvellement recrutés perçoivent des prestations inférieures (à l'échelon le plus bas de la classe) à celles du personnel qu'ils remplacent.
- 6.37 De plus, ces mouvements de personnel aboutissent inévitablement à une modeste réduction des coûts du recrutement pour pourvoir les postes vacants. Il s'agit de postes qui sont critiques pour que le Secrétariat de l'OIAC puisse avoir le rendement, au cours de toute l'année, décrit dans le budget-programme 2006. Dans ce contexte, le Secrétariat prendra en 2006 plusieurs mesures pour minimiser ce "décalage" dans le recrutement du personnel nécessaire et, quand ce sera inévitable, il recrutera souvent du personnel d'appoint temporaire.
- 6.38 Le budget-programme 2006 comporte des économies de plus de 900 000 euros résultant de la réduction du coût des membres du personnel nouvellement nommés et des vacances qui peuvent de fait se produire pendant une période plus ou moins longue de l'année.

Réduction des coûts de location du matériel

- 6.39 L'expérience passée et les attentes pour 2006 ont été examinées et il est estimé que le coût de la location du matériel nécessaire pour la tenue des réunions des organes directeurs peut être réduit de 100 000 euros par rapport aux prévisions budgétaires précédentes.

Diminution de l'emploi de consultants

- 6.40 Les dépenses estimatives occasionnées par la nomination de personnel temporaire et par les prestataires de services professionnels (consultants) ont été considérées comme étant "neutres" lors de l'élaboration du budget-programme 2006. Cette méthode a

permis d'identifier des coûts qui pouvaient être contrôlés très strictement dans ces deux catégories de dépenses.

- 6.41 Il a été estimé qu'en 2006 le coût des consultants atteindra 335 000 euros (soit 210 000 euros de moins que dans le budget convenu pour 2005). Vu cette économie, une provision générale a été inscrite dans le budget-programme 2006 pour les secteurs dans lesquels le Secrétariat aura le plus besoin, de temps à autre au cours de l'année, d'une assistance d'experts pour la réalisation de projets particuliers.

Économies permanentes

- 6.42 Les réductions de coût figurant dans le budget-programme 2006 s'ajoutent aussi à d'autres mesures d'économie concrètes qui ont été prises et qui continuent de l'être depuis plusieurs années.
- 6.43 En 2004, environ 600 000 euros ont été économisés au titre des assurances maladie, décès et invalidité. En outre, toujours en 2004, la formation au siège des nouveaux inspecteurs a permis d'économiser plus de 400 000 euros.

Paramètres utilisés dans les prévisions

- 6.44 Les principales prévisions budgétaires de l'OIAC ont été examinées dans le contexte des niveaux de coûts actuels, en tenant compte aussi du mouvement des prix auquel on peut raisonnablement s'attendre en 2006.
- 6.45 L'Appendice 3 décrit la base de calcul de chacune des principales prévisions financières de l'OIAC et de la croissance escomptée des prix qui les sous-tendent. Les paramètres d'indexation des coûts ont été établis à 0,25 % près.

Base de coût actuelle

- 6.46 Les coûts de personnel de l'OIAC estimés pour 2005 tenaient compte de plusieurs hypothèses relatives aux niveaux des prestations des employés prévues pour cette année-là. Ces coûts représentant près des trois quarts des dépenses de l'OIAC, les coûts ordinaires de personnel ont eux aussi été examinés de très près lors de l'élaboration du budget-programme 2006 pour veiller à ce que les prévisions budgétaires traduisent les montants actuels de ces prestations.
- 6.47 Dans ce contexte, le montant estimatif des traitements et des rémunérations considérées aux fins de la pension détermine au premier chef le coût du personnel ordinaire de l'OIAC. Les coûts budgétaires convenus pour 2005 reposaient sur l'hypothèse d'augmentations salariales pour l'ensemble de l'année qui ne semblent pas devoir se matérialiser.
- 6.48 Les coûts estimatifs 2006 du personnel sous contrats à durée déterminée ont été calculés à partir des niveaux connus des prestations (au début de juin 2005) pour chaque poste à durée déterminée approuvé. Cette méthode a tenu compte du profil de chaque membre de cette catégorie actuellement en poste, des modifications prévues en 2006 et d'hypothèses raisonnables sur les fonctionnaires qu'il est prévu de recruter

l'an prochain. Le taux de change opérationnel initial de l'ONU pour juin 2005 a aussi été pris en compte (mais il peut varier d'un mois à l'autre).

- 6.49 Parallèlement, les coûts estimatifs du personnel temporaire et des prestataires de services professionnels (consultants) qu'il est prévu d'utiliser en 2006 ont été calculés à la base zéro lors de la formulation du budget-programme 2006.
- 6.50 Le financement de tous les autres coûts à prendre en compte dans les dépenses totales de l'OIAC a initialement été maintenu aux niveaux convenus pour 2005 (avant la prise en compte de l'augmentation normale des prix prévue).

Augmentations prévues des prix

- 6.51 Si son budget annuel des dépenses ne prévoyait aucune augmentation des "coûts" (notamment des traitements et d'autres prestations du personnel), l'OIAC serait confrontée à une baisse du "pouvoir d'achat" de ses dépenses financées ou à une économie en "termes réels".
- 6.52 Lors de l'élaboration du budget-programme 2006, des paramètres généraux d'indexation des prix ont été lâchement appliqués à chaque objet de financement. L'OIAC absorbera des augmentations raisonnables et spécifiques des prix qui pourront se produire en 2006 dans les limites de ces montants lâchement indexés.
- 6.53 On s'attend à ce que l'augmentation globale des prix aux Pays-Bas (et plus généralement dans l'Union européenne) demeure relativement modeste en 2006. Aucune augmentation "réelle" des traitements des administrateurs n'est actuellement envisagée pour 2006, mais les ajustements au "coût de la vie" sont essentiellement liés à l'inflation locale et il est prévu que l'ONU mène une enquête détaillée sur les prix pour actualiser le niveau des traitements des administrateurs en poste à La Haye. Il est prévu aussi que les traitements du personnel des services généraux qui sont fonction des conditions locales continueront eux aussi d'augmenter tous les ans, de même que la rémunération considérée aux fins de la pension, exprimée en dollars des États-Unis, des administrateurs.
- 6.54 Il est prévu qu'en 2006 le niveau des prix aux Pays-Bas augmentera d'un maximum de 4,75 % par rapport à la dernière augmentation au titre du "coût de la vie" des traitements des administrateurs (de février 2003) (il y a cependant lieu de noter que la dernière augmentation des traitements aux Pays-Bas, sur la base d'une enquête complète du niveau des prix effectuée en 2002, a atteint 7,5 % alors même que l'enquête avait été effectuée après des "mises à jour" systématiques des traitements pour tenir compte de l'inflation). Il est prévu que les traitements des services généraux augmenteront, sur la même base, d'un maximum de 2,5 % par rapport au dernier ajustement qui remonte à septembre 2004.
- 6.55 Le fait que l'OIAC se soit engagée à faire appel à la concurrence internationale pour l'achat de ses biens et services signifie qu'elle a été confrontée à une croissance des prix supérieure à celle des Pays-Bas. Pour tenir approximativement compte de cet effet, la plupart des coûts estimatifs autres que ceux de personnel prévus en 2006 ont été affectés d'un coefficient d'indexation de 1,75 % qui correspond à la différence

entre les niveaux moyens des prix dans les économies de la "zone euro" que le FMI prévoit pour 2005 et 2006.

- 6.56 Une exception à cette prise en compte des dépenses autres que celles de personnel concerne le coût pour l'OIAC des programmes de coopération internationale. La croissance des coûts de ces programmes a été financée en 2005 par les ressources antérieures, car le financement convenu a été maintenu aux niveaux de l'exercice précédent (en valeur nominale). Pour 2006, les coûts estimatifs des ateliers et des conférences qu'il est en général prévu de tenir dans les pays en développement ont été affectés d'un coefficient d'indexation de 4,25 %, qui correspond à l'inflation médiane prévue pour 2006 dans les "économies naissantes" en général.
- 6.57 Les prévisions pour 2007 qui figurent dans le budget-programme 2006 sont fondées sur l'hypothèse que les coûts prévus pour 2007 demeureront comparables à ceux des prévisions budgétaires de 2006, en raison des incertitudes qui entourent les prévisions de coût faites si longtemps à l'avance.

Taux de change

- 6.58 Les prévisions figurant dans le budget-programme 2006 ont été établies sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU établi pour juin 2005 de 0,797 euro pour 1 USD (contre 0,828 dans le budget-programme 2005).
- 6.59 Bien que l'OIAC se prémunisse avec le plus grand soin contre les variations des taux de change qui frappent plusieurs dépenses normales, le risque lié au coût de plusieurs prestations du personnel, établi par l'ONU en USD est très préoccupant.
- 6.60 L'OIAC calque ses prestations du personnel sur celles qui sont fixées par l'ONU, souvent en USD. Bien que les niveaux normaux des traitements de tous les membres du personnel soient en grande mesure normalisés lorsqu'ils sont appliqués à La Haye, notamment pour tenir compte des mouvements du taux de change entre l'euro et l'USD, l'OIAC est directement exposée à ces mouvements à hauteur d'environ 9 millions USD pour d'autres prestations payées au personnel chaque année (plus de 7 millions d'euros, soit près de 10 % du budget global, aux taux de change budgétisés).
- 6.61 Bien qu'elles soient exprimées en euros, les prestations de sécurité sociale standard (versées à la Caisse de prévoyance), le capital-décès et les pensions d'invalidité dont bénéficient les administrateurs du Secrétariat sont calculés sur la base directe des taux de la rémunération considérée aux fins de la pension fixée par l'ONU en USD (le montant de ces prestations n'est pas ajusté pour tenir compte de différences des taux de change).
- 6.62 Le Secrétariat se prémunira avec soin contre les mouvements du niveau des coûts résultant de ce taux de change et il gèrera les prestations de sécurité sociale, de décès et d'invalidité versées au personnel en 2006 sur une base neutre pour l'OIAC (à la différence du taux de change appliqué à ces coûts estimatifs dans le budget-programme 2006). Toute pression insoutenable exercée par un mouvement défavorable des taux de change applicables sera initialement absorbée en puisant dans les ressources disponibles puis en portant la situation à l'attention des États membres.

- 6.63 Les prévisions pour 2007 figurant dans le budget-programme 2006 sont fondées sur le taux de change utilisé pour établir les prévisions budgétaires 2006, pour qu'elles demeurent comparables et aussi en raison des incertitudes qui entourent ces variables.

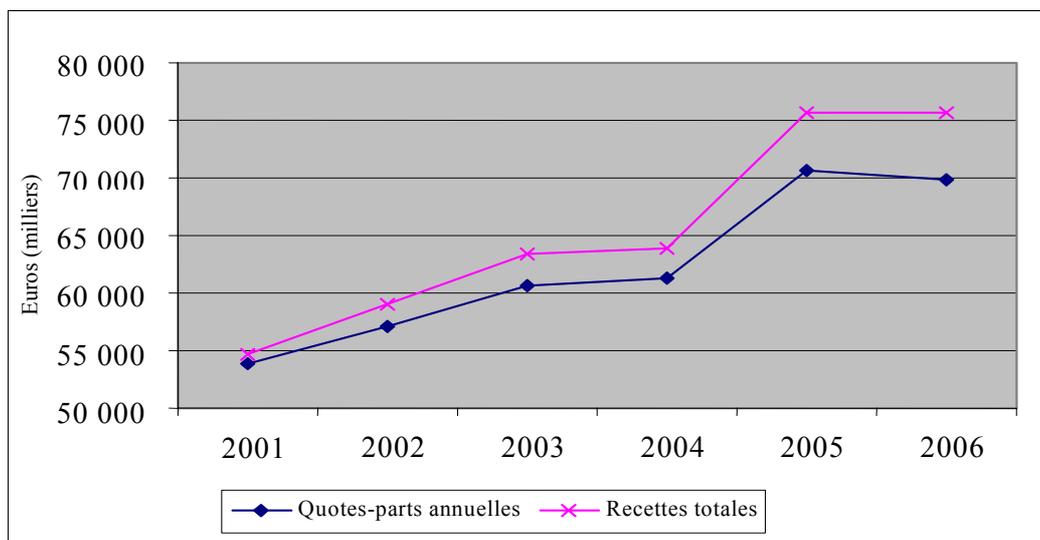
RECETTES PRÉVUES EN 2006

- 6.64 Des recettes totales de 75,6 millions d'euros ont été budgétisées pour 2006. Ces recettes proviennent des trois sources principales du financement annuel de l'OIAC : les quotes-parts annuelles (près de 92,3 % des recettes totales), le remboursement du coût de la vérification de la destruction et de l'entretien par les États membres des armes et des installations (7,1 %) et le rendement des placements bancaires (0,6 %).
- 6.65 Le tableau ci-après illustre en détail les recettes que l'OIAC compte recevoir pour 2006, par principales sources.

TABLEAU 16 : RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2006

Résultat 2004	Budget 2005		Budget 2006	Prévision 2007
61 337 112	70 677 400	Quotes-parts annuelles	69 791 241	69 656 506
2 191 886	4 417 600	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 373 000
422 224	600 000	Intérêts et autres revenus	450 000	450 000
63 951 222	75 695 000	Total des recettes	75 614 241	75 479 506

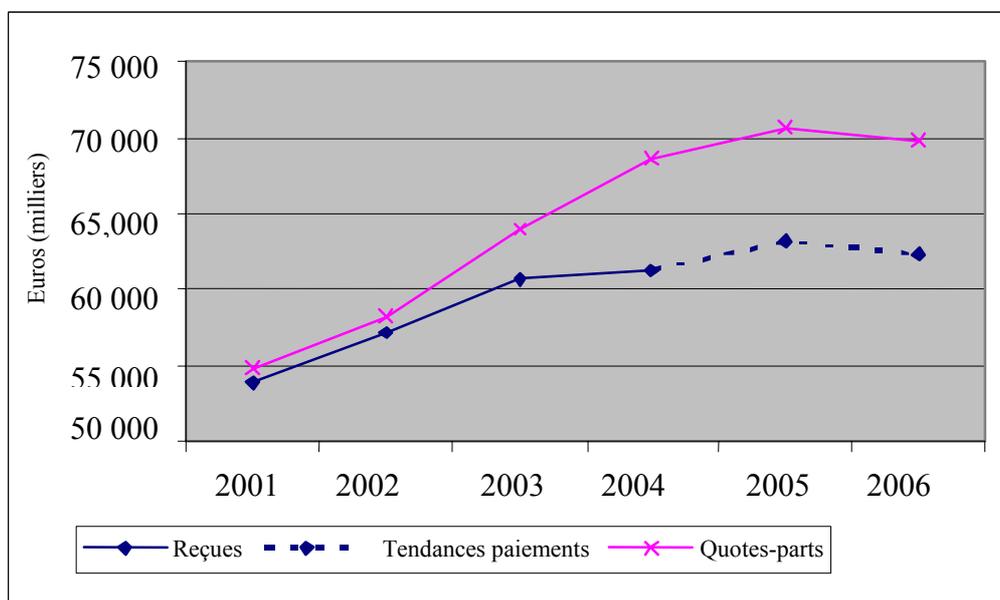
- 6.66 En dépit de ces montants budgétisés des recettes de l'OIAC, il s'est révélé que l'insuffisance des sommes effectivement payées par les États membres présente un grave problème pour l'OIAC depuis plusieurs années, et contribue à une réduction des dépenses réelles par rapport à celles qui sont budgétisées. Bien que le budget-programme annuel limite le maximum des dépenses que l'OIAC peut faire au cours d'un exercice, dans la pratique les dépenses sont en fait limitées par les sommes versées au budget annuel par les États membres (dans des délais d'utilisation des crédits par l'OIAC).
- 6.67 À la fin de 2004, les recettes de l'OIAC atteignaient environ 64 millions d'euros (87 %), montant à comparer aux prévisions budgétaires de 73 200 000 euros.
- 6.68 Le graphique ci-après illustre le niveau historique des recettes effectivement perçues à l'expiration des exercices en cause, avec une indication de la relation de proportionnalité entre les quotes-parts annuelles et les recettes provenant de sources directes (les prévisions pour 2005 et 2006 sont fondées sur les niveaux budgétaires convenus).

GRAPHIQUE 3 : RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2006

- 6.69 Le budget-programme 2006 ne contient aucune provision pour imprévus qui permettrait de contrebalancer les retards marqués dans la réception des sommes que les États membres doivent à l'OIAC pendant l'exercice. Une forte baisse des recettes, qui sont tombées sous les niveaux inscrits dans les prévisions budgétaires annuelles et nécessaires dans leur intégralité pour financer la réalisation des niveaux planifiés du programme, entraînera nécessairement une réduction des activités liées à la poursuite des objectifs fondamentaux dans l'ensemble de l'OIAC.

Quotes-parts annuelles des États membres

- 6.70 L'OIAC fixe ses quotes-parts annuelles en euros et elle harmonise son barème sur celui de l'ONU (ajusté pour tenir compte de la différence de composition des deux organisations).
- 6.71 Les quotes-parts annuelles des États membres fixées par l'OIAC pour 2006 s'élèveront à 69 791 241 euros pour financer le budget-programme 2006. Ce total est nominalement inférieur de 886 000 euros (1,3 %) aux contributions fixées pour 2005.
- 6.72 Bien que le niveau annuel des quotes-parts fixées par l'OIAC ait augmenté de 25 % de 2001 à 2004, les montants reçus à leur titre pendant tous ces exercices ont seulement augmenté de 14 % pendant cette période. Cette tendance illustre le risque auquel la réalisation des programmes est exposée en raison du non-paiement par les États membres des sommes dont l'OIAC a besoin pour faire face aux coûts des programmes convenus.
- 6.73 Le graphique ci-après illustre le fossé croissant entre les quotes-parts annuelles fixées par l'OIAC et les sommes effectivement reçues à la fin de l'exercice pendant lequel elles étaient dues. Le graphique donne une indication pour 2005 et 2006 dans l'hypothèse que la tendance de 2004 se poursuivra.

GRAPHIQUE 4 : QUOTES-PARTS ANNUELLES DE 2001 À 2006

Recettes directes

- 6.74 Les recettes directes du budget ordinaire sont une source importante du financement annuel de l'OIAC. Chaque année, ces recettes se composent en grande partie de l'intérêt sur les placements et des honoraires imputés à certains États membres au titre des coûts pour l'OIAC de la vérification de la destruction et de l'entretien de leurs stocks et de leurs installations d'armes chimiques.
- 6.75 L'OIAC s'attend à ce que ses contributions au titre de la vérification atteignent 5 373 000 euros en 2006. Elle pourra ainsi mieux compter sur cette source de financement (7,1 % des recettes totales en 2006 contre 5,8 % en 2005). Comme dans le cas des quotes-parts annuelles, cette situation souligne l'importance pour l'OIAC de la réception dans les délais fixés de toutes les sommes que les États membres lui doivent.
- 6.76 L'efficacité accrue du financement des opérations d'inspection aura pour effet d'assurer que l'augmentation marquée de l'inspection des activités de destruction prévue pour 2006 (par rapport aux niveaux inscrits au budget-programme 2005) n'aura guère d'effet sur le niveau des dépenses. Ainsi, les recettes que l'OIAC tirera du recouvrement inchangé des dépenses associées à ces inspections n'augmentera pas non plus nettement par rapport aux montants à recevoir en 2005.
- 6.77 Quoiqu'il en soit, la méthodologie appliquée pour estimer les recettes de 2006 que l'on peut s'attendre à tirer de cette source a été révisée. Les recettes pour 2006 ont été estimées en fonction du nombre de "journées-inspecteur" planifié pour les inspections des armes chimiques et les coûts moyens recouvrables fondés sur l'expérience passée.

- 6.78 Le rendement des placements pour 2006 (450 000 euros) a été calculé sur la base des taux d'intérêt du marché et sur la moyenne des liquidités de trésorerie prévues pendant l'exercice.

Recouvrement des arriérés

- 6.79 À la fin de 2004, les quotes-parts annuelles de 77 des 167 États parties à la Convention étaient en souffrance, au minimum pour cette année-là. Les États membres en question devaient plus de 11,2 millions d'euros à l'OIAC, c'est-à-dire deux fois plus qu'à la fin de l'exercice précédent. La poursuite de cette tendance conduira inévitablement à une contraction du programme planifié afin de réduire les coûts.
- 6.80 Les excédents de trésorerie annuels de l'OIAC résultent essentiellement de la réception tardive des sommes que les États membres lui doivent au titre d'exercices précédents (quotes-parts annuelles et recouvrement du coût des inspections). Toutes les recettes provenant d'un État membre doivent en premier lieu être utilisées pour éponger toutes dettes plus anciennes de ce genre accumulées pendant un exercice antérieur.
- 6.81 Du fait de cette croissance de la dette, 1,2 million d'euros reçus en 2004 au titre des quotes-parts annuelles a en fait été utilisé pour éponger des arriérés antérieurs et ne pouvait donc pas l'être pour financer les dépenses budgétisées en 2004.
- 6.82 Des mécanismes de "gestion de la trésorerie" ont été adoptés pour permettre à l'OIAC d'utiliser une partie limitée des recettes obtenues pendant un exercice budgétaire mais qui ne peuvent être recouvrées avant l'année suivante. En 2005, l'OIAC a commencé à appliquer ces mécanismes pour permettre qu'une partie des recettes prévues puisse être recouvrée sous la forme d'arriérés en 2006, mais quelque 2,1 millions d'euros de quotes-parts annuelles fixées pour 2005 touchent 36 États membres ayant actuellement des arriérés d'un montant et d'un âge tels que tout paiement qu'ils feraient au cours d'une année continuerait de ne pas pouvoir être utilisé par l'OIAC pour financer ses activités (les sommes en question seraient remboursées à d'autres États membres au titre de l'excédent de trésorerie).

RISQUES FINANCIERS

- 6.83 Plusieurs réalités financières ont été prises en compte pendant l'élaboration du budget-programme 2006. Toutefois, comme dans tout autre cadre de planification budgétaire, des risques de nature à avoir une incidence sur les ressources de l'OIAC sont inévitables au cours de tout exercice financier.
- 6.84 Le tableau ci-après illustre les principaux risques financiers qu'il faudra surveiller étroitement en 2006 au regard du budget-programme 2006.

TABLEAU 17 : RISQUES FINANCIERS POUR 2006

Risque	Problème
Augmentation des coûts, notamment des coûts statutaires, supérieure à celle qui était prévue	L'ONU doit procéder à une enquête globale sur les prix à La Haye en 2006, dans le cadre du calcul des traitements des administrateurs. Une augmentation sur toute l'année supérieure de 1 point de pourcentage aux 4,75 % de croissance des prix prévue pour calculer les traitements des administrateurs augmenterait les coûts d'environ 300 000 euros Une augmentation sur toute l'année supérieure de 1 point de pourcentage au 1,75 % de croissance des prix prévue dans la plupart des cas pour les dépenses autres que les dépenses de personnel augmenterait les coûts d'environ 200 000 euros
Taux de change	L'équivalent de 10 millions USD de prestations dues au personnel sont prévus à un taux de change de 1 USD = 0,797 euro Une augmentation de 10 % du dollar (0,877 euro), sur toute l'année, coûterait environ 700 000 euros à l'OIAC
Réception tardive des paiements dus par les États membres	À la fin de 2004, les États membres devaient 14,1 millions d'euros à l'OIAC, dont 11,2 millions au titre des quotes-parts annuelles et 2,9 millions au titre des contributions au titre de la vérification Les arriérés dus pour la période précédant l'exercice au cours duquel ces arriérés pourraient être payés (2,1 millions d'euros de quotes-parts annuelles au début de 2005) doivent être distribués aux États membres quand ils sont reçus et ne peuvent être utilisés pour financer les opérations de l'OIAC Les montants reçus des États membres au cours de l'exercice après celui pendant lequel ils étaient dus peuvent être utilisés pour financer les opérations de l'OIAC uniquement dans la mesure où des mécanismes limités de gestion de la trésorerie ont été appliqués comme il convenait à l'exercice pendant lequel les arriérés étaient dus pour pallier une insuffisance temporaire
Excédent de trésorerie de 2004	On s'attend à ce qu'un excédent de trésorerie de plus de 7 millions d'euros s'accumulera en 2005 en raison de la réception tardive de sommes dues par les États membres avant 2005
Contributions au titre de la vérification	Les niveaux de contributions au titre de la vérification dépendent des activités d'inspections planifiées qui sont effectivement réalisées pendant l'année Plusieurs coûts "fixes", fonction du niveau prévu d'inspections, peuvent continuer d'être à la charge de l'OIAC
Créances non financées	À la fin de 2004, des prestations d'un montant de 14,4 millions d'euros dues au personnel en service s'étaient accumulées Le financement annuel et les réserves financières accumulées de l'OIAC ne sont pas suffisants pour faire face à toutes les dépenses au titre des prestations qui s'accumulent chaque année

7. PERSONNEL ET ORGANISATION

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

- 7.1 Le budget-programme 2006 de l'OIAC a été construit autour de plusieurs objectifs clairement définis de l'Organisation.

TABLEAU 18 : PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'OIAC

Objectif	Principaux résultats visés pour 2006
Élargir la planification des ressources humaines	Mise en place d'un cadre de planification des ressources humaines dans l'ensemble du Secrétariat
Améliorer le recrutement ,les affectations et les mécanismes de suivi du comportement professionnel	Appui au renouvellement de l'Organisation et aux initiatives du programme par le perfectionnement des effectifs et le recrutement de personnels qualifiés (plus de 65 pour faire face au renouvellement du personnel) Mise en œuvre d'un programme amélioré de suivi et d'évaluation du comportement professionnel
Examiner et mettre à jour le règlement, les règles et les instructions concernant l'administration du personnel	Comparabilité des conditions d'emploi avec celles du régime commun des Nations Unies
Mettre efficacement en œuvre la politique de la durée de service	Renouvellement d'un septième des effectifs du Secrétariat recrutés sur le plan international Renforcement du service des ressources humaines pour dissiper les préoccupations de l'Organisation

- 7.2 En raison du caractère des programmes, le personnel est l'élément le plus important sur lequel le Secrétariat doit compter pour réaliser les objectifs fixés. Le Secrétariat de l'OIAC vit actuellement une période de changement car, après huit ans de fonctionnement, il traverse une phase importante de transition dans le développement et le renouvellement de ses effectifs. Les programmes de l'OIAC ayant maintenant mûri aussi, de plus fortes pressions s'exercent sur le personnel parce que les programmes sont de plus en plus nombreux et que des changements doivent être apportés à la gestion pendant cette période.
- 7.3 Pour faire face aux pressions financières et composer avec la politique de la durée de service du personnel, l'OIAC doit envisager et appliquer des mesures pratiques pour promouvoir une culture dans laquelle le personnel sera motivé et disposera des moyens lui permettant de réaliser son potentiel. Le Secrétariat de l'OIAC applique une stratégie des ressources humaines fondée sur les principales priorités qui naissent au sein de l'Organisation. Cette stratégie reposera sur la vision interne de l'OIAC selon laquelle "les membres du Secrétariat s'apprécient, se respectent, prennent soin les uns des autres et reconnaissent que le succès de l'OIAC dépend de chacun et de tous".

ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC

- 7.4 Les responsabilités du Secrétariat de l'OIAC incombent à six divisions et à plusieurs services principaux. La structure administrative actuelle de l'Organisation est illustrée par l'organigramme de l'Appendice 4. Cette structure n'a fait l'objet d'aucun changement important en 2005.

EFFECTIFS DE 2006**Régularisation concernant les rôles du personnel titulaire de contrats temporaires de longue durée**

- 7.5 Plusieurs postes actuels du Secrétariat ont été confiés à du personnel titulaire de contrats temporaires. Tous ces postes ont tous été examinés en fonction de leur importance pour la réalisation du programme et de la nécessité probable de les maintenir pendant au moins trois ans.
- 7.6 En raison de leur nouveau caractère, le financement de plusieurs de ces postes qui existent depuis longtemps a été "régularisé" dans le budget-programme 2006 en admettant qu'ils devraient maintenant être transformés en postes à durée déterminée. Ce résultat fait suite aux efforts que l'OIAC a entrepris en 2005 pour veiller à ce que le rôle des membres du personnel de cette catégorie soit reconnu à sa juste valeur.

TABLEAU 19 : RÉGULARISATION DE CERTAINS POSTES

Poste	Classement	Division/Service
Commis – Vérification	GS-3	Bureau du contrôle interne
Commis – Courrier	GS-3	Division de l'administration
Commis – Télécommunications	GS-3	Division de l'administration
Commis – Archives sécurisées (2)	GS-4	Division de la vérification
Secrétaire de service	GS-4	Division de la coopération internationale et de l'assistance
Adjoint – Visas	GS-5	Division des relations extérieures
Commis – Recherche	GS-5	Division des relations extérieures
Commis – Voyages	GS-5	Division de l'administration

- 7.7 Les incidences budgétaires de la régularisation de ces postes "temporaires" (en y affectant du personnel sous contrats à durée déterminée plutôt que du personnel temporaire) seront négligeables au cours de la première année, mais cette régularisation s'accompagnera ensuite d'échelons de rémunération supplémentaires (en moyenne 3,5 % par an pour les postes des services généraux en question) au cours de chacune des années suivantes, pour tout membre qui demeurera au service de l'Organisation.
- 7.8 Ces échelons supplémentaires sont cependant souvent équilibrés par des améliorations des résultats obtenus par le personnel, notamment par des améliorations de sa productivité et l'engagement de personnel expérimenté sur lequel on peut compter, et parce qu'il faut moins former de personnel nouvellement engagé..
- 7.9 Le personnel qui occupera ces nouveaux postes régularisés (sous contrats à durée déterminée) sera nommé conformément aux méthodes de recrutement habituelles de l'OIAC c'est-à-dire pour une durée initiale de trois ans.

Nominations pour une durée déterminée

- 7.10 Les initiatives budgétaires inscrites au budget-programme 2006 ont plusieurs répercussions sur le nombre des fonctionnaires sous contrats à durée déterminée. Ces améliorations du programme ont pour incidence nette une augmentation de 10 postes à durée déterminée par rapport à ceux qui étaient autorisés (502, dont 30 affectés à la

sécurité). Cette situation est distincte de la régularisation déjà mentionnée des postes temporaires de longue durée qui a consisté à les convertir en postes de durée déterminée.

TABLEAU 20 : PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT

Classe	Niveau 2005			Niveau 2006	
	Durée déterminée	Temporaire longue durée	Total	Différence personnel sous contrats à durée déterminée	Total
D-2 et au-dessus	11	–	11	–	11
D-1	15	–	15	–	15
P-5	43	–	43	3	46
P-4	145	–	145	1	146
P-3	108	–	108	-3	105
P-2	15	–	15	6	21
GS-7	10	–	10	-1	9
GS-6	30	–	30	-1	29
GS-5	78	3	81	2	83
GS-4	18	3	21	3	24
GS-3	29	3	32	-	32
Total	502	9	511	10	521

- 7.11 En fixant le nombre global et le profil des postes à durée déterminée que le Secrétariat peut pourvoir pendant l'exercice, le budget-programme annuel arrête aussi, dans la pratique et à des fins de financement, une liste de nouveaux postes à durée déterminée pour l'exercice.
- 7.12 Toutefois, cette sanction ne se substitue pas aux procédures en vigueur mises en place par ailleurs pour l'approbation et le classement officiels de tous les nouveaux postes à durée déterminée du Secrétariat. Avant de demander au Conseil exécutif d'approuver tout nouveau poste à durée déterminée, le Secrétariat consulte un expert indépendant reconnu au sujet des fonctions et responsabilités des postes à classer. À l'OIAC, ce processus de classement suit les normes et prescriptions en vigueur au sein du Secrétariat de l'OIAC.
- 7.13 Lorsque les États membres autorisent le financement d'un nouveau poste à durée déterminée au sein du Secrétariat, ce poste fait l'objet d'un classement officiel. En ce qui concerne les nouveaux postes qui sont identiques (ou pratiquement identiques) aux postes existants au sein du Secrétariat, le classement officiel est déjà connu.
- 7.14 L'Appendice 5 décrit en détail les postes à durée déterminée autorisés au sein du Secrétariat de l'OIAC, avec une indication de leurs coûts dans le budget-programme 2006 (il convient de noter que certains intéressés sont rémunérés à des niveaux supérieurs à ceux qui sont autorisés pour leur poste). Le tableau décrit ces postes pour toutes les divisions et pour les principaux bureaux et services du Secrétariat.

Prestations, allocations et indemnités dues au personnel

- 7.15 L'OIAC tire le cadre des prestations versés à ses fonctionnaires ainsi que leurs montants de celui appliqué (à La Haye) par les Nations Unies. Dans ce contexte, les

prestations "normales" du personnel nommé pour une durée déterminée se composent de plusieurs éléments principaux.

TABLEAU 21 : COÛT DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE DU PERSONNEL DE L'OIAC SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE (MILLIERS D'EUROS)

Prestations	Budget 2005	Budget 2006
Traitements	35 650	35 364
Sécurité sociale (versées à la Caisse de prévoyance)	7 160	7 257
Assurance maladie	1 431	1 140
Capital-décès et pensions d'invalidité	931	944
Charges de famille	1 165	1 269
Allocation-logement	264	269
Frais d'études	2 317	2 480
Congé dans les foyers	973	621
Rémunération totale	49 892	49 344
Nombre nominal de postes à durée déterminée inscrits au budget	502	521
Moyenne par membre du personnel de cette catégorie	99,4	94,7

- 7.16 Les coûts indiqués dans ce tableau figurent dans les états budgétaires détaillés du budget-programme 2006, aux lignes budgétaires *traitements* et *dépenses communes de personnel*.

TROISIÈME PARTIE

ÉTATS BUDGÉTAIRES PAR DIVISION

8. INTRODUCTION

- 8.1 La troisième partie du budget-programme 2006 présente les activités plus détaillées, (accompagnées de leurs objectifs) planifiées par chacune des unités (division ou bureau) du Secrétariat chargées de réaliser les programmes généralement attendus du Secrétariat en 2006.
- 8.2 Bien que ces objectifs et activités soient étroitement alignés sur les programmes de services de haut niveau que, de manière générale, on attend du Secrétariat de l'OIAC, ils ne visent pas à faire simplement double emploi avec les renseignements de plus haut niveau concernant ces programmes, qui figurent à la deuxième partie du présent document.
- 8.3 Des états détaillés des dépenses budgétisées pour 2006 figurent aussi dans cette partie, pour chaque division ou bureau.

DIVISION DE LA VÉRIFICATION

Objectif

- 8.4 La Division de la vérification est chargée, avec la Division de l'inspectorat, des activités d'appui de la vérification du désarmement et de la non-prolifération en appliquant les mesures de vérification et de mise en œuvre prévues dans la Convention.

Programme planifié

- 8.5 La planification des inspections des armes chimiques (au titre des Articles IV et V de la Convention) est l'activité la plus prioritaire de la Division de la vérification. Vient ensuite la planification des inspections (au titre de l'Article VI) pour vérifier que d'autres sites ne sont pas utilisés à des fins interdites par la Convention.
- 8.6 Les 170 rotations prévues pour 2006 aux installations de destruction d'armes chimiques représentent une augmentation de 12 % par rapport au niveau budgétisé pour 2005. En dépit de cette augmentation prévue des activités d'inspection, l'adoption de mesures d'optimisation assurera qu'aucun personnel ni aucune ressources supplémentaires ne seront nécessaires pour la planification des inspections au titre des Articles IV et V.
- 8.7 L'optimisation des vérifications est une activité permanente de la Division de la vérification qui, dans ce domaine, coopère étroitement avec la Division de l'inspectorat. Les mesures concrètes qui sont prises comprennent la réduction de la taille des équipes et le recours à des inspections au titre de l'Article VI effectuées en série. Les économies consécutives des ressources de personnel sont prises en compte dans le budget de la Division de l'inspectorat.
- 8.8 Pour ce qui concerne les inspections au titre de l'Article VI, 180 sont prévues pour 2006 (11 % de plus depuis 2005). Cette activité accrue appelle le recrutement et l'affectation au Service de la vérification de l'industrie d'un administrateur P-4 de planification des inspections.
- 8.9 Le maintien de l'agrément du laboratoire de l'OIAC est essentiel et demeure une question importante en 2006. En ce qui concerne le laboratoire, des entretiens avec les autorités de réglementation ont recensé la continuité des connaissances et des capacités ainsi que le maintien consécutif de la qualité et des normes requises à l'appui des activités de vérification comme étant un domaine critique de risque. Le budget-programme 2006 vise donc à attaquer ce problème en augmentant l'éventail et la profondeur des capacités des experts du laboratoire.
- 8.10 L'appui aux activités de la Division de la coopération internationale et de l'assistance se poursuivra en 2006 à hauteur d'environ 600 journées de travail. Il y a lieu de noter toutefois que des modifications apportées aux activités prévues au titre des Articles IV et V pourraient empêcher la division d'appuyer la Division de la coopération internationale et de l'assistance et la Division des relations extérieures ou entraver les inspections au titre de l'Article VI.

8.11 Le tableau ci-après décrit les principales activités (y compris les objectifs et les principaux produits) planifiés pour 2006 par la Division de la vérification.

TABLEAU 22 : DIVISION DE LA VÉRIFICATION – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Assurer en temps opportun le traitement et l'évaluation des déclarations de façon précise et complète	<p>Pourcentage d'États dont les renseignements sont à jour dans la base de données</p> <p>Pourcentage d'États dont les renseignements sont complets dans la base de données</p> <p>Pourcentage de sites que l'on pensait inspectables et qui en fait ne l'étaient pas</p>	<p>Toutes les données fournies sont introduites dans la base de données dans les délais requis</p> <p>Diminution du nombre de demandes d'éclaircissement</p> <p>Traitement et évaluation en temps voulu des renseignements liés aux déclarations</p> <p>Pourcentage nul maintenu</p>
Élaborer des plans d'inspection réalistes et souples	<p>Plans établis dans les délais convenus</p> <p>Les réunions techniques d'information et autres apports de la Division de la vérification pour les plans d'inspections sont satisfaisants</p>	<p>Toutes les inspections doivent être organisées et réalisées à temps. Toutes les inspections budgétisées devraient être planifiées et effectuées (les plans seront ajustés si des changements de campagne se produisent)</p> <p>180 inspections au titre de l'Article VI et 237 inspections au titre des Articles IV et V</p> <p>Toutes menées à bonne fin</p>
Assurer une excellente base technique des inspections, permettant leur déroulement conformément à la Convention	<p>Agrément du laboratoire de l'OIAC</p> <p>Qualité du matériel d'inspection</p>	<p>Maintien de l'agrément et succès des essais d'aptitude</p> <p>Du matériel pleinement testé et utilisable est fourni à temps aux équipes d'inspection</p>
Coopérer avec les États parties et fournir au besoin les renseignements liées à la vérification, pour accroître la capacité des États parties de se prononcer sur les questions de conformité	<p>Rapport annuel d'activité en matière de vérification et autres rapports</p> <p>Toutes les questions importantes sont examinées dans les rapports et documents correspondants</p>	<p>Tous les rapports pertinents sont présentés à temps.</p> <p>Les questions liées aux vérifications qui appellent un examen de décisions prises antérieurement par les organes directeurs seront portées à leur attention</p>

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Améliorer le respect de la Convention par les États parties, moyennant une assistance technique aux États parties et un appui aux activités de la Division de la coopération internationale et de l'assistance ainsi que de la Division des relations extérieures	Nombre de demandes satisfaites, en pourcentage du nombre de demandes reçues qui étaient conformes au plan convenu	La Division de la vérification appuiera ces deux Divisions par 600 journées de travail
Fonctionnement efficace de la division	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Initiatives budgétaires pour 2006

Initiative : Renforcement de l'appui aux opérations d'inspection (234 000 euros en 2006)

- 8.12 L'année 2006 connaîtra une augmentation marquée des opérations d'inspection que l'OIAC devra mener pour vérifier la destruction des armes chimiques et renforcer l'assurance de la non-prolifération de leur fabrication.
- 8.13 Cette augmentation aura une incidence directe sur la planification et sur l'appui technique nécessaire à l'OIAC pour faire en sorte que la qualité des inspections soit maintenue. À titre indicatif, un nouveau planificateur est normalement nécessaire pour chaque augmentation de 20 inspections annuelles au titre de l'Article VI.
- 8.14 Cette initiative budgétaire vise deux domaines critiques qui permettront de maintenir l'efficacité de la planification des inspections et l'appui technique à ces activités. En premier lieu, le budget-programme 2006 prévoit un nouveau poste à durée déterminée d'un administrateur P-4 de la planification des inspections (117 000 euros), pour appuyer la planification et la préparation du nombre accru d'inspections au titre de l'Article VI.
- 8.15 De plus, le maintien de l'agrément du laboratoire de l'OIAC est essentiel pour que l'Organisation puisse continuer de jouer son rôle dans le désarmement des armes chimiques. La continuité des connaissances et des compétences est une question qui a fait son apparition à l'OIAC dans le cadre du maintien de la qualité et des normes atteintes par le laboratoire à l'appui des activités de vérification. Cette initiative budgétaire prévoit la nomination d'un administrateur P-4 en chimie analytique (117 000 euros), pour assurer la continuité nécessaire dans ce domaine.

Initiative : Élaboration d'un système d'information pour la vérification (123 000 euros en 2006)

- 8.16 La poursuite du développement et de la mise en place du système d'information pour la vérification au sein du Secrétariat est à charge de la Division de la vérification, appuyée par le Bureau de la confidentialité et de la sûreté et par le Service des services d'information de la Division de l'administration.

- 8.17 Pour 2006, on compte atteindre des résultats clés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce système. Cette initiative budgétaire nécessite la nomination temporaire, pendant un an, de trois agents des services généraux qui seront chargés de transférer les déclarations existantes dans le nouveau système.
- 8.18 Les fonds nécessaires au paiement des experts techniques requis en matière de sécurité de l'informatique sont inclus et décrits dans l'état budgétaire du Bureau de la confidentialité et de la sûreté.

Mesure d'économie : Non-reconstitution du compte spécial pour les achats de matériel (économie de 250 000 euros en 2006)

- 8.19 Chaque année, 250 000 euros sont puisés dans le budget ordinaire pour compléter ce compte. Compte tenu de son solde à la fin de 2004 (il n'est pas prévu que les dépenses de 2005 dépasseront le montant qui y sera viré pour le reconstituer au cours de l'année), une mesure d'économie a été inscrite à ce titre au budget-programme 2006 (pour 2006 seulement).

Ressources financières pour 2006

- 8.20 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.21 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des prévisions de base relatives aux coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires qui est décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 23 : DIVISION DE LA VÉRIFICATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions 2007
4 426 495	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	5 018 498	5 093 437	1,49 %	5 093 437
1 544 280	Dépenses communes de personnel	1 997 124	1 855 118	-7,11 %	1 855 118
–	Heures supplémentaires	8 000	8 260	3,25 %	8 260
100 799	Consultants	85 000	85 000	0 %	85 000
71 486	Personnel temporaire	80 000	123 744	54,68 %	0
6 143 060	Total, Dépenses de personnel	7 188 622	7 165 559	-0,32 %	7 041 815
	<u>Frais de voyage :</u>				
47 286	Voyages – réunions officielles	99 234	100 971	1,75 %	100 971
47 286	Total, Frais de voyage	99 234	100 971	1,75 %	100 971
	<u>Services contractuels :</u>				
252 216	Autres services contractuels	611 513	482 817	-21,05 %	482 817
252 216	Total, Services contractuels	611 513	482 817	-21,05 %	482 817
	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
1 097	Frais de réception et autres frais de représentation	1 500	1 526	1,75 %	1 526
1 097	Total, Frais généraux de fonctionnement	1 500	1 526	1,75 %	1 526
	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures :</u>				
641 452	Entretien du matériel d'inspection	400 000	342 898	-14,28 %	342 898
641 452	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation	400 000	342 898	-14,28 %	342 898
7 085 111	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 300 869	8 093 770	-2,49 %	7 970 027
	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – Dépenses d'équipement :</u>				
250 000	Achat de matériel d'inspection	250 000	203 500	-18,60 %	453 500
250 000	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – dépenses d'équipement	250 000	203 500	-18,60 %	453 500
250 000	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	250 000	203 500	-18,60 %	453 500
7 335 111	TOTAL, DÉPENSES	8 550 869	8 297 270	-2,97 %	8 423 527

INSPECTORAT

Objectif

8.22 La Division de l'inspectorat est essentiellement responsable des inspections, pour vérifier le désarmement par les États membres (armes chimiques et installations associées) et veiller à ce qu'aucun site chimique ne soit utilisé à des fins interdites par la Convention.

Programme planifié

8.23 Le projet d'optimisation mené conjointement par la Division de l'inspectorat et la Division de la vérification concernant la destruction des installations d'armes chimiques est en cours de réalisation et ses premiers résultats sont déjà évidents. Il est donc envisagé de réduire la taille de toutes les équipes d'inspection (par rapport à 2005) qui visiteront les installations de destruction des armes chimiques des États-Unis d'Amérique en 2006. Cela permettra de maintenir au niveau de 2005 le nombre d'inspecteurs nécessaires pour mener à bonne fin la totalité des inspections prévues en 2006, en dépit de l'augmentation marquée du nombre des inspections à entreprendre.

8.24 L'Appendice 1 contient une liste des inspections des armes chimiques programmées pour 2006.

8.25 En 2006, le Secrétariat réalisera aussi d'autres économies d'efficacité dans la conduite des inspections au titre de l'Article VI. Les États membres ont estimé que l'OIAC devrait augmenter le nombre de ces inspections, dans la mesure possible, pour permettre au Secrétariat de vérifier la non-prolifération à des fins interdites. Dans la pratique, cela a conduit à une augmentation des inspections au titre de l'Article VI qui de 132 en 2003 sont passées à 162 en 2005.

8.26 Il est prévu que pour 2006, le nombre de ces inspections sera porté à 180 mais, à nouveau, avec le même nombre d'inspecteurs qu'en 2005. Le tableau ci-après donne le détail des inspections à effectuer en 2006 dans des installations industrielles et autres, au titre de l'Article VI de la Convention.

TABLEAU 24 : INSPECTIONS D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET AUTRES PRÉVUES EN 2006

Installations	Résultat 2002	Résultat 2003	Résultat 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Installations du Tableau 1	9	16	16	16	16
Installations du Tableau 2	21	35	42	42	46
Installations du Tableau 3	23	15	22	24	28
Autres installations de fabrication de produits chimiques	32	66	70	80	90
NOMBRE TOTAL D'INSPECTIONS	85	132	150	162	180

- 8.27 L'augmentation du nombre des inspections, qui sont passées de 162 en 2005 à 180 en 2006, confirme la poursuite de l'augmentation enregistrée ces dernières années et, qui plus est, sera complétée par la poursuite des efforts visant à améliorer la méthode de sélection des sites devant être inspectés, afin de continuer à donner aux États membres les assurances évoquées à l'Article VI de la Convention.
- 8.28 Le tableau ci-après donne le détail des ressources estimées incluses dans le budget-programme 2006 pour les inspections au titre de l'Article VI, par type d'installation.

TABLEAU 25: ESTIMATION DES COÛTS DES INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI, PAR TYPE D'INSTALLATION

	Tableau 1	Tableau 2	Tableau 3	Autres installations de fabrication de produits chimiques	Total
<i>Inspecteurs :</i>					
Inspections	16	46	28	90	180
Journées d'inspecteurs	269	685	492	1 267	2 713
<i>Coûts variables (euros) :</i>					
Voyage/indemnités	131 420	423 931	297 677	920 337	1 773 365
Expédition du matériel	8 000	20 160	12 800	32 922	73 882
Services de traduction	16 000	138 600	64 000	186 761	405 361
Services divers	2 400	6 300	4 800	13 973	27 473
TOTAL (euros)	157 820	588 991	379 277	1 153 993	2 280 081

- 8.29 Une analyse a révélé que le nombre moyen de journées par inspection, ainsi que le nombre moyen d'inspecteurs par inspection au titre de l'Article VI a diminué depuis quelques années. Cela est dû aux nouvelles mesures que le Secrétariat a prises pour optimiser le financement de ce type d'inspection, sans porter atteinte à leur qualité ni à leur efficacité, en augmentant le nombre d'inspections séquentielles et en réduisant la composition des équipes d'inspecteurs pour les inspections suivantes.

TABLEAU 26 : DIVISION DE L'INSPECTORAT – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Mettre à disposition en temps voulu d'un nombre suffisant d'équipes d'inspection dotées du matériel et de la formation appropriés, en vue de la mise en œuvre du programme évolutif d'inspections au titre des Articles IV, V et VI	Respect des calendriers – les équipes d'inspection sont déployées aux moments prescrits pour les inspections au titre des Articles IV et V	Toutes les inspections au titre des Articles IV et V exigées par la Convention, et conformément au plan de destruction fourni par les États parties détenteurs et convenu avec le Secrétariat (qui comprennent une augmentation de 12 % du nombre des rotations aux installations de destruction) seront effectuées en 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
	<p>Nombre des inspections au titre de l'Article VI – réalisation du nombre prescrit d'inspections</p> <p>Qualité des inspections – mesurée par le respect de quelques éléments clés bien définis nécessaires pour une bonne inspection, y compris le respect des procédures convenues, la disponibilité et le bon fonctionnement de tout le matériel nécessaire, la présentation ponctuelle des rapports, etc.</p>	<p>Toutes les inspections au titre de l'Article VI prévues (y compris une augmentation de 11 % de ces inspections) seront effectuées en 2006</p> <p>Toutes les inspections prévues seront faites sans incident conformément aux procédures en vigueur</p>
<p>Mettre à disposition en temps voulu d'un nombre suffisant d'équipes d'inspection dotées du matériel et de la formation appropriés, pour l'application des prescriptions de la Convention en matière d'inspection par mise en demeure et d'enquêtes sur des allégations d'emploi</p>	<p>Disponibilité opérationnelle – équipes d'inspection formées, prêtes à être déployées au moment requis. Procédures et consignes de travail réalistes élaborées et en place</p> <p>Qualité des inspections – mesurée par le respect de tous les éléments définis nécessaires pour une enquête complète, disponibilité et bon fonctionnement du matériel nécessaire, achèvement du rapport final dans les délais prescrits, etc.</p>	<p>1 000 journées d'inspecteurs de formation (liées aux inspections par mise en demeure et/ou aux enquêtes sur les allégations d'emploi) organisées à l'intention des inspecteurs en 2006</p>
<p>Fournir une assistance en réponse à des demandes faisant appel aux compétences des inspecteurs, conformément à un plan semestriel convenu, pour appuyer les programmes de la Division de la vérification, de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et de la Division des relations extérieures</p>	<p>Nombre de demandes satisfaites, en pourcentage du nombre de demandes reçues qui étaient conformes au plan convenu</p>	<p>Appui à d'autres divisions, services et bureaux équivalant à 4 500 journées d'inspecteurs en 2006</p>

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Fonctionnement efficient et efficace de la Division de l'inspectorat, y compris amélioration du rapport coût-efficacité des activités d'inspection	Nombre de journées d'inspecteurs, par inspecteur, soit lors d'affectations en inspection, soit en affectation à la Division de la coopération internationale et de l'assistance et à la Division des relations extérieures	Le total des journées d'inspecteurs étant le même qu'en 2005, le nombre des rotations dans les installations de destruction des armes chimiques augmentera de 12 % (de 152 à 170) et le nombre d'inspections des sites industriels passera de 162 à 180 en 2006

Initiatives budgétaires pour 2006

Initiative : Augmentation des inspections de la destruction d'armes (271 000 euros en 2006)

- 8.30 En 2006, l'OIAC sera confrontée à une augmentation marquée des activités de destruction d'armes chimiques demandée par les États membres qui en détiennent. Dans ce contexte, le budget programme 2006 prévoit une augmentation de plus de 12 % des rotations d'inspections (qui passeront de 152 en 2005 à 170) dans les installations de destruction d'armes chimiques.
- 8.31 La base de ces plans de destruction de 2006 a été individuellement confirmée avec les États membres détenteurs d'armes chimiques. Cette augmentation de 2006 est due en grande partie au début des opérations à des installations des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.
- 8.32 En dépit de cette augmentation, la Division de l'inspectorat prend des mesures pour procéder à ce nombre accru d'inspections et à des inspections d'autres sites chimiques pour veiller à la non-prolifération, avec le même nombre d'inspecteurs qu'en 2005 (et avec le même nombre de postes d'inspecteurs nommés pour des durées déterminées). Cela ne sera possible que si toutes les installations de destruction des États-Unis d'Amérique sont inspectées par des équipes de composition réduite qui donneront effet au programme d'optimisation mis en place en 2005.
- 8.33 L'Appendice 1 contient une liste détaillée des inspections d'armes chimiques programmées pour 2006.
- 8.34 L'optimisation du financement des équipes d'inspection individuelles permettra d'équilibrer dans une grande mesure les coûts supplémentaires qui, autrement, auraient résulté de la conduite de ce nombre plus élevé d'inspections. Néanmoins, les coûts supplémentaires nets augmenteront et certains ajustements des arrangements actuels de dotation du personnel seront nécessaires pour que la Division de l'inspectorat puisse faire face à cette demande accrue.
- 8.35 En plus de la réorganisation de plusieurs postes d'administrateur existants pour veiller à l'équilibre approprié entre la direction des inspections, les experts de la santé et de la sécurité et l'appui à la planification des opérations d'inspection, deux postes des services généraux (GS-5), à durée déterminée, ont été inscrits au budget-programme 2006 pour appuyer les activités administratives nécessitées par l'augmentation marquée du nombre des inspections. L'incidence budgétaire de ces

changements de personnel, dont l'addition de ces deux nouveaux postes, est de 59 000 euros.

- 8.36 Les coûts supplémentaires de cette initiative budgétaire résulteront dans une grande mesure d'augmentations autres que celles de personnel découlant du plus grand nombre d'inspections, indépendamment du nombre des inspecteurs qui composent chaque équipe. Ces nouveaux coûts comprennent notamment ceux du transport du matériel d'inspection (143 000 euros), ceux des services de traduction (406 000 euros), ceux de la formation des nouveaux inspecteurs (50 000 euros) et certains autres coûts mineurs (5 000 euros), tous ces coûts étant compensés dans une certaine mesure par une diminution du coût des voyages des inspecteurs (moins 392 000 euros).
- 8.37 Ce coût relativement modeste occasionné par l'augmentation marquée des activités d'inspection dépend aussi de la mise en œuvre et de l'amélioration intégrales du programme d'accords de services spéciaux d'inspecteurs qui est décrit ci-après dans la prochaine initiative budgétaire. Si cette initiative budgétaire parallèle n'est pas prise, le coût pour l'OIAC du nombre accru de vérifications de la destruction d'armes chimiques connaît une forte augmentation.

Initiative : Mise en œuvre et amélioration du programme d'accords de services spéciaux d'inspecteurs

- 8.38 Le recours à d'anciens inspecteurs de l'OIAC engagés à contrat fournit une source souple et efficace par rapport à ses coûts des compétences requises pour faire face à la variation du nombre des inspections. Un inspecteur employé dans le cadre de ce programme coûte, pour un même rendement, environ 60 % du coût total d'un inspecteur nommé pour une durée déterminée. L'utilisation de 15 inspecteurs au titre de ce programme pendant une année complète (plutôt qu'un nombre équivalent d'inspecteurs occupant des postes à durée déterminée) procure des économies d'environ 600 000 euros.
- 8.39 Le budget-programme 2006 a été établi sur la base de l'élargissement de cette méthode de dotation du personnel d'inspection et de la nécessité d'assouplir encore plus cette dotation pour faire face au renouvellement éventuel du personnel occupant actuellement des postes à durée déterminée. Sans cette mesure, l'initiative budgétaire mentionnée précédemment, qui vise à augmenter de 12 % les inspections des installations de destruction, exigerait un niveau plus élevé de ressources supplémentaires.
- 8.40 L'amélioration actuelle du programme d'accords de services spéciaux d'inspecteurs appelle une deuxième forme d'arrangement contractuel pour faire face à la situation causée par les pointes de courte durée et les pénuries temporaires d'inspecteurs dues au renouvellement du personnel. Cette deuxième application du programme consistera à identifier un nombre d'anciens inspecteurs bien formés et expérimentés qui seraient en disponibilité et aux services desquels il serait fait appel en cas de pénurie d'inspecteurs (nommés pour une durée déterminée ou à la demande).

- 8.41 S'ils sont disponibles quand leurs services seront nécessaires, ces inspecteurs "en disponibilité" se présenteront au Secrétariat pour être affectés à une mission unique d'inspection d'une installation de destruction, en vertu d'un contrat qui porterait uniquement sur la durée de la mission.
- 8.42 Sans l'initiative consistant à poursuivre et à améliorer le programme en question en 2006, le coût pour l'OIAC de la réalisation du nombre croissant des inspections demandées serait nettement plus élevé que celui qui figure dans le budget-programme 2006. L'amélioration du programme actuel de satisfaction des besoins de courte durée sera financée au moyen des fonds actuellement consacrés aux inspecteurs (car elle vise essentiellement à couvrir temporairement les vacances qui se présenteront dans les postes budgétisés) mais elle évite aussi les coûts supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires si, en cas d'urgence, l'Organisation devait employer plus d'inspecteurs titulaires de contrat à durée déterminée.

Initiative : Nombre accru d'inspections des sites "industriels"

- 8.43 L'assurance, prescrite par la Convention, de la non-prolifération des installations "industrielles" de fabrication d'armes chimiques et d'autres usines chimiques est devenue une question de plus en plus prioritaire à l'OIAC, les États membres ayant actuellement déclaré plus de 4 500 de ces sites.
- 8.44 L'augmentation des inspection, de 162 en 2005 aux 180 inscrites au budget-programme 2006, s'inscrit dans la tendance à l'augmentation depuis plusieurs années des inspections effectuées au titre de l'Article VI de la Convention. Par une autre activité tout aussi importante pour la poursuite de son objectif premier d'assurance de la non-prolifération, l'Organisation continuera aussi de maintenir avec le plus grand soin l'équilibre entre le nombre accru d'inspections et les améliorations de la méthodologie appliquée pour choisir les sites à inspecter, afin de donner aux États membres des assurances raisonnables.
- 8.45 Les coûts supplémentaires associés à cette initiative budgétaire sont indiqués dans l'initiative budgétaire mentionnée précédemment, qui consiste à améliorer les inspections de la destruction d'armes (leurs coûts étant absorbés au niveau de l'effectif global des inspecteurs).

Mesure d'économie : Optimisation des opérations d'inspection

- 8.46 La composition normale des équipes de vérification des installations de destruction d'armes chimiques des États-Unis d'Amérique sera réduite de 8 à 5 inspecteurs en 2006. Cette mesure a été prise parallèlement à l'installation de matériel d'enregistrement et de surveillance amélioré.
- 8.47 Il est prévu qu'à elle seule, cette réorganisation des équipes réduira d'environ 40 le nombre des inspecteurs qui, en l'absence de tout changement, aurait été nécessaires pendant une année complète.

- 8.48 Parallèlement, plusieurs méthodes ont été appliquées pour réduire la pression des inspections prescrites à l'Article VI sur les ressources du Secrétariat; elles consistent à réduire la taille des équipes et à augmenter le nombre des inspections en série menées par de mêmes équipes d'inspection.

Ressources financières pour 2006

- 8.49 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.50 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations des coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations sans effet sur le budget à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 27 : DIVISION DE L'INSPECTORAT – DÉPENSES BUDGÉTISEES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
14 651 295	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	16 409 002	15 740 109	-4,08 %	15 740 109
5 807 409	Dépenses communes de personnel	7 010 164	6 597 842	-5,88 %	6 597 842
63 802	Heures supplémentaires	58 000	59 885	3,25%	59 885
20 194	Personnel temporaire	40 000	-	-100 %	-
20 542 700	Total, Dépenses de personnel	23 517 166	22 397 835	-4,76 %	22 397 835
	<u>Frais de voyage :</u>				
2 823 125	Voyages – inspections	4 137 515	3 815 362	-7,79 %	3 815 362
12 535	Voyages – réunions officielles	14 593	14 848	1,75 %	14 848
2 835 660	Total, Frais de voyage	4 152 108	3 830 211	-7,75 %	3 830 211
	<u>Services contractuels :</u>				
56 794	Formation	124 663	176 845	41,86 %	176 845
592 620	Services de traduction et d'interprétation.	595 950	1 020 744	71,28 %	1 020 744
	Inspecteurs	863 161	891 214	3,25 %	891 214
649 414	Total, Services contractuels	1 583 774	2 088 802	31,89 %	2 088 802
	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
924	Frais de réception et autres frais de représentation	1 000	2 035	>100 %	2 035
217 407	Fret et expéditions	259 583	410 021	57,95 %	410 021
20 515	Autres frais généraux de fonctionnement	22 500	27 473	22,10 %	27 473
238 846	Total, Frais généraux de fonctionnement	283 083	439 528	55,26 %	439 528
	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation :</u>				
10 661	Fournitures et accessoires	10 000	10 175	1,75 %	10 175
10 661	Total, Matériel d'inspections, entretien et fournitures	10 000	10 175	1,75 %	10 175
24 277 281	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 546 131	28 766 552	-2,64 %	28 766 552
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-	-	-
24 277 281	TOTAL, DÉPENSES	29 546 131	28 766 552	-2,64 %	28 766 552

DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE

Objectif

8.51 La Division de la coopération internationale et de l'assistance a pour activité essentielle de promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie, la mise en œuvre de mesures d'application au niveau national par les États membres et la capacité de prêter assistance à un État membre en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

Programme planifié

8.52 En 2006, la Division continuera d'appliquer plusieurs programmes et activités pour poursuivre les objectifs liés à l'assistance et à la protection, au développement économique et technique et aux mesures nationales d'application.

8.53 Dans le domaine de l'assistance et de la protection, il est prévu qu'au début de 2006 la moitié des travaux nécessités par la mise en place d'une banque de données sur la protection (en vertu de l'Article X de la Convention) seront achevés, et que la banque sera de plus alimentée en cours d'année par les renseignements reçus de certains États membres. Il sera aussi procédé à l'analyse et à l'étude des renseignements que les États membres fourniront sur leur programme national de protection.

8.54 Des modes opératoires normalisés et des consignes seront mis au point pour renforcer les moyens dont dispose le Secrétariat pour gérer une intervention internationale, deux exercices à blanc étant organisés au siège de l'OIAC pour confirmer la validité de ces procédures.

8.55 En ce qui concerne le développement économique et technologique par le truchement de la coopération internationale, les programmes, séminaires et ateliers ci-après seront organisés en 2006 :

- a) un programme des scientifiques associés, qui visera essentiellement à faciliter le renforcement des capacités dans les domaines liés aux aspects de la Convention concernant l'industrie, dont la fabrication et la sécurité des produits chimiques;
- b) un programme d'appui aux conférences qui facilitera l'échange de renseignements scientifiques et techniques dans les domaines liés à l'application pacifique de la chimie;
- c) un programme de stages qui faciliteront le renforcement des capacités ainsi que l'échange de renseignements scientifiques et techniques dans les domaines dont traite la Convention;
- d) un programme d'appui aux projets de recherche qui facilitera les activités de recherche dans les domaines liés au développement et à l'application de la chimie à des fins non interdites par la Convention;

- e) un programme d'assistance aux laboratoires qui facilitera le renforcement des moyens techniques des laboratoires qui procèdent à l'analyse des produits chimiques à diverses fins pacifiques;
- f) un programme d'échange de matériel, qui facilitera l'échange des matériels dont traite la Convention;
- g) un programme de perfectionnement des compétences analytiques, qui facilitera l'amélioration des moyens techniques relatifs à l'analyse des produits chimiques et celle des bonnes pratiques de laboratoire;
- h) des séminaires/ateliers techniques conjoints, en coopération avec d'autres organisations, sur des sujets liés à la Convention.

8.56 Pour la mise en œuvre intégrale et efficace par les États membres des dispositions de l'Article VII, les initiatives ci-après ont été inscrites au budget-programme 2006 :

- a) assistance bilatérale à des autorités nationales individuelles dans des domaines de mise en œuvre particuliers (dont la formation, les déclarations, l'identification des activités à déclarer, le contrôle des exportations et des importations et l'accompagnement des inspecteurs) par des missions d'appui sur place;
- b) promotion de l'interaction entre autorités nationales;
- c) ateliers, cours de formation, exercices spécialisés à l'intention du personnel des autorités nationales afin de renforcer les capacités de ces autorités et de promouvoir l'application de la Convention;
- d) ateliers destinés aux autorités nationales, à l'industrie et aux associations professionnelles pour les sensibiliser et appuyer l'application effective et efficace de la Convention et la promotion de l'OIAC;
- e) moyens de mise en œuvre destinés aux autorités nationales.

TABLEAU 28 : DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
<p>Assistance et protection contre les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques, conformément aux dispositions de l'Article X de la Convention</p>	<p>Nombre de réponses aux demandes de conseils et/ou d'assistance spécialisés et fonctionnement de la banque de données contenant des renseignements sur la protection</p> <p>Améliorations de la capacité de l'OIAC de coordonner et de fournir de l'assistance, et aussi de procéder à une enquête immédiate et prendre des mesures d'urgence pour répondre à une demande</p> <p>Pourcentage d'États fournissant tous les ans des renseignements sur leurs programmes nationaux de protection</p> <p>Signes de progrès dans l'application ou la mise en place de moyens de protection dans les États assistés</p>	<p>Réponse à 100 % des demandes de conseils et/ou d'assistance spécialisés. De plus, en 2006, la base de données sera alimentée par d'autres renseignements reçus</p> <p>Au moins deux exercices à blanc au siège</p> <p>Au moins deux réunions d'évaluation sur les leçons tirées de l'exercice "Assistance commune 2005", un atelier de coordination de l'assistance, trois exercices régionaux, 10 cours internationaux, une enquête sur l'emploi présumé d'armes chimiques et cinq visites d'inspection des moyens nationaux d'assistance</p> <p>Participation à deux ou trois cours donnés par des organisations internationales compétentes</p> <p>Négociation et conclusion de trois à cinq accords bilatéraux Fonctionnement et état d'alerte améliorés de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance</p> <p>Communication électronique plus systématique des renseignements</p> <p>Mise au point de modules de formation sur la protection, l'objectif étant de les achever pour 2007</p> <p>10 visites d'évaluation pour identifier les besoins en matière de protection</p> <p>10 à 15 cours sur la protection, pour mieux en faire connaître les besoins à l'intention des premiers intervenants</p> <p>Poursuite des projets à long terme actuels</p>

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
<p>Développement économique et technologique par le truchement de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, conformément aux dispositions de l'Article XI</p>	<p>Volume, qualité et résultats de la coopération en matière d'utilisations pacifiques de la chimie</p> <p>Nombre et qualité des réponses aux demandes</p>	<p>Programme des scientifiques associés (24 participants)</p> <p>Au moins six conférences, ateliers, séminaires et réunions</p> <p>Appui à au moins cinq stages, 10 projets de recherche, deux projets d'assistance à des laboratoires, cinq échanges de matériel</p> <p>Programme de développement des compétences analytiques (20 participants) et au moins un autre cours supérieur destiné à quatre participants provenant principalement de laboratoires qui souhaitent être agréés par l'OIAC</p> <p>Au moins un séminaire/atelier technique conjoint avec d'autres organisations</p>
<p>Veiller à l'application intégrale et effective par les États parties des dispositions de l'Article VII de la Convention</p>	<p>Assistance aux États parties pour les aider à atteindre chacun des trois niveaux définis d'application :</p> <p>Établissement et fonctionnement efficaces d'une autorité nationale, et adoption d'une législation nationale appropriée pour l'application de la Convention;</p> <p>Mesures de vérification prescrites par la Convention portant sur les produits et les installations chimiques appropriés;</p> <p>Soumission de déclarations qui assureront que les activités relatives aux produits chimiques toxiques et à leurs précurseurs ne sont pas interdites</p>	<p>20 missions d'appui sur place aux autorités nationales</p> <p>Au moins 25 demandes d'assistance</p> <p>Une réunion des autorités nationales en marge de la Conférence des États parties, quatre réunions régionales et trois réunions sous-régionales (Amérique centrale, Asie centrale et Moyen-Orient) pour traiter de questions d'application. Un cours supérieur de formation destiné au personnel des autorités nationales, un atelier sur le transfert des produits chimiques inscrits dans les tableaux, deux cours régionaux de formation des douaniers (Asie du Sud-Est et de l'Ouest), un cours de formation des douaniers organisé conjointement avec le PNUE</p> <p>Au moins cinq ateliers nationaux destinés à l'industrie chimique et aux douaniers</p> <p>Mise à jour du jeu de documents d'information n° 1 destiné aux autorités nationales</p>
<p>Fonctionnement efficace de la Division</p>	<p>Efficacité des coûts et optimisation des opérations</p>	<p>Maintien de l'efficacité et de l'efficience</p>

Initiatives budgétaires pour 2006

Initiative : Renforcement de l'appui aux programmes de coopération internationale (158 000 euros en 2006)

- 8.57 Les demandes émanant des États membres qui recherchent un appui au titre des divers programmes de coopération internationale ne peuvent être satisfaites faute de moyens, financiers et humains, du Secrétariat. Le nombre des manifestations et autres programmes connexes que le Secrétariat a coordonnés ou assistés d'une manière ou d'une autre a certes nettement augmenté depuis plusieurs années, mais le personnel employé dans ce secteur est demeuré relativement stable.
- 8.58 Cette initiative budgétaire permet d'améliorer de manière souple le cadre des administrateurs et des gestionnaires de projet à l'appui de ces programmes importants de coopération internationale.
- 8.59 Un nouveau poste à durée déterminée sera pourvu par la nomination d'un administrateur principal P-4 au Service de la coopération internationale (117 000 euros). De plus, le budget-programme 2006 prévoit la création d'une fonction d'assistance au projet qui sera pourvu avec souplesse par du personnel temporaire (41 000 euros).

Initiative : Renforcement de l'appui aux activités nationales d'application (41 000 euros en 2006)

- 8.60 L'accent qui est mis sur la nécessité pour les États membres de s'acquitter de leurs obligations nationales, notamment de respecter l'adoption par l'OIAC du plan d'action de l'Article VII, a provoqué une augmentation spectaculaire des activités de l'OIAC dans ce domaine.
- 8.61 Cette initiative budgétaire vise à renforcer le personnel du Service d'appui à l'application de la Convention en établissant un poste d'assistance au projet qui sera pourvu avec souplesse par du personnel temporaire (41 000 euros).

Initiative : Renforcement de l'appui aux activités d'assistance (117 000 euros en 2006)

- 8.62 Le renforcement de la capacité de l'OIAC et de ses États membres à fournir de l'assistance et/ou une protection en cas d'utilisation d'armes chimiques est une des principales préoccupations que l'OIAC a réaffirmées en 2005 en organisant l'Exercice Assistance conjointe de 2005.
- 8.63 Quelque 30 manifestations sont organisées chaque année pour développer les capacités et favoriser l'échange d'expérience entre les États membres, et le Secrétariat poursuit ses efforts pour mettre en place la banque centrale de données requise par la Convention pour illustrer à l'intention des États membres les moyens d'améliorer la protection contre les armes chimiques.
- 8.64 Cette initiative budgétaire prévoit la nomination pendant une durée déterminée d'un administrateur principal P-4 de la protection, pour renforcer l'expertise de l'OIAC dans ces domaines. Un tel poste du Secrétariat existait dans le passé.

Ressources financières pour 2006

- 8.65 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.66 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations des coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 29 : DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différences (en %)	Prévisions pour 2007
988 056	Dépenses de personnel : Traitements	1 166 436	1 323 686	13,48 %	1 323 686
382 167	Dépenses communes de personnel	478 908	554 891	15,87 %	554 891
6 156	Heures supplémentaires	6 000	6 195	3,25 %	6 195
–	Consultants	65 000	-	-100 %	-
118 710	Personnel temporaire	132 000	123 744	-6,25 %	123 744
1 495 089	Total, Dépenses de personnel	1 848 344	2 008 515	8,67 %	2 008 515
15 331	Frais de voyage : Voyages – réunions officielles	35 024	35 637	1,75 %	35 637
15 331	Total, Frais de voyage	35 024	35 637	1,75 %	35 637
89 856	Services contractuels : Formation	100 000	101 750	1,75 %	101 750
40 937	Services de traduction et d'interprétation	32 000	32 560	1,75 %	32 560
130 793	Total, Services contractuels	132 000	134 310	1,75 %	134 310
806 764	Ateliers, séminaires et réunions : Appui aux autorités nationales	833 500	868 507	4,20 %	868 507
825 103	Renforcement des capacités	801 000	834 642	4,20 %	834 642
832 076	Capacité de protection	652 000	679 384	4,20 %	679 384
412 639	Programme des scientifiques associés	450 000	457 875	1,75 %	457 875
2 876 582	Total, Ateliers, séminaires et réunions	2 736 500	2 840 408	3,80 %	2 840 408

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différences (en %)	Prévisions pour 2007
495	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> : Frais de réception et autres frais de représentation	1 000	1 018	1,75 %	1 018
495	Total, Frais généraux de fonctionnement	1 000	1 018	1,75 %	1 018
4 518 290	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 752 868	5 019 888	5,62 %	5 019 888
–	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement</u> : Matériel informatique et logiciels	33 000	33 578	1,75 %	33 578
–	Autres mobiliers et matériels	87 000	88 523	1,75 %	88 523
–	Total, Mobilier et matériel	120 000	122 100	1,75 %	122 100
–	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	120 000	122 100	1,75 %	122 100
4 518 290	TOTAL, DÉPENSES	4 872 868	5 141 988	5,52 %	5 141 988

SECRETARIAT DES ORGANES DIRECTEURS

Objectif

- 8.67 Le Secrétariat des organes directeurs de l'OIAC facilite les réunions et les consultations plus générales entre États membres et avec le Secrétariat de l'OIAC, en assurant notamment la traduction et la coordination de la publication des documents officiels et l'interprétation aux réunions.

Programme planifié

- 8.68 Les activités du Secrétariat des organes directeurs ne varient guère d'une année à l'autre. Dans ce contexte, ces activités consistent essentiellement à fournir un appui concret et officiel aux organes directeurs de l'OIAC et, deuxièmement, à mettre à la disposition de l'ensemble de l'Organisation, selon les besoins et la disponibilité de ressources linguistiques, un service de reprographique et des salles de réunion.
- 8.69 Pour toutes les réunions qui se tiennent pendant l'année, le Secrétariat des organes directeurs continuera de faciliter l'établissement des ordres du jour, coordonnera et préparera les lieux des réunions, coordonnera et gèrera la préparation de toute la documentation nécessaire et fournira les services voulus d'interprétation et de traduction. Le programme des réunions de 2006 comprend quatre sessions du Conseil, quatre séances du Conseil, une session ordinaire de la Conférence, une session du Conseil scientifique consultatif et une de la Commission de la confidentialité.
- 8.70 Le Secrétariat des organes directeurs continuera de veiller à ce que la documentation soit convenablement mise en forme, traduite et diffusée dans le respect des délais établis et que les services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'OIAC soient fournis au siège et sur place.

TABLEAU 30 : SECRETARIAT DES ORGANES DIRECTEURS – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Faciliter l'efficacité des réunions des organes directeurs	<p>Toutes les réunions commencent à temps et tous les points de leur ordre du jour sont examinés, sans défaillance notable dans l'appui qui leur est fourni</p> <p>Sondages auprès des clients pour établir s'ils sont satisfaits des services rendus (réunions). Les indicateurs sont les suivants : commodité pour les délégués des lieux de réunion choisis; distribution dans les délais voulus des documents pertinents; et efficacité des services linguistiques et d'appui aux conférences</p>	<p>Quatre sessions du Conseil, quatre séances du Conseil, une session du Conseil scientifique consultatif et une session de la Commission de la confidentialité</p> <p>Maintenir la haute qualité de l'établissement des ordres du jour, de la coordination et de la préparation des lieux de réunion, de l'appui linguistique – interprétation et traduction – de la diffusion de la documentation dans les délais prescrits (au moins six semaines avant la réunion pour la documentation sur les objectifs fondamentaux de l'Organisation, tout en veillant à ce que les comptes rendus sur la suite donnée aux décisions des organes directeurs</p>

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Aider les délégations à collaborer harmonieusement	Services qui donnent satisfaction à leurs utilisateurs Nombre de plaintes et de félicitations individuelles	soient à jour) Résultats positifs des enquêtes auprès des délégués Aucune plainte, beaucoup de félicitations
Fournir à tous les services du Secrétariat des orientations sur les relations directes avec les organes directeurs, ainsi qu'un appui sur le plan des services linguistiques et du traitement des documents	La documentation est distribuée à temps Qualité des services d'édition, de traduction et d'interprétation fournis au Secrétariat Nombre d'erreurs de procédures	La documentation est distribuée à temps Appui de premier ordre des services d'édition, d'interprétation et de traduction (séries de documents officiels, rapports d'inspection finals et autres documentation ponctuelle) Minimum d'erreurs de procédure
Assurer des services reprographiques rapides	Temps d'immobilisation des photocopieurs	Temps d'immobilisation minimal
Fonctionnement efficace de la Division	Efficacité des coûts et optimisation des opérations	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Initiatives budgétaires pour 2006

Mesures d'économie : Réduction du coût de location du matériel (100 000 euros en 2006)

- 8.71 L'expérience passée et les attentes pour 2006 ont été examinées et il a été jugé que le coût de la location du matériel nécessaire pour appuyer les réunions des organes directeurs peut être réduit de 100 000 euros par rapport aux crédits inscrits dans le budget précédent.

Ressources financières pour 2006

- 8.72 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations des coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

**TABLEAU 31 : SECRETARIAT DES ORGANES DIRECTEURS – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Provisions pour 2007
2 231 534	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	2 491 808	2 475 569	-0,65 %	2 475 569
798 965	Dépenses communes de personnel	884 857	872 614	-1,38 %	872 614
8 026	Heures supplémentaires	28 000	28 910	3,25 %	28 910
72 953	Personnel temporaire	175 000	148 977	-14,87 %	148 977
3 111 478	Total, Dépenses de personnel	3 579 665	3 526 069	-1,50 %	3 526 069
	<u>Frais de voyage</u> :				
59 281	Voyages – réunions officielles	82 695	7 830	-90,53 %	7 830
59 281	Total, Frais de voyage	82 695	7 830	-90,53 %	7 830
	<u>Services contractuels</u> :				
295 431	Services de traduction et d'interprétation	357 000	363 248	1,75 %	363 248
295 431	Total, Services contractuels	357 000	363 248	1,75 %	363 248
	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> :				
220 000	Location des locaux	221 650	226 637	2,25 %	226 637
461 698	Location de matériel	560 000	468 050	-16,42 %	468 050
709	Frais de réception et autres frais de représentation	1 000	1 018	1,75 %	1 018
682 407	Total, Frais généraux de fonctionnement	782 650	695 705	-11,11 %	695 705
4 148 597	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 802 010	4 592 851	-4,36 %	4 592 851
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-	-	-
4 148 597	TOTAL, DÉPENSES	4 802 010	4 592 851	-4,36 %	4 592 851

DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Objectif

- 8.73 La Division des relations extérieures appuie le plus possible l'OIAC et coopère avec elle en vue de l'application de la Convention et d'une meilleure participation internationale à ses activités et manifestations.

Programme planifié

- 8.74 En 2006, la Division des relations extérieures continuera de guider les efforts que fait le Secrétariat pour maintenir et renforcer encore plus le degré de participation des États à la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité. Cette action consistera notamment à encourager les contributions financières des États membres et à continuer de rechercher des domaines de coopération avec les États membres et d'autres organisations internationales.
- 8.75 Le nombre total des membres de l'OIAC atteint dorénavant 174, alors que celui des États non parties à la Convention s'établit à 20. L'objectif sera de porter à 180 le nombre total d'États membres pour la fin de 2006.
- 8.76 Plus de la moitié des États non parties à la Convention ont atteint au moins le niveau 1 de participation, qui est défini comme étant celui où les États demandent des renseignements et participent à des manifestations organisées par l'Organisation. Quelques-uns ont atteint le niveau 2, défini comme étant celui où les États présentent des demandes d'assistance et/ou envisagent activement de devenir États membres. L'objectif poursuivi pour la fin de 2006 est que 75 % de tous les États non parties à la Convention aient atteint au moins le niveau 1 et qu'au moins cinq de plus auront aussi progressé jusqu'au niveau 2. Ces objectifs supposent que le plan d'action pour l'universalité sera vivement appuyé par les États membres qui contribueront à persuader les États non parties à la Convention des avantages que leur adhésion présenterait. Il n'est pas jugé possible de s'attendre à des progrès plus rapides, étant donné que les États les plus enthousiastes sont déjà membres de l'Organisation. Il sera donc de plus en plus difficile de persuader les autres de se joindre à l'OIAC.
- 8.77 Les activités ci-après sont planifiées pour 2006, en plus des entretiens bilatéraux avec les États non parties à la Convention et des activités menées conjointement avec des organisations régionales :
- a) tenir au moins deux ateliers régionaux visant des États non parties à la Convention;
 - b) intensifier les efforts bilatéraux, notamment les visites d'assistance dans les États non parties à la Convention qui semblent être plus favorables à ces efforts.
- 8.78 En 2006, la Division des relations extérieures s'efforcera aussi de maintenir une présence et une image internationales de l'OIAC, grâce notamment à la représentation appropriée de l'Organisation à des manifestations pertinentes organisées par d'autres et à celles qu'elle organise elle-même.

**TABLEAU 32 : DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES –
PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006**

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Promouvoir l'adhésion universelle à la Convention	<p>Nombre des États membres</p> <p>Pourcentage des États non parties qui ont manifesté un intérêt :</p> <p>a) en demandant des renseignements et en cherchant à participer;</p> <p>b) en demandant une assistance et/ou en envisageant activement de devenir membres</p>	<p>180 États membres pour la fin de l'année</p> <p>75 % de tous les États non parties auront demandé des renseignements avant la fin de l'année</p> <p>Il est prévu que 5 autres États auront demandé une assistance et/ou auront envisagé activement de devenir membres avant la fin de l'année</p>
Renforcer l'appui à l'OIAC et la coopération des États membres, et coordonner la coopération entre tous les États et avec les organisations internationales et non gouvernementales pertinentes	<p>Degré de participation des États membres aux activités de l'OIAC</p> <p>Nombre d'accords bilatéraux conclus avec d'autres organisations internationales</p> <p>Nombre de manifestations organisées conjointement avec d'autres organisations internationales.</p>	<p>Quatre séminaires, ateliers et réunions régionaux et sous-régionaux portant sur l'universalité</p> <p>Huit missions d'assistance bilatérale comportant un élément de formation à l'échelon national</p> <p>Maintien et renforcement de la coopération avec l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations internationales et régionales</p>
Maintenir une présence et une image positives, notamment par la représentation appropriée de l'OIAC à des manifestations pertinentes organisées par d'autres et par elle-même	<p>Demande d'information publique sur l'OIAC (visiteurs, demande d'exemplaires de publications, demandes d'information, invitations à participer à des événements publics, etc.)</p> <p>Le nombre de références positives à l'OIAC/CAC par les médias et les ONG pertinentes est en augmentation</p> <p>Accroissement des contacts avec les ONG, établissements de recherche et universités appropriés</p>	<p>Élargissement du nombre et de l'origine géographique des demandes d'information, des visites du site Web, de références positives à l'OIAC/CIAC par les médias et les ONG.</p>
Mettre à la dispositions de l'Organisation une gamme complète de services protocolaires et de visas	<p>Retour d'information sur l'organisation de manifestations protocolaires</p> <p>Disponibilité de documents et de visas pour tous les voyages officiels</p>	<p>Toutes les manifestations seront organisées correctement et ne susciteront aucune plainte</p> <p>Tous les documents nécessaires seront disponibles à temps</p>
Fonctionnement efficace de la Division	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Ressources financières pour 2006

8.79 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations des coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 33 : DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
925 789	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	1 128 754	1 132 788	0,36 %	1 132 788
348 504	Dépenses communes de personnel	427 588	427 403	-0,04 %	427 403
7 064	Heures supplémentaires	5 000	5 163	3,25 %	5 163
86 844	Consultants	85 000	-	-100,00%	-
46 721	Personnel temporaire	85 000	-	-100,00 %	-
1 414 922	Total, Dépenses de personnel	1 731 342	1 565 353	-9,59 %	1 565 353
	<u>Frais de voyage</u> :				
46 795	Voyages – Réunions officielles	58 373	59 395	1,75 %	59 395
12 243	Autres frais de voyage	2 500	2 544	1,75 %	2 544
59 038	Total, Frais de voyage	60 873	61 938	1,75 %	61 938
	<u>Services contractuels</u> :				
70 328	Autres services contractuels	73 000	74 278	1,75 %	74 278
70 328	Total, Services contractuels	73 000	74 278	1,75 %	74 278
	<u>Ateliers, séminaires et réunions</u> :				
73 381	Autres ateliers, séminaires et réunions	75 000	78 150	4,20 %	78 150
73 381	Total, Ateliers séminaires et réunions	75 000	78 150	4,20 %	78 150
	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> :				
41 646	Frais de réception et autres frais de représentation	55 000	55 963	1,75 %	55 963
41 646	Total, Frais généraux de fonctionnement	55 000	55 963	1,75 %	55 963
1 659 315	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 995 215	1 835 681	-8,00 %	1 835 681
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
1 659 315	TOTAL, DÉPENSES	1 995 215	1 835 681	-8,00 %	1 835 681

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objectif

- 8.80 Le Directeur général est responsable du fonctionnement général du Secrétariat, notamment de la réalisation des objectifs que l'OIAC attend de lui (les objectifs du programme et les activités sous-jacentes du Secrétariat sont décrits tout au long du budget-programme 2006).

Ressources financières pour 2006

- 8.81 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 34 : CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
356 790	Dépenses de personnel : Traitements	382 483	388 135	1,48 %	388 135
157 344	Dépenses communes de personnel	165 958	167 088	0,68 %	167 088
20 406	Heures supplémentaires	30 000	30 975	3,25 %	30 975
320 937	Consultants	100 000	100 000	0,00 %	100 000
58 294	Personnel temporaire	40 000	50 823	27,06 %	50 823
-	Autres	25 000	25 813	3,25 %	25 813
913 771	Total, Dépenses de personnel	743 441	762 834	2,61 %	762 834
184 091	Frais de voyage : Voyages – réunions officielles	150 797	153 436	1,75 %	153 436
184 091	Total, Frais de voyage	150 797	153 436	1,75 %	153 436
50 999	Services contractuels : Autres services contractuels	52 764	53 687	1,75 %	53 687
50 999	Total, Services contractuels	52 764	53 687	1,75 %	53 687
14 894	Frais généraux de fonctionnement : Frais de réception et autres frais de représentation	16 500	16 789	1,75 %	16 789
14 894	Total, Frais généraux de fonctionnement	16 500	16 789	1,75 %	16 789
1 163 755	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	963 502	986 746	2,41 %	986 746
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
1 163 755	TOTAL, DÉPENSES	963 502	986 746	2,41 %	986 746

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Objectif

- 8.82 Le Cabinet du Directeur général adjoint aide le Directeur général à s'acquitter de ses responsabilités relatives au fonctionnement général du Secrétariat, notamment à atteindre les objectifs que l'OIAC attend de lui (les objectifs du programme et les activités sous-jacentes du Secrétariat sont décrits tout au long du budget-programme 2006).
- 8.83 Le Directeur général adjoint est en particulier chargé d'améliorer l'efficacité et le travail d'équipe dans tout le Secrétariat, d'améliorer les activités au sein du Secrétariat conformément à l'Article VIII de la Convention et d'aider à l'exécution du programme de gestion de la mutation nécessaire des structures.

Ressources financières pour 2006

- 8.84 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

**TABLEAU 35 : CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :
DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE
FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
386 298	Dépenses de personnel : Traitements	448 925	431 519	-3,88 %	431 519
120 428	Dépenses communes de personnel	139 597	130 787	-6,31 %	130 787
2 847	Heures supplémentaires	5 000	5 163	3,25 %	5 163
509 573	Total, Dépenses de personnel	593 522	567 468	-4,39 %	567 468
18 172	Frais de voyage : Voyages – réunions officielles	15 566	54 503	>100,00 %	54 503
18 172	Total, Frais de voyage	15 566	54 503	>100,00 %	54 503
527 745	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	609 088	621 972	2,12 %	621 972
527 745	TOTAL, DÉPENSES	609 088	621 972	2,12 %	621 972

BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE

Objectif

- 8.85 Le Bureau du contrôle interne a pour charge de donner aux États membres et au Directeur général l'assurance raisonnable que les contrôles des finances, de la confidentialité et de la sûreté sont sains, observés et efficaces.

Programme planifié

- 8.86 Le Bureau du contrôle interne s'efforcera de maintenir la grande qualité des recommandations concernant les vérifications afin d'aider la direction à identifier les occasions d'améliorer le fonctionnement et d'optimiser le coût des programmes et des opérations. La stabilité des effectifs, après les nombreux renouvellements de 2004 et 2005, sera cruciale pour la bonne qualité des résultats.

- 8.87 À cet égard, les principales priorités fixées pour 2006 consistent :

- a) à souligner l'importance de l'évaluation des programmes et des projets;
- b) à mieux former le personnel du Bureau pour améliorer ses compétences professionnelles.

- 8.88 Pour ce qui est de la gestion de la qualité, l'OIAC applique un système accepté à l'échelon international. Le système a été accrédité pour la première fois en 2001, avec une portée limitée (activités particulières du laboratoire et du Bureau du contrôle interne de l'OIAC). L'accréditation a eu pour résultats positifs d'améliorer la confiance des États membres qui ont besoin que la base de données analytiques de l'OIAC, le programme des essais d'aptitude et le matériel d'inspection CPG/SM (chromatographes en phase gazeuse/spectromètres de masse) soient traités et organisés de manière professionnelle. En 2006, le Bureau du contrôle interne s'efforcera :

- a) de continuer de veiller au maintien de l'accréditation du système de gestion de la qualité et des activités accréditées;
- b) d'aider à mettre au point et à achever les systèmes de gestion de la qualité établis au sein du Service des déclarations et du Bureau de la confidentialité et de la sûreté.

TABLEAU 36 : BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Assurer raisonnablement aux États membres et au Directeur général : a) que les systèmes et mécanismes financiers, de confidentialité et de contrôle de la sûreté sont sains;	Résultats de la vérification externe des contrôles internes, observation des règles et des règlements, et système de rapports de gestion	Rapport de vérification externe satisfaisant

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
<p>b) que les politiques et programmes de l'Organisation sont gérés avec efficacité et efficience, qu'ils sont pertinents et que l'utilisation des ressources disponibles est optimisée;</p> <p>c) que les États membres sont informés de toutes les questions qui présentent un intérêt particulier</p>	<p>Achèvement de toutes les tâches du programme de travail annuel</p>	<p>Gestion financière : publication de six rapports (traitant notamment de l'évaluation de deux programmes et d'une question thématique)</p> <p>Contrôles de la confidentialité et de la sûreté : publication de quatre rapports</p> <p>Achèvement du rapport annuel du Bureau du contrôle interne et examen du rapport par les États membres</p>
<p>Contribuer à l'amélioration de la gestion interne et à l'efficacité des programmes</p>	<p>Domaines de préoccupation mis en évidence par la vérification</p>	<p>Taux d'application des recommandations du Bureau : 86 %</p>
<p>Maintenir et poursuivre la mise en place satisfaisante du système de gestion de la qualité</p>	<p>Maintien de la norme ISO/CEI 17025 existante et accréditation à la norme ILAC G13</p> <p>Obtention d'autres accréditations conformément au programme</p> <p>Satisfaire aux exigences de la norme ISO 15489 (archivage) et de la norme ISO/CEI 17799 (système de gestion de la sécurité de l'information)</p>	<p>Accréditation maintenue</p> <p>Demande d'accréditation de phase deux par le laboratoire de l'OIAC</p> <p>Conformité totale</p>
<p>Fonctionnement efficace du Bureau</p>	<p>Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement</p>	<p>Maintien de l'efficacité et de l'efficience</p>

Ressources financières pour 2006

8.89 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 37 : BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
423 053	Dépenses de personnel : Traitements	578 459	598 407	3,45 %	598 407
191 383	Dépenses communes de personnel	233 983	253 982	8,55 %	253 982
20 606	Personnel temporaire	40 000	–	–100,00 %	–
635 042	Total, Dépenses de personnel	852 442	852 389	–0,01 %	852 389
4 800	Frais de voyage : Voyages – réunions officielles	9 729	20 074	>100,00 %	20 074
4 800	Total, Frais de voyage	9 729	20 074	>100,00 %	20 074
18 156	Services contractuels : Autres services contractuels	25 500	15 771	–38,15 %	15 771
18 156	Total, Services contractuels	25 500	15 771	–38,15 %	15 771
657 998	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	887 671	888 234	0,06 %	888 234
–	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	–	–		–
657 998	TOTAL, DÉPENSES	887 671	888 234	0,06 %	888 234

BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE**Objectif**

- 8.90 Le Bureau du Conseiller juridique donne en temps voulu à l'OIAC des avis juridiques efficaces et fiables.

Programme planifié

- 8.91 Même s'il n'est pas envisagé que sa charge de travail actuelle s'allégera, le Bureau du Conseiller juridique espère pouvoir atteindre intégralement tous ses objectifs. La nécessité de donner tous les jours des avis juridiques sur des questions ponctuelles et de politique générale, et aussi sur les questions juridiques découlant de l'application de la politique de la durée de service et des recours contentieux de plus en plus nombreux que cette politique suscite aggrave les pressions qui s'exercent sur le Bureau.

TABLEAU 38 : BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE : PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Donner en temps voulu des avis juridiques efficaces et fiables	Pourcentage des réponses qui donnent satisfaction Retards dans les programmes pendant l'attente d'avis juridiques Satisfaction des destinataires Évaluation à l'expiration des instances	Le Bureau s'efforcera de continuer de donner des avis efficaces et fiables, dans des délais qui retarderont le moins possible les activités du programme
Fonctionnement efficace du Bureau	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Initiatives budgétaires pour 2006Initiative : Financement de l'accès au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (150 000 euros en 2006)

- 8.92 Les recours contentieux interjetés devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sont un droit fondamental du personnel du Secrétariat de l'OIAC (et d'autres organisations internationales). L'incidence de la participation de l'OIAC à ces instances a augmenté depuis plusieurs années en raison du renouvellement de plus en plus poussé du personnel sous contrat à durée déterminée.
- 8.93 Le Tribunal est financé par des honoraires directs qu'il applique pour recouvrer ses coûts auprès des organisations internationales qui font appel à ses services. Ces honoraires sont distincts des frais de justice que peuvent susciter les instances qui y sont portées.
- 8.94 En dépit de l'augmentation de cette catégorie de coûts depuis plusieurs années (125 000 euros en 2004), le budget de l'OIAC ne contient aucun poste budgétaire les concernant. La présente initiative budgétaire pour 2006 assurera que des ressources suffisantes seront affectées de façon transparente à cette activité.

Ressources financières pour 2006

- 8.95 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.96 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 39 : BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
575 272	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitement	714 178	705 808	-1,17 %	705 808
220 222	Dépenses commune de personnel	307 098	319 002	3,88 %	319 002
795 494	Total, Dépenses de personnel	1 021 276	1 024 811	0,35 %	1 024 811
6 653	<u>Frais de voyage</u> : Voyages – réunions officielles	19 458	19 799	1,75 %	19 799
6 653	Total, Frais de voyage	19 458	19 799	1,75 %	19 799
–	<u>Services contractuels</u> : Autres services contractuels	–	150 000		150 000
–	Total, Services contractuels	–	150 000		150 000
802 147	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 040 734	1 194 609	14,79 %	1 194 609
–	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	–	–		–
802 147	TOTAL, DÉPENSES	1 040 734	1 194 609	14,79 %	1 194 609

BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX**Objectif**

- 8.97 Le Bureau des projets spéciaux est chargé de la coordination avec toutes les unités pertinentes du Secrétariat pour accroître la contribution de l'OIAC aux efforts internationaux déployés contre le terrorisme.

Programme planifié

- 8.98 Le Bureau des projets spéciaux s'efforcera d'établir et de maintenir des contacts et des échanges avec diverses organisations internationales, régionales et sous-régionales dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération. Il continuera aussi de donner des avis au Directeur général sur un large éventail de questions relatives à la Convention et à l'OIAC, en ce qui concerne particulièrement l'universalité, l'application, l'assistance et la protection.

TABLEAU 40 : BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Améliorer la participation de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme	Établissement de politiques de coopération avec d'autres organisations Volume et quantité d'échanges de renseignements et d'expertise	Poursuivre l'établissement et le maintien de relations étroites avec d'autres organisations d'envergure mondiale
Accroître la participation de l'OIAC aux efforts mondiaux visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive	Établissement de la base d'une participation accrue de l'OIAC Degré d'appui par les États membres aux mesures prises par l'OIAC pour veiller à la non-prolifération des armes chimiques Degré d'appui aux activités multilatérales concernant la non-prolifération	Adoption d'une stratégie avisée par la direction du Secrétariat. Participation accrue et contacts étroits dans ce domaine (des projets spécifiques seront identifiés dès que les activités en cours porteront fruit)
Maintenir les États parties informés des risques potentiels et des défis qui confrontent la Convention et l'OIAC	Questions pertinentes portées à l'attention des États parties	Diffusion de renseignements pertinents et tenue à jour des dossiers
Fonctionnement efficace du Bureau	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Ressources financières pour 2006

8.99 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 41 : BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
153 777	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	167 916	165 381	-1,51 %	165 381
46 576	Dépenses communes de personnel	63 730	51 959	-18,47 %	51 959
-	Heures supplémentaires	1 500	1 549	3,25 %	1 549
-	Personnel temporaire	-	81 683		81 683
200 353	Total, Dépenses de personnel	233 146	300 572	28,92 %	300 572
25 042	<u>Frais de voyage</u> : Voyages – réunions officielles	22 376	22 768	1,75 %	22 768
25 042	Total, Frais de voyage	22 376	22 768	1,75 %	22 768

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
225 395	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	255 522	323 340	26,54 %	323 340
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
225 395	TOTAL, DÉPENSES	255 522	323 340	26,54 %	323 340

BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ

Objectif

8.100 Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté veille à la sécurité des locaux de l'OIAC et il est chargé de préparer les membres du personnel en déplacements officiels à se protéger contre les menaces potentielles. Le Bureau est aussi chargé de préserver la confidentialité des renseignements traités par le Secrétariat.

Programme planifié

8.101 En 2006, le Secrétariat poursuivra un programme pluriannuel d'amélioration des installations matérielles de son périmètre afin d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant des installations du siège de l'OIAC et de Rijswijk. Le Secrétariat continuera aussi de remplacer son matériel de sûreté qui devient vétuste et dont une partie fonctionne 24 heures sur 24, parfois depuis sept ans. Ces efforts permettront au Bureau de continuer à réaliser son objectif principal qui est d'assurer la sécurité et la sûreté de tous les membres du personnel, des délégués et des visiteurs de l'OIAC.

8.102 Étant donné les préoccupations que le terrorisme international et les menaces connexes font planer sur la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués et des visiteurs de l'OIAC, le Secrétariat doit continuer d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant, tant dans les installations du siège que pour son personnel qui voyage à l'étranger, en évaluant les aspects pertinents des points de vue politique, environnemental, social et technique.

8.103 De concert avec les autorités du pays hôte, le Secrétariat évalue en permanence les changements de l'environnement local pour veiller à ce qu'un niveau de sécurité approprié soit maintenu à ses installations de La Haye et de Rijswijk. Dans toute la mesure possible, le Secrétariat doit aussi atténuer les risques pour les membres du personnel en mission d'inspection et autres déplacements officiels pour le compte de l'OIAC. Pour ce faire, il doit donner aux intéressés des renseignements satisfaisants sur les menaces qu'ils risquent de rencontrer pendant leur voyage; il doit les instruire sur les moyens de réduire leur exposition à ces menaces dans toute la mesure possible et il doit les aider ou les évacuer lorsque la situation le dicte.

8.104 La situation mondiale actuelle de la sûreté étant souvent imprévisible, des événements inattendus peuvent parfois exiger l'application urgente de mesures préventives supplémentaires.

TABLEAU 42 : BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Continuer d'assurer aux États membres que les renseignements traités par l'OIAC sont pleinement sécurisés	Consignation des violations de la confidentialité Audits de sûreté satisfaisants Retards dus à l'application des règles de confidentialité	Aucune violation Résultats satisfaisants de tous les audits de sûreté qui seront effectués (habituellement deux audits par le Bureau du contrôle interne et un audit extérieur par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité effectués chaque année) Aucun retard
Veiller à ce que les occupants et visiteurs de l'OIAC ne subissent aucun dommage dans les locaux de l'OIAC	Aucun incident causant des dommages corporels Résultats satisfaisants de tous les exercices d'alerte et d'évacuation	Aucun incident Résultats favorables escomptés à l'issue des exercices d'évacuation du siège et de la surveillance aux fins de la sécurité
Veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent et respectent leurs obligations en matière de traitement de l'information	Nombre d'infractions en matière de confidentialité Nombre de membres du personnel qui suivent une formation dans ce domaine	Réduire le nombre d'infractions aux procédures (10 enregistrées en 2004, bien qu'aucune n'ait porté atteinte à la confidentialité) Assurer la formation de tous les membres du personnel
Préparer comme il convient tous les membres du personnel de l'OIAC à faire face aux menaces potentielles de sûreté pendant leurs voyages officiels et veiller à ce qu'ils puissent compter sur une assistance au cas où ils connaîtraient des difficultés à cet égard	Nombre d'incidents de sûreté pendant les voyages	Aucun incident (la prévention sera encore renforcée par la conclusion d'accords avec l'ONU)
Fonctionnement efficace du Bureau	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Initiatives budgétaires pour 2006Initiative : Renforcement de la sûreté des voyages (31 000 euros en 2006)

8.105 Le personnel du Secrétariat est affecté dans le monde entier pour procéder aux inspections et participer à la réalisation de programmes internationaux. La sûreté d'un si grand nombre de voyages continue d'être influencée par la situation mondiale dans ce domaine, notamment par les menaces de violence, les catastrophes naturelles et les épidémies.

8.106 Cette initiative budgétaire assurera le financement nécessaire de la fourniture en temps voulu au Secrétariat des renseignements pertinents concernant la sûreté et

l'assistance dans la planification et la conduite des voyages officiels de l'OIAC. Les nouveaux moyens seront financés par voie d'accord officiel avec le Département de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Cette initiative permettra la formation, la collecte d'informations sur les dernières évaluations et l'assistance dans les pays (dont l'évacuation si nécessaire).

Initiative : Renforcement de la sécurité des bâtiments (132 000 euros en 2006)

- 8.107 La situation mondiale de la sûreté continue d'être imprévisible et il est envisagé que le nombre d'organismes du pays hôte et d'organisations internationales situées dans le voisinage du siège de l'OIAC augmentera. Il s'agira notamment de la construction prévue du nouveau siège d'Europol tout près du bâtiment de l'OIAC.
- 8.108 Cette initiative budgétaire de 2006 constituera une réponse initiale à cette situation naissante, qui consistera à évaluer et à améliorer la sécurité dans les bâtiments du siège de l'OIAC. En particulier, des travaux supplémentaires seront entrepris dans les domaines où le bâtiment ne répond pas aux normes minimales adoptées par l'ONU pour assurer sa sécurité physique. Toutes préoccupations et autres besoins potentiels à ce chapitre continueront d'être pleinement évalués en 2006 (à mesure que des renseignements complémentaires deviendront disponibles).

Initiative : Développement d'un système d'information pour la vérification (83 000 euros en 2006)

- 8.109 La mise en œuvre d'un système d'information pour la vérification au sein du Secrétariat est un projet en cours conçu pour améliorer grandement l'efficacité et l'efficacité des activités de vérification menées par le Secrétariat.
- 8.110 On s'attend à atteindre plusieurs résultats clés en 2006 dans la mise au point du nouveau système. Cette initiative budgétaire fournira le financement nécessaire à l'obtention de services contractuels, pendant une partie de l'année, pour obtenir une assistance spécialisée en matière de confidentialité de l'information dans le nouveau système.
- 8.111 D'autres fonds destinés à une assistance supplémentaire pour ce projet sont inclus et décrits dans l'état budgétaire de la Division de la vérification.

Ressources financières pour 2006

- 8.112 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.113 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

**TABLEAU 43 : BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ –
DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE
FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
832 533	<u>Dépenses de personnel</u> :				
	Traitements	1 540 271	1 507 449	-2,13 %	1 507 449
386 502	Dépenses communes de personnel	544 895	572 886	5,14 %	572 886
45 313	Heures supplémentaires	40 000	41 300	3,25 %	41 300
1 264 348	Total, Dépenses de personnel	2 125 166	2 121 636	-0,17 %	2 121 636
	<u>Frais de voyage</u> :				
5 694	Voyages – réunions officielles	4 864	42 597	>100,00 %	42 597
5 694	Total, Frais de voyage	4 864	42 597	>100,00 %	42 597
	<u>Services contractuels</u> :				
1 028 475	Sûreté/sécurité	42 500	157 713	>100,00 %	73 770
1 028 475	Total, Services contractuels	42 500	157 713	>100,00 %	73 770
	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> :				
	Location de matériel	10 000	10 175	1,75 %	10 175
	Entretien du matériel	55 000	55 963	1,75 %	55 963
	Fournitures et accessoires	16 000	16 280	1,75 %	16 280
-	Total, Frais généraux de fonctionnement	81 000	82 418	1,75 %	82 418
2 298 517	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 253 530	2 404 362	6,69 %	2 320 919
	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement</u>				
	Autres mobilier et matériel	45 500	178 571	>100,00 %	46 296
-	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	45 500	178 571	>100,00 %	46 296
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	45 500	178 571	>100,00 %	46 296
2 298 517	TOTAL, DÉPENSES	2 299 030	2 582 934	12,35 %	2 366 716

SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÛRETÉ

Objectif

8.114 Le Service de la santé et de la sécurité veille à ce que des normes de santé et de sécurité relatives aux activités de l'OIAC soient établies et respectées.

Programme planifié

- 8.115 En 2006, le Service de la santé et de la sécurité s'efforcera de maintenir la qualité et l'ampleur actuelles des services d'appui à la santé et à la sécurité, alors même que la demande croît, sans augmentation de son financement.
- 8.116 À cet égard, un des principaux problèmes budgétaires que le Service devra affronter en 2006 consistera à absorber le coût des examens médicaux et de l'évaluation des aptitudes au travail nécessités par le renouvellement accru du personnel qui a résulté de l'application de la politique de la durée de service. Le renouvellement accru du personnel (en particulier à la Division de l'inspection) impose une lourde charge de travail au Service de la santé et de la sécurité qui doit initier et former le personnel dans les domaines de la santé et de la sécurité.
- 8.117 Il est aussi demandé au Service d'appuyer de plus en plus les programmes de formation de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et d'apporter un soutien technique aux visites initiales et aux visites techniques finales par les inspecteurs des nouvelles installations de destruction d'armes chimiques. De plus, la vétusté du matériel exige de plus en plus de réparations et d'entretien, et certains de ses éléments devront être remplacés.

TABLEAU 44 : SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
Inspection : activités conduites avec des risques minimaux pour la santé et la sécurité, conformément aux dispositions en vigueur de l'OIAC	Nombre d'incidents pendant les inspections qui ont des répercussions sur la santé et la sécurité et qui auraient raisonnablement pu être évités	Aucun incident
	Nombre d'inspections entravées par le non-respect des règles	Aucune inspection entravée
Mettre à disposition un élément santé et sécurité concret dans les programmes de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et autres programmes de sensibilisation de l'OIAC	Ampleur de l'appui convenu qui est fourni à temps à la Division de la coopération internationale et de l'assistance	120 journées de personnel
Avoir un personnel en bonne santé physique et morale apte à exercer ses fonctions	Statistiques des congés de maladie	Statistiques dans une fourchette acceptable au sein d'organisations comparables.
	Nombre de membres du personnel qui ne répondent pas aux exigences de leur poste pour des raisons qui auraient raisonnablement pu être évitées	Aucun membre du personnel qui ne répond pas aux exigences de son poste pour des raisons qui auraient raisonnablement pu être évitées
Veiller à ce que le personnel ait les connaissances, les capacités et le matériel qui lui sont nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions de sécurité	Nombre d'inspecteurs satisfaisant aux normes minimales lors des essais d'aptitude en matière de santé et de sécurité	Tous les inspecteurs respectent les normes minimales

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits 2006
	Nombre d'incidents sur tous les lieux de travail de l'OIAC qui ont des répercussions sur la santé et la sécurité et qui auraient raisonnablement pu être évités	Aucun incident
Créer un environnement de travail dans lequel les risques sont gérés activement et dans lequel les incidents, les accidents ou les maladies déclenchent une réaction prompte et efficace	Notation dans les rapports annuels sur les inspections des lieux de travail de l'OIAC effectuées par le Service	Inspections et vérifications satisfaisantes des conditions de santé et de sécurité
Fonctionnement efficace du Service	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Ressources financières pour 2006

- 8.118 Toutes les différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 45 : SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
533 459	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	630 143	615 735	-2,29 %	615 735
166 305	Dépenses communes de personnel	241 464	212 046	-12,18 %	212 046
699 764	Total, Dépenses de personnel	871 607	827 781	-5,03 %	827 781
-	<u>Frais de voyage</u> : Voyages – réunions officielles	9 000	9 158	1,75 %	9 158
-	Total, Frais de voyage	9 000	9 158	1,75 %	9 158
	<u>Services contractuels</u> : Formation	26 200	26 659	1,75 %	26 659
105 294	Autres services contractuels	44 800	42 735	-4,61 %	42 735
105 294	Total, Services contractuels	71 000	69 394	-2,26 %	69 394
-	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> : Entretien du matériel	5 000	6 614	32,28 %	6 614
-	Fournitures et accessoires	19 100	19 841	3,88 %	19 841
-	Autres frais généraux de fonctionnement	1 000	-	-100,00 %	-
-	Total, Frais généraux de fonctionnement	25 100	26 455	5,40 %	26 455
-	<u>Mobilier et matériel – coûts d'utilisation</u> : Autres mobilier et matériel	2 100	-	-100,00 %	-
-	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	2 100	-	-100,00 %	-
805 058	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	978 807	932 787	-4,70 %	932 787
-	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement</u> : Autres mobilier et matériel	-	4 070		4 070
-	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	-	4 070		4 070
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	4 070		4 070
805 058	TOTAL, DÉPENSES	978 807	936 857	-4,29 %	936 857

DIVISION DE L'ADMINISTRATION

Objectif

8.119 La Division de l'administration se compose de plusieurs unités qui fournissent des services d'appui importants pour la gouvernance et les activités en cours dans l'ensemble du Secrétariat.

Programme planifié

8.120 La principale priorité de la Division est d'assurer l'efficacité et l'efficience de la gestion financière, des ressources humaines et de l'information de tout le Secrétariat, de fournir des services d'appui aux diverses divisions, bureaux et services, ainsi que des services d'entretien des bâtiments et du matériel de l'OIAC.

8.121 En 2006, les divers services de la Division concentreront leurs activités sur plusieurs domaines importants.

Budget, planification et finances

8.122 Pour 2006, le Service du budget, de la planification et des finances a l'intention de poursuivre les progrès réalisés dans l'amélioration, l'établissement et la gestion du budget de l'OIAC.

8.123 Le Service s'attaquera aussi avec détermination à plusieurs problèmes de gestion financière auxquels le Secrétariat est confronté du fait de ses ressources financières annuelles, et à des améliorations plus générales du cadre de la gestion financière de l'OIAC. Le faible recouvrement des recettes aura une incidence sur le financement des activités du Secrétariat. Sur les 90 % du montant des quotes-parts annuelles fixées qui ont été reçus des États membres en 2004, un cinquième n'a été perçu que pendant les derniers mois de l'année, ce qui a nui à la planification.

Ressources humaines

8.124 La mise en œuvre de la politique de la durée de service à l'OIAC a fortement augmenté la charge de travail du Service des ressources humaines, surtout dans les domaines du recrutement, de la formulation de pratiques nouvelles et révisées d'administration des ressources humaines appropriées en raison de cette nouvelle politique et de l'administration des prestations. Le Service des ressources humaines a mis au point un projet de système de planification des ressources humaines pour aider les responsables opérationnels à planifier des moyens d'assurer la continuité des programmes malgré le fort renouvellement du personnel dans tout le Secrétariat. De même, en consultation avec la direction, le Service des ressources humaines a conçu une stratégie exhaustive de gestion des ressources humaines pour préserver l'efficacité du système de gestion. En 2006, le Service s'attachera en priorité à améliorer le recrutement et à prendre des mesures complémentaires pour perfectionner les mécanismes des ressources humaines au sein du Secrétariat, notamment pour ce qui concerne le recrutement, le suivi du comportement professionnel et la gestion des postes.

Achats et logistique

- 8.125 Des postes vacants clés du Service des achats et de la logistique sont maintenant pourvus. Ces nouvelles nominations devraient permettre des améliorations des services d'appui et d'infrastructure.
- 8.126 La réorganisation des activités concernant les voyages se poursuivra en 2006. Il est prévu qu'en 2005, le nombre de billets achetés augmentera de 15 à 20 % en raison de l'accroissement des activités de la Division de l'inspectorat et de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et il est supposé que cette tendance se poursuivra en 2006. La fonction de gestion des voyages a été centralisée en 2005 et la section des voyages est maintenant responsable de tous les voyages liés aux congés dans les foyers, au recrutement et aux prestations. L'efficacité, le contrôle et l'obligation de rendre compte plus poussés permettront d'augmenter la charge de travail en 2006 sans augmentation parallèle de l'effectif convenu pour 2005.

Formation et perfectionnement du personnel

- 8.127 Une stratégie de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétariat est actuellement, en 2005, mise au point et elle sera maintenue en 2006. L'adoption par l'OIAC de la politique de la durée de service et de la gestion axée sur les résultats exige que le Secrétariat comble le vide laissé en améliorant la formation et l'éducation, ce qui renforcera les capacités de l'OIAC.
- 8.128 En plus des programmes de formation déjà établis, tels que la mise à niveau des inspecteurs et la formation obligatoire pour la délivrance de certificats techniques, le Secrétariat axera ses activités sur les besoins fondamentaux du perfectionnement de l'Organisation et sur les compétences individuelles. Les principaux domaines de l'action du Secrétariat en 2006 seront notamment la budgétisation axée sur les résultats, le système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel, la formation des nouveaux gestionnaires et l'encouragement au travail d'équipe.

Services d'information

- 8.129 En 2005, l'OIAC a nettement amélioré son infrastructure de la technologie de l'information et des communications et cette tendance se poursuivra en 2006. Les améliorations ont permis d'accéder plus facilement aux renseignements émanant du Secrétariat, aux services Internet et aux applications commerciales. De nouvelles mesures de sûreté de l'information ont augmenté la sûreté des communications électroniques que le Secrétariat utilise et elles ont amélioré et perfectionné les procédures de protection des déclarations faites par les États membres. Le Secrétariat continue de progresser nettement dans l'automatisation des états de paie, du traitement des déclarations de l'industrie et de la gestion de plusieurs initiatives techniques.

TABLEAU 46 : SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES – PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Porter la situation financière à la connaissance des États membres	Intérêt et transparence des renseignements fournis Respect des délais, précision et exhaustivité des rapports	Préparation du projet de budget-programme 2007, comprenant un examen approfondi des objectifs et de la mesure des résultats et poursuite de la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats Préparation des états financiers de 2005 comprenant des renseignements plus détaillés sur les dépenses, quatre rapports trimestriels sur les recettes et les dépenses destinés au Conseil exécutif, plusieurs rapports financiers portant sur des points particuliers destinés au Conseil exécutif, à la Conférence des États parties et à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières
Appuyer la Caisse de prévoyance de l'OIAC	Précision et transparence des comptes et des rapports financiers Paiement exact et dans les délais voulus des montants dus par la Caisse de prévoyance, et liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de la Caisse Taux compétitif de rendement des placements bancaires de la Caisse de prévoyance	Préparation des états financiers de 2005, avec opinion de vérification des comptes sans réserve Pour environ 500 membres, enregistrement de la réception des primes mensuelles et émission semestrielle des relevés des placements Décaissements aux membres de la Caisse Contrôle des placements du solde global (45 millions d'euros)
Appuyer les gestionnaires des ressources financières, par programme	Analyse précise présentée en temps voulu des questions et établissement de rapports. De plus, exhaustivité des rapports et des autres renseignements	Répartition des crédits dans tout le Secrétariat pour répondre aux besoins naissants Examen trimestriel de cette répartition Établissement de rapports mensuels sur la situation du budget destinés aux directeurs et résumé trimestriel des résultats financiers à l'intention du Directeur général et du Conseil de direction Nombreuses analyses et avis ponctuels donnés au Directeur général et au Secrétariat

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Administrer solidement et durablement les ressources financières de l'OIAC	<p>Liquidités suffisantes pour éviter les difficultés financières qui nuiraient à l'application du programme de l'OIAC</p> <p>Rendement compétitif des placements bancaires de l'OIAC</p> <p>Paie exact et en temps voulu des montants dus par l'OIAC. De plus, établissement précis en temps voulu des factures dont les montants sont dus à l'OIAC</p>	<p>Émission de 175 avis de contribution, de 240 factures pour frais d'inspection et de 12 déclarations de taxe sur la valeur ajoutée</p> <p>Recouvrement de 150 quotes-parts (70 millions d'euros), et de 4,5 millions d'euros en honoraires d'inspection</p> <p>180 dépôts à terme avec un solde global moyen de 23 millions d'euros 0,5 million d'euros d'intérêts perçus (rendement annuel moyen de 2 %)</p> <p>Environ 100 cycles réguliers de paiement donnant lieu à plus de 8 000 décaissements – paiements électroniques, chèques et paiements en espèces, nationaux et internationaux, en euros et en d'autres monnaies</p> <p>36 cycles réguliers de paiement du personnel donnant lieu à 6 000 paiements, dont les traitements mensuels du personnel nommé pour une durée déterminée et temporaire, ainsi que paiements mensuels des prestations de la Caisse de prévoyance</p> <p>500 états de paie destinés à quelque 500 membres du personnel</p>
Fonctionnement efficace du Service	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

TABLEAU 47 : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES : PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Fournir à l'OIAC des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est des conditions d'emploi	<p>Pourcentage de demandes pertinentes de renseignements auxquelles une réponse satisfaisante est apportée</p> <p>Pourcentage des opérations mensuelles de paie effectuées et transmises au Service du budget, de la planification et des finances dans les délais convenus</p> <p>Pourcentage de paiements pour lesquels des erreurs sont ultérieurement constatées dans le calcul des prestations</p>	<p>Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 90 %</p> <p>Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 90 %</p> <p>Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 95 %</p>
Fournir au Secrétariat des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est de la planification des ressources humaines, du recrutement et de la cessation de service, ainsi qu'un appui à la transition pour les fonctionnaires touchés par la politique de la durée de service et pour leurs supérieurs hiérarchiques	<p>Pourcentage de divisions, services et bureaux qui auront des plans convenus en matière de ressources humaines</p> <p>Recrutement achevé dans les délais prescrits et pourcentage de fonctionnaires recrutés qui sont titularisés à l'issue de leur période probatoire</p> <p>Pourcentage de fonctionnaires qui acceptent l'offre d'appui à la transition et pourcentage de ceux qui prennent part à un entretien lors de la cessation de service</p>	<p>Dans le cadre du lancement partiel du système de planification des ressources humaines, un plan des ressources humaines devra être formulé pour les postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de tous les bureaux, services et divisions (sous réserve de l'issue des consultations)</p> <p>Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 90 %</p> <p>Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 90 %</p>
Fournir au Secrétariat et aux fonctionnaires des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est du règlement des conflits, de la gestion des différends et des griefs, des mesures disciplinaires et des recours contentieux	Pourcentage d'affaires sur lesquelles s'est prononcé le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, qui appellent ultérieurement des modifications de la politique de l'OIAC en matière de ressources humaines	Pendant que les nouveaux systèmes et mécanismes sont mis en place pour faire face aux faits nouveaux concernant notamment la durée de service, un pourcentage initial plus élevé, d'environ 20 %, est prévu pour 2006. Le Service des ressources humaines s'efforcera de réduire ce pourcentage au cours des années suivantes

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Fournir au Secrétariat et aux supérieurs hiérarchiques des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est du suivi du comportement professionnel	Pourcentage de rapports achevés dans les délais prévus	Le Service devrait s'efforcer de se fixer pour objectif un taux initial de succès de 90 %
Fonctionnement efficace du Service	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

TABLEAU 48 : SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE : PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Procéder aux achats de produits, de matériel et de services afin de répondre en temps opportun aux besoins des utilisateurs	Mesure dans laquelle les achats prévus sont effectués, comptabilisés et classés Aucune sous-dépense budgétaire causée par des retards des achats pendant l'exercice correspondant	90 % des achats prévus sont effectués, comptabilisés et classés Aucun retard dans les achats dû au Service des achats et de la logistique
Obtenir les meilleurs prix possibles pour les produits, le matériel et les services	Les demandeurs sont satisfaits des prix obtenus et économies réalisées par l'OIAC au titre des achats Conclusions satisfaisantes des vérifications interne et externe	Économies obtenues grâce à des négociations et à une planification prospective des achats avec les divisions. De plus, attention continue prêtée à l'obtention des meilleurs prix pour toutes les acquisitions Aucune plainte concernant les achats signalée dans les rapports des vérificateurs externe et interne pour 2005
Maintenir la qualité élevée et le bon rapport coût-efficacité de l'entretien des locaux, des installations et du matériel de l'OIAC	Les occupants et utilisateurs sont satisfaits du bâtiment et de ses installations et nombre de plaintes reçues au sujet des installations et du matériel Nombre de demandes d'assistance traitées par les Services de l'appui à l'infrastructure, nécessité minimale de procéder d'urgence à des réparations et temps minimal d'immobilisation grâce à un bon entretien des installations	Il est donné suite aux plaintes moins de 2 heures après leur réception Aucune réparation d'urgence nécessaire et réponse donnée dans les 2 heures qui suivent une demande d'assistance

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Fournir à temps des services postaux et de coursiers	Fréquence de la distribution du courrier interne	Tout le courrier interne recueilli et distribué quatre fois par jour. Volume total quotidien : 210 000 articles
	Aptitude à organiser des services de coursiers à bref délai et acheminement ponctuel du courrier en partance jusqu'au point de levé de TPG (TNT Post Group)	Service de coursier organisé dans les deux heures qui suivent une demande. Le courrier en partance est rassemblé et affranchi, prêt à être ramassé par TPG chaque jour ouvrable
Prendre des dispositions efficaces par rapport à leur coût en matière de voyages tout en réduisant aussi les tâches administratives connexes des autres fonctionnaires du Secrétariat	Économies dans le budget des voyages de l'OIAC et réduction du nombre global de fonctionnaires du Secrétariat intervenant dans la gestion des voyages	La réorganisation des activités relatives aux voyages qui a débuté en 2005 se poursuivra en 2006 et il est prévu qu'elles exigeront moins de personnel et que les coûts des voyages diminueront
	Les utilisateurs se disent satisfaits car ils obtiennent en temps voulu des services de voyage de qualité	Pourcentage de satisfaction : 90 %

TABLEAU 49 : SERVICE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL : PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Veiller à ce que les fonctionnaires de l'OIAC aient les compétences techniques et professionnelles requises grâce à un programme de formation exhaustif et à une stratégie de perfectionnement	Délivrance d'attestations internes de l'OIAC et/ou d'homologations externes à la fin des activités de formation, et évaluation ultérieure des résultats d'après les critères de l'OIAC et les normes internationales reconnues	Toute la formation professionnelle des fonctionnaires des Divisions de la vérification et de l'inspection achevée dans les délais nécessaires ; nombre d'attestations internes émises à l'achèvement réussi d'un programme de formation
Améliorer les compétences en gestion à tous les niveaux du Secrétariat	Nombre de nouveaux superviseurs et gestionnaires qui suivent la formation	La plupart des nouveaux gestionnaires de l'OIAC suivent une formation à l'interne
Développer les compétences individuelles	Nombre de consultations avec les membres du personnel pour aider à réorienter leurs compétences professionnelles de manière générale et plus particulièrement la progression future de leur carrière	Il est donné satisfaction à 100 % des membres du personnel qui demandent une consultation
Fonctionnement efficace du Service	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

TABLEAU 50 : SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION : PRINCIPALES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2006

Objectifs	Indicateurs de succès	Principaux produits
Élargir l'accès des États membres aux renseignements officiels	Nombre de nouveaux systèmes d'information approuvés et mis à la disposition des États membres	Amélioration des applications du portail principal de l'OIAC, tel que les classifications industrielles des produits chimiques
Mettre en place une infrastructure fiable des systèmes d'information	Bon fonctionnement des trois réseaux de l'OIAC Des moyens techniques personnels (ordinateurs, téléphones, télécopieurs, etc.) fournis aux membres du personnel dans la semaine qui suit leur demande ou dans les trois jours qui suivent un rapport d'incident Meilleurs usages en matière de procédure de correction des catastrophes dans les opérations critiques pour assurer la continuité des activités	Réseaux fonctionnant 99 % du temps Pourcentage de réaction à ces deux catégories de demande : 90 % Aucune interruption des activités
Réaliser efficacement des projets d'amélioration des technologies d'information	Dès l'acceptation du document de demande présenté par les usagers, nombre de projets achevés dans les délais prévus Nombre de projets prévus dans la limite des ressources affectées	75 % des projets sont achevés de manière satisfaisante et à temps 100 % des projets sont achevés dans les limites des ressources affectées
Satisfaire les usagers qui demandent de nouveaux logiciels	Suite donnée aux demandes officiellement approuvées dans les trois mois qui suivent la demande Durée nécessaire pour achever les projets	100 % de réussite Nombre de projets menés à terme : dans les huit mois pour les projets moyens, dans les trois mois pour les petits projets
Assurer la sécurité appropriée des systèmes informatiques	Nombre d'incidents de sécurité touchant les systèmes d'information Nombre de vulnérabilités qui ont été constatées et éliminées par des mesures de sécurité efficaces	Systèmes qui assurent la protection de l'information confidentielle Nombre d'incidents résolus sans perte de confidentialité : 100 %. Identification de 11 domaines traités comme il convient pour éviter la perte potentielle de données critiques
Fonctionnement efficace du Service	Efficacité des coûts et optimisation du fonctionnement	Maintien de l'efficacité et de l'efficience

Initiatives budgétaires pour 2006

Initiative : Amélioration du recrutement (357 000 euros en 2006)

- 8.130 La poursuite de la mise en œuvre de la politique de la durée de service au sein du Secrétariat exige chaque année le renouvellement organisé de un septième du personnel recruté sur le plan international. Une dotation suffisante en personnel est nécessaire pour gérer l'augmentation du recrutement qui en résulte, laquelle a été satisfaite en faisant appel à du personnel temporaire depuis le début de l'application de cette politique, en 2003.
- 8.131 Pour veiller à ce que le Secrétariat de l'OIAC puisse faire efficacement face aux exigences de cette politique, cette initiative budgétaire prévoit le financement de trois équipes de recrutement consacrées à cette activité, chacune se composant d'un administrateur des ressources humaines de classe P-3 et d'un commis de classe GS-4 pour répondre aux besoins de recrutement du Secrétariat. Deux postes d'une de ces équipes seront pourvus à titre temporaire et leur nécessité sera revue en 2006.
- 8.132 Le budget-programme 2006 prévoit aussi un montant supplémentaire (61 000 euros) pour l'annonce dans les médias des vacances de poste.
- 8.133 Le coût des nouveaux postes proposés est partiellement équilibré par la suppression d'un poste GS-7 et d'un poste GS-6 existants.

Initiative : Amélioration de la politique et du perfectionnement des effectifs (117 000 euros en 2006)

- 8.134 L'évolution constante du Secrétariat, qui est relativement jeune, et l'application de la politique limitant la durée de service du personnel ont eu des incidences sur un large éventail de besoins concernant la gestion des ressources humaines. Les systèmes et les pratiques du Secrétariat doivent être réexaminés et adaptés pour relever les défis dans ce domaine.
- 8.135 Cette initiative budgétaire prévoit la nomination pour une durée déterminée d'un chef du service des ressources humaines, de classe P-4, pour superviser cette fonction. Le projet de rapport du système de gestion et d'évaluation du comportement demande un élargissement à l'échelle de tout le Secrétariat des activités de gestion et de coordination de ce cadre général. Le titulaire de ce poste aura pour charge de coordonner cette tâche, de résoudre l'arriéré des suites données aux recommandations de vérification interne relatives aux ressources humaines et de gérer les recours et les plaintes internes.

Initiative : Appui administratif accru au Programme des ressources humaines (45 000 euros en 2006)

- 8.136 Le renouvellement accru du personnel découlant de la politique de la durée de service a augmenté le nombre des transactions requises dans le secteur des ressources humaines. En plus d'agir en temps que point de coordination pour la gestion de toute la documentation et de toute la correspondance nécessaires, le titulaire de ce poste à durée déterminée, de classe GS-4, fournira l'assistance administrative nécessaire pour

appuyer la gestion et la coordination du système d'évaluation du comportement à l'échelle du Secrétariat, et il gèrera les dossiers associés aux recours et aux plaintes internes.

8.137 Du personnel temporaire était utilisé pour s'acquitter de cette fonction dans le passé.

Ressources financières pour 2006

8.138 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).

8.139 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

TABLEAU 51 : DIVISION DE L'ADMINISTRATION : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions Pour 2007
4 160 905	Dépenses de personnel : Traitements	4 973 558	5 185 970	4,27 %	5 185 970
1 356 204	Dépenses communes de personnel	1 745 705	1 964 544	12,54 %	1 964 544
3 720 909	Renouvellement du personnel	3 643 800	3 762 224	3,25 %	3 762 224
82 533	Heures supplémentaires	31 000	104 283	>100,00 %	104 283
-	Consultants	210 000	150 000	-28,57 %	150 000
371 146	Personnel temporaire	680 075	531 861	-21,79 %	410 157
245 044	Autres dépenses de personnel	240 000	247 800	3,25 %	247 800
9 936 741	Total, Dépenses de personnel	11 524 138	11 946 681	3,67 %	11 824 977
	<u>Frais de voyage :</u> Voyages – réunions officielles				
21 146		19 458	19 799	1,75 %	19 799
21 146	Total, Frais de voyage	19 458	19 799	1,75 %	19 799
	<u>Services contractuels :</u> Formation				
337 931		359 000	365 283	1,75 %	365 283
618 128	Service de traitement des données	360 000	366 300	1,75 %	366 300
-	Autres services contractuels	-	61 050		61 050
956 059	Total, Services contractuels	719 000	792 633	10,24 %	792 633

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
3 019 151	<u>Frais généraux de fonctionnement:</u> Location des locaux	3 205 280	3 277 399	2,25 %	3 277 399
923 639	Entretien et frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau	1 152 877	1 173 052	1,75 %	1 173 052
108 863	Location de matériel	151 240	85 714	-43,33 %	85 714
-	Entretien du matériel	72 000	73 260	1,75 %	73 260
503 158	Communications	589 100	599 409	1,75 %	599 409
4 866	Frais de réception et autres frais de représentation	5 600	5 698	1,75 %	5 698
116 298	Assurances	165 360	168 254	1,75 %	168 254
254 238	Fournitures et accessoires	353 500	427 859	21,04 %	427 859
111 737	Autres frais généraux de fonctionnement	115 000	117 013	1,75 %	117 013
5 041 950	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 809 957	5 927 658	2,03 %	5 927 658
7 357	<u>Mobilier et matériel – coûts d'utilisation :</u> Mobilier et matériel de bureau	17 000	17 298	1,75 %	17 298
0	Matériel informatique et logiciels	242 000	246 235	1,75 %	246 235
7 357	Total, mobilier et matériel – coût d'utilisation	259 000	263 533	1,75 %	263 533
15 963 253	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 331 553	18 950 302	3,38 %	18 828 598
151 124	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel de bureau	235 000	162 182	-30,99 %	239 113
306 067	Matériel informatique et logiciels	327 000	332 723	1,75 %	332 723
457 191	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	562 000	494 904	-11,94 %	571 835
457 191	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	562 000	494 904	-11,94 %	571 835
16 420 444	TOTAL, DÉPENSES	18 893 553	19 445 207	2,92 %	19 400 433

TABLEAU 52 : BUREAU DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
258 059	Dépenses de personnel : Traitements	284 211	264 650	-6,88 %	264 650
95 081	Dépenses communes de personnel	109 797	115 744	5,42 %	115 744
-	Heures supplémentaires	1 000	1 033	3,25 %	1 033
-	Consultants	150 000	150 000	0,00 %	150 000
8 309	Personnel temporaire	7 000	-	-100,00 %	0
361 449	Total, Dépenses de personnel	552 008	531 426	-3,73 %	531 426
21 146	<u>Frais de voyage :</u> Voyages – réunions officielles	19 458	19 799	1,75 %	19 799
21 146	Total, Frais de voyage	19 458	19 799	1,75 %	19 799
4 866	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	5 600	5 698	1,75 %	5 698
4 866	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 600	5 698	1,75 %	5 698
387 461	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	577 066	556 923	-3,49 %	556 923
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
387 461	TOTAL, DÉPENSES	577 066	556 923	-3,49 %	556 923

TABLEAU 53 : SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
881 693	Dépenses de personnel : Traitements	1 042 814	1 047 239	0,42 %	1 047 239
284 423	Dépenses communes de personnel	381 882	368 102	-3,61 %	368 102
1 040	Heures supplémentaires	6 000	6 195	3,25 %	6 195
4 038	Personnel temporaire	10 000	101 496	>100,00 %	101 496
1 171 194	Total, Dépenses de personnel	1 440 696	1 523 031	5,71 %	1 523 031
	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
111 737	Frais généraux de fonctionnement	45 000	45 788	1,75 %	45 788
111 737	Total, Frais généraux de fonctionnement	45 000	45 788	1,75 %	45 788
1 282 931	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 485 696	1 568 819	5,59 %	1 568 819
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
1 282 931	TOTAL, DÉPENSES	1 485 696	1 568 819	5,59 %	1 568 819

TABLEAU 54 : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
651 937	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	756 501	923 606	22,09 %	923 606
138 686	Dépenses communes de personnel	242 731	380 165	56,62 %	380 165
3 720 909	Renouvellement du personnel	3 643 800	3 762 224	3,25 %	3 762 224
14 725	Heures supplémentaires	4 000	4 130	3,25 %	4 130
124 865	Personnel temporaire	258 075	224 938	-12,84 %	103 234
245 044	Autres	240 000	247 800	3,25 %	247 800
4 896 166	Total, Dépenses de personnel	5 145 107	5 542 862	7,73 %	5 421 158
	<u>Services contractuels :</u> Autres services contractuels	-	61 050		61 050
-	Total, Dépenses services contractuels	-	61 050		61 050
4 896 166	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 145 107	5 603 912	8,92 %	5 482 208
4 896 166	TOTAL, DÉPENSES	5 145 107	5 603 912	8,92 %	5 482 208

TABLEAU 55 : SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE : DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
795 168	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	1 057 494	1 103 227	4,32 %	1 103 227
242 189	Dépenses communes de personnel	354 003	417 991	18,08 %	417 991
64 510	Heures supplémentaires	10 000	82 600	>100,00 %	82 600
88 550	Personnel temporaire	240 000	82 496	-65,63 %	82 496
1 190 417	Total, Dépenses de personnel	1 661 497	1 686 314	1,49 %	1 686 314
	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> :				
3 019 151	Location des locaux	3 205 280	3 277 399	2,25 %	3 277 399
923 639	Entretien et frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau	1 152 877	1 173 052	1,75 %	1 173 052
108 863	Location de matériel	84 240	85 714	1,75 %	85 714
116 456	Communications	119 600	121 693	1,75 %	121 693
116 298	Assurances	165 360	168 254	1,75 %	168 254
125 056	Fournitures et accessoires	217 500	221 306	1,75 %	221 306
-	Autres frais généraux de fonctionnement	70 000	71 225	1,75 %	71 225
4 409 463	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 014 857	5 118 643	2,07 %	5 118 643
	<u>Mobilier et matériel – frais d'utilisation</u> :				
7 357	Mobilier et matériel de bureau	17 000	17 298	1,75 %	17 298
7 357	Total, Mobilier et matériel – frais d'utilisation	17 000	17 298	1,75 %	17 298
5 607 237	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 693 354	6 822 255	1,93 %	6 822 255
	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement</u> :				
151 124	Mobilier et matériel de bureau	235 000	162 182	-30,99 %	239 113
151 124	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	235 000	162 182	-30,99 %	239 113
151 124	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	235 000	162 182	-30,99 %	239 113
5 758 361	TOTAL, DÉPENSES	6 928 354	6 984 437	0,81 %	7 061 367

**TABLEAU 56 : SERVICE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT
DU PERSONNEL : DÉPENSES BUDGETISÉES POUR 2006 PAR
OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
327 845	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	391 581	382 663	-2,28 %	382 663
111 924	Dépenses communes de personnel	122 796	144 903	18,00 %	144 903
439 769	Total, Dépenses de personnel	514 377	527 566	2,56 %	527 566
337 931	<u>Services contractuels</u> : Formation	359 000	365 283	1,75 %	365 283
337 931	Total, Services contractuels	359 000	365 283	1,75 %	365 283
129 182	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> : Fournitures et accessoires	136 000	138 380	1,75 %	138 380
129 182	Total, Frais généraux de fonctionnement	136 000	138 380	1,75 %	138 380
906 882	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 009 377	1 031 229	2,16 %	1 031 229
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	-	-		-
906 882	TOTAL, DÉPENSES	1 009 377	1 031 229	2,16 %	1 031 229

**TABLEAU 57 : SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION : DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
1 246 203	<u>Dépenses de personnel</u> : Traitements	1 440 956	1 464 585	1,64 %	1 464 585
483 901	Dépenses communes de personnel	534 497	537 640	0,59 %	537 640
2 258	Heures supplémentaires	10 000	10 325	3,25 %	10 325
-	Consultants	60 000	-	-100,00 %	-
145 384	Personnel temporaire	165 000	122 931	-25,50 %	122 931
1 877 746	Total, Dépenses de personnel	2 210 453	2 135 482	-3,39 %	2 135 482
618 128	Services contractuels : Service de traitement des données	360 000	366 300	1,75 %	366 300
618 128	Total, Services contractuels	360 000	366 300	1,75 %	366 300

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
-	Location de matériel	67 000	-	-100,00 %	-
-	Entretien du matériel	72 000	73 260	1,75 %	73 260
386 702	Communications	469 500	477 716	1,75 %	477 716
-	Fournitures et accessoires	-	68 173		68 173
386 702	Total, Frais généraux de fonctionnement	608 500	619 149	1,75 %	619 149
	Total mobilier et matériel – coûts d'utilisation :				
-	Matériel informatique et logiciels	242 000	246 235	1,75 %	246 235
-	Total, Frais généraux de fonctionnement – coûts d'utilisation	242 000	246 235	1,75 %	246 235
2 882 576	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 420 953	3 367 165	-1,57 %	3 367 165
	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement :</u>				
306 067	Matériel informatique et logiciels	327 000	332 723	1,75 %	332 723
306 067	Total, Mobilier et matériel	327 000	332 723	1,75 %	332 723
306 067	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	327 000	332 723	1,75 %	332 723
3 188 643	TOTAL, DÉPENSES	3 747 953	3 699 888	-1,28 %	3 699 888

C-10/DEC.5

Annexe

page 124

(page blanche)

APPENDICES

APPENDICE 1 : INSPECTIONS D'ARMES CHIMIQUES PROGRAMMÉES POUR 2006

Type d'inspection	Inspections		Inspecteurs nécessaires		
	Activités (mois)	Missions/rotations	Nombre d'inspecteurs	Durée des rotations (jours)	Journées d'inspecteurs
<i>IDAC – États-Unis :</i>					
Anniston CDF	10	14,4	2,5	46	1 661
Tooele CDF	6	8,7	2,5	46	997
Umatilla CDF – Fonctionnement à pleine capacité	10	14,4	2,5	46	1 661
Umatilla CDF – Nouvelle campagne de munitions ¹	2	2,9	2,5	46	332
Pine Bluff CDF – Fonctionnement à pleine capacité	10	14,4	2,5	46	1 661
Pine Bluff CDF – Maintenance ²	2	2,9	2,5	46	332
Pine Bluff BDF	3	4,3	1	44	191
APG CDF (durant le nettoyage des conteneurs)	10	14,4	1,5	46	997
Newport CDF	12	17,3	2,5	46	1 993
Total IDAC des États-Unis	s/o	93,7	s/o	s/o	9 825
<i>IDAC – RUSSIE :</i>					
Gorny (IDAC)	0	0,0	2,5	44	0
Kambarka (IDAC)	12	17,3	2,5	44	1 907
Maradykovski (IDAC)	9	13,0	2,5	44	1 430
Total IDAC de Russie	s/o	30,3	s/o	s/o	3 337
<i>IDAC – AUTRES ÉTATS MEMBRES :</i>					
Inde	9	13,0	2,5	44	1 430
Un État partie	8	11,6	1,5	44	763
Albanie	3	4,0	2,5	44	477
Jamahiriya arabe libyenne (catégorie 1)	12	17,3	2,5	44	1 907
Total IDAC – Autres États membres	s/o	45,9	s/o	s/o	4 577
TOTAL IDAC	s/o	170	s/o	s/o	17 739
Installations de stockage	s/o	35	s/o	s/o	960
Installations de fabrication	s/o	19	s/o	s/o	465
Armes chimiques anciennes	s/o	5	s/o	s/o	100
Armes chimiques abandonnées	s/o	5	s/o	s/o	100
Visites initiales/visites techniques finales	s/o	3	s/o	s/o	160
TOTAL, INSPECTIONS ARTICLES IV ET V	s/o	237	s/o	s/o	19 524

¹ La taille de l'équipe d'inspection peut être réduite pendant la suspension des opérations lors du passage à une nouvelle campagne de destruction de munitions.

² La taille de l'équipe d'inspection peut être réduite pendant la suspension des opérations lors de la maintenance.

APPENDICE 2 : ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES BUDGÉTISÉES POUR 2006

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions 2007
	DÉPENSES :				
30 645 256	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	35 650 429	35 363 993	-0,80 %	35 363 993
11 526 289	Dépenses communes de personnel	14 241 073	13 980 162	-1,83 %	13 980 162
3 720 909	Renouvellement du personnel	3 643 800	3 762 224	3,25 %	3 762 224
236 147	Heures supplémentaires	212 500	291 681	37,26 %	291 681
508 580	Consultants	545 000	335 000	-38,53 %	335 000
780 110	Personnel temporaire	1 272 075	1 060 832	-16,61 %	815 384
245 044	Autres dépenses de personnel	265 000	273 613	3,25 %	273 613
47 662 335	Total, Dépenses de personnel	55 829 877	55 067 504	-1,37 %	54 822 056
	<u>Frais de voyage :</u>				
2 823 125	Voyages – inspections	4 137 515	3 815 362	-7,79 %	3 815 362
446 826	Voyages – réunions officielles	541 167	560 812	3,63 %	560 812
12 243	Autres frais de voyage	2 500	2 544	1,75 %	2 544
3 282 194	Total, Frais de voyage	4 681 182	4 378 718	-6,46 %	4 378 718
	<u>Coûts des services contractuels :</u>				
484 581	Formation	609 863	670 536	9,95 %	670 536
928 988	Services de traduction et d'interprétation	984 950	1 416 552	43,82 %	1 416 552
618 128	Services de traitement des données	360 000	366 300	1,75 %	366 300
1 028 475	Sécurité/sûreté	42 500	157 713	>100,00 %	73 770
-	Inspecteurs	863 161	891 214	3,25 %	891 214
496 993	Autres services contractuels	807 577	880 338	9,01 %	880 338
3 557 165	Total, coûts des services contractuels	3 668 051	4 382 652	19,48 %	4 298 709
	<u>Coûts des ateliers, séminaires et réunions :</u>				
806 764	Appui aux autorités nationales	833 500	868 507	4,20 %	868 507
825 103	Renforcement des capacités	801 000	834 642	4,20 %	834 642
832 076	Capacité de protection	652 000	679 384	4,20 %	679 384
412 639	Programme des scientifiques associés	450 000	457 875	1,75 %	457 875
73 381	Autres ateliers, séminaires et réunions	75 000	78 150	4,20 %	78 150
2 949 963	Total, coûts des ateliers, séminaires et réunions	2 811 500	2 918 558	3,81 %	2 918 558
	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
3 239 151	Location des locaux	3 426 930	3 504 036	2,25 %	3 504 036
923 639	Entretien et frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau	1 152 877	1 173 052	1,75 %	1 173 052
570 561	Location de matériel	721 240	563 939	-21,81 %	563 939
-	Entretien du matériel	132 000	135 836	2,91 %	135 836

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions 2007
503 158	Communications	589 100	599 409	1,75 %	599 409
64 631	Frais de réception et autres frais de représentation	81 600	84 046	3,00 %	84 046
116 298	Assurances	165 360	168 254	1,75 %	168 254
254 238	Fournitures et accessoires	388 600	463 980	19,40 %	463 980
217 407	Fret et expéditions	259 583	410 021	57,95 %	410 021
132 252	Autres frais généraux de fonctionnement	138 500	144 485	4,32 %	144 485
6 021 335	Total, Frais généraux de fonctionnement	7 055 790	7 247 058	2,71 %	7 247 058
7 357	<u>Mobilier et matériel – coûts d'utilisation :</u> Mobilier et matériel de bureau	17 000	17 298	1,75 %	17 298
–	Matériel informatique et logiciels	242 000	246 235	1,75 %	246 235
–	Autres mobilier et matériel	2 100	-	-100,00 %	-
7 357	Total, mobilier et matériel – coûts d'utilisation	261 100	263 533	0,93 %	263 533
641 452	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation :</u> Entretien du matériel d'inspection	400 000	342 898	-14,28 %	342 898
10 661	Fournitures et accessoires	10 000	10 175	1,75 %	10 175
652 113	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation	410 000	353 073	-13,88 %	353 073
64 132 462	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 717 500	74 611 095	-0,14 %	74 281 704
151 124	<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel de bureau	235 000	162 182	-30,99 %	239 113
306 067	Matériel informatique et logiciels	360 000	366 300	1,75 %	366 300
–	Autres mobilier et matériel	132 500	271 164	>100,00 %	138 889
457 191	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	727 500	799 646	9,92 %	744 301
250 000	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – dépenses d'équipement :</u> Achat de matériel d'inspection	250 000	203 500	-18,60 %	453 500
250 000	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – dépenses d'équipement	250 000	203 500	-18,60 %	453 500
707 191	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	977 500	1 003 146	2,62 %	1 197 801
64 839 653	TOTAL, DÉPENSES	75 695 000	75 614 241	-0,11 %	75 479 506

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions 2007
	RECETTES :				
61 337 112	Quotes-parts annuelles	70 677 400	69 791 241	-1,25 %	69 656 506
2 191 886	Contributions au titre de la vérification	4 417 600	5 373 000	21,63 %	5 373 000
422 224	Intérêts et autres revenus	600 000	450 000	-25,00 %	450 000
63 951 222	TOTAL, RECETTES	75 695 000	75 614 241	-0,11 %	75 479 506
-888 431	RÉSULTATS FINANCIERS PROVISOIRES	-	-	-	-

- 8.140 Comparées aux prévisions de 2005, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées en 2006 sont décrites dans le budget-programme 2006 comme étant des initiatives budgétaires (avec une indication des économies qu'elles occasionnent).
- 8.141 D'autres différences indiquées dans les tableaux ci-après résultent d'une révision des estimations relatives aux coûts du personnel actuel (dont la régularisation de postes temporaires décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2006 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2006), et/ou de modestes réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses des activités de l'OIAC.

APPENDICE 3 : PARAMÈTRES UTILISÉS DANS LES PRÉVISIONS

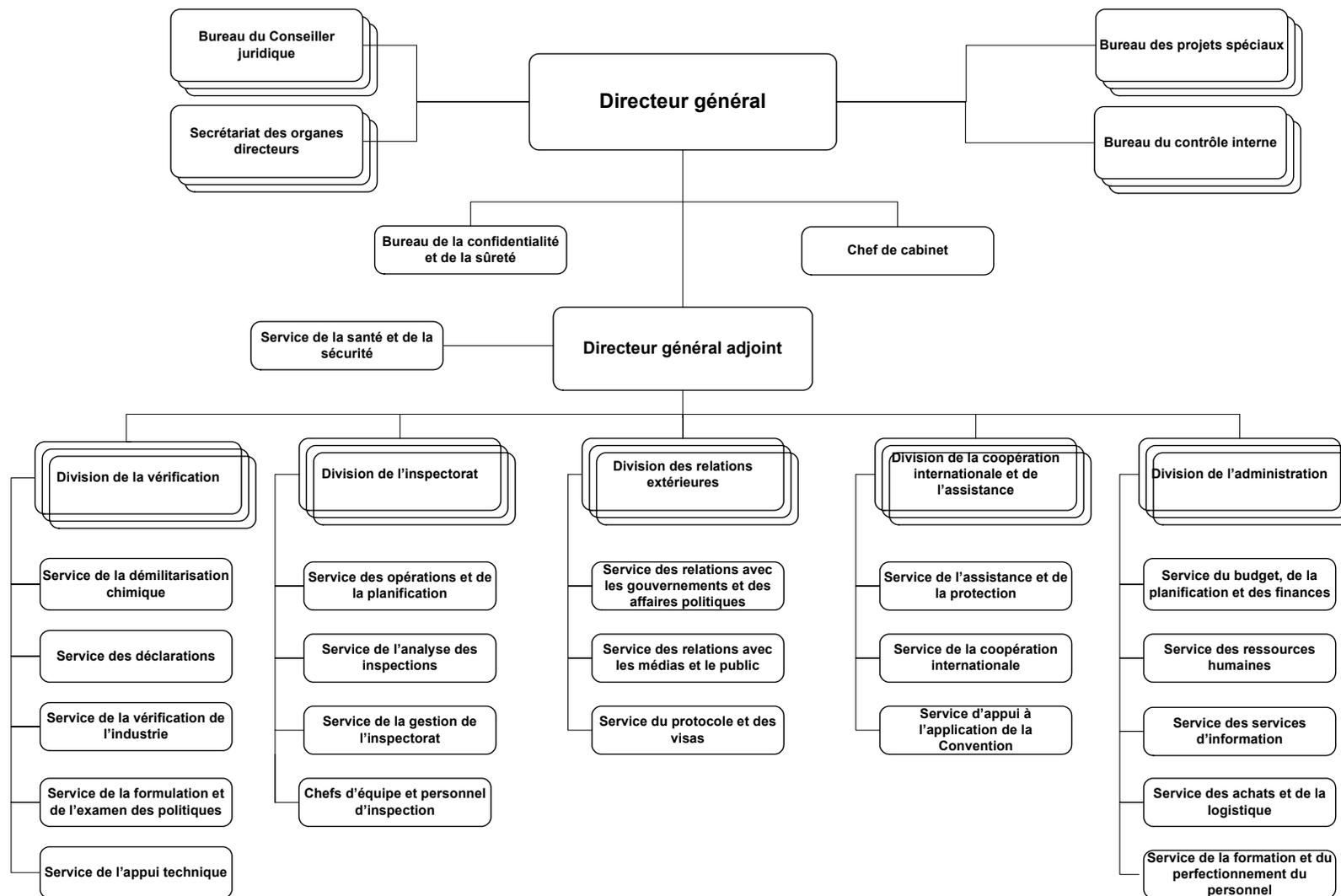
Objet de financement	Variable des coûts	Base des coûts	Différence	Explication
<u>Coûts ordinaires de personnel</u>				
Coûts généraux	Échelons annuels	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	diverse	Accordés aux dates anniversaires connues (ou au milieu de l'année)
	Économies de renouvellement	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	-2,0 %	Économie moyenne des augmentations et retard dans le recrutement répartis sur toutes les prestations liées aux augmentations
Traitements	Traitements P	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	4,75 %	Inflation 2006 projetée aux Pays-Bas depuis le dernier ajustement au coût de la vie (février 2003)
	Traitements GS	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	2,5 %	Inflation 2006 projetée aux Pays-Bas depuis le dernier ajustement au coût de la vie (septembre 2004)
Dépenses communes de personnel :				
<i>Prestations de sécurité sociale</i>	Rémunération considérée aux fins de la pension (P)	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	5 %	Augmentation similaire à 2005; taux de change supposé constant (1 USD = 0,797 euro)
	Rémunération considérée aux fins de la pension (GS)	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	2,5 %	Inflation 2006 projetée aux Pays-Bas depuis le dernier ajustement au coût de la vie (septembre 2004)
<i>Prestations pour soins médicaux</i>	Niveau des traitements	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	2,5 % à 4,75 %	Traduisent les augmentations prévues des traitements P (4,75 %) et GS (2,5 %)
<i>Indemnités décès et pensions d'invalidité</i>	En fonction de la rémunération considérée aux fins de la pension	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	2,5 % à 5 %	Traduisent les augmentations prévues des traitements P (5 %) et GS (2,5 %)
<i>Indemnités pour charges de famille</i>	Coût général	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
<i>Allocation-logement</i>	Marché local	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
<i>Indemnités pour frais d'étude</i>	Coûts internationaux	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
<i>Congé dans les foyers</i>	Coût des voyages	Besoins prévus pour l'exercice financier	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
<u>Autres dépenses de personnel</u>				
Heures supplémentaires	Niveau des traitements	Prévision convenue pour 2005	3,25 %	Moyenne des augmentations de toutes les prestations
Personnel temporaire	Traitements et DCP	Base zéro	diverse	Augmentation fondée sur les prestations prévues applicables à chaque poste possible
Autres dépenses de personnel	Traitements et DCP	Prévision convenue pour 2005	3,25 %	Augmentations moyennes des prestations de tout le personnel

Objet de financement	Variable des coûts	Base des coûts	Augmentation	Explication
<u>Autres dépenses</u>				
Coût des voyages	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
Consultants	Prix à la consommation	Base zéro	–	Base zéro pour les besoins prévus en 2006
Autres services contractuels	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
Programme des scientifiques associés	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
Programmes internationaux	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	4,25 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour les économies en développement
Location des locaux	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	2,25 %	Augmentation conforme au bail de location
Frais généraux de fonctionnement	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
Autres coûts de fonctionnement	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro
Achats de biens	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2005	1,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue par le FMI pour 2005 et 2006 pour la zone euro

Notes :

- Les paramètres généraux d'indexation ont été arrondis à 0,25 % près.
- Les prévisions budgétaires reposent sur l'hypothèse que le taux de change moyen demeurera constant pendant toute l'année, au niveau de 1 USD = 0,797 euro.
- Les prévisions de 2007 figurant dans le budget-programme 2006 sont fondées sur l'hypothèse que les prix de 2006 demeureront comparables à ceux qui figurent dans les prévisions budgétaires de 2006 et également sur les incertitudes qui entourent les prévisions de coûts établies si longtemps à l'avance.

APPENDICE 4 : ORGANIGRAMME DU SÉCRÉTARIAT DE L'OIAC



APPENDICE 5 : CLASSES DU PERSONNEL TITULAIRE DE NOMINATIONS DE DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC

Organe	Administrateurs							Services généraux			Total général
	D-2 et au-dessus	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	GS-6 et GS-7	GS-5 et au-dessous	Total	
DIVISION DE LA VÉRIFICATION											
Bureau du Directeur	1	1*	-	-	-	-	2	1	-	1	3
Service des déclarations	-	1	-	4	6	-	11	4	10	14	25
Service de la démilitarisation chimique	-	1	-	7	1	-	9	-	2	2	11
Service de la vérification de l'industrie	-	1	-	6	-	-	7	-	1	1	8
Service de la formulation et de l'examen des politiques	-	1	-	6	1	-	8	-	1	1	9
Service de l'appui technique	-	-	1	6	1	1	9	3	7	10	19
Total pour la Division	1	5	1	29	9	1	46	8	21	29	75
DIVISION DE L'INSPECTORAT											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	-	1	1	-	1	2
Service de la gestion de l'inspectorat	-	-	1	-	1	-	2	-	4	4	6
Service de l'analyse des inspections	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	2
Service des opérations et de la planification	-	-	1	5	3	1	10	-	11	11	21
Inspecteurs	-	-	28	80	53	12	173	-	-	-	173
Total pour la Division	1	0	31	85	58	13	188	1	15	16	204
DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2
Service de la protection et de l'assistance	-	1	-	3	-	-	4	-	1	1	5
Service d'appui à l'application de la Convention	-	1	-	2	-	-	3	-	1	1	4
Service de la coopération internationale	-	1	-	2	2	-	5	-	1	1	6
Total pour la Division	1	3	-	7	2	-	13	-	4	4	17
SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	1	2	1	5	6	8
Service des conférences	-	-	1	7	13	-	21	2	7	9	30
Total pour la Division	1	-	1	7	13	1	23	3	12	15	38
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES											
Bureau du Directeur	1	1	-	-	-	-	2	-	1	1	3
Service des relations avec les gouvernements et des affaires politiques	-	-	1	-	2	-	3	-	2	2	5
Service des relations avec les médias et le public	-	-	1	-	1	-	2	-	2	2	4
Service du protocole	-	-	1	1	-	-	2	1	3	4	6
Total pour la Division	1	1	3	1	3	-	9	1	8	9	18

Organe	Administrateurs							Services généraux			Total général
	D-2 et au-dessus	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	GS-6 et GS-7	GS-5 et au-dessous	Total	
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1	1	-	-	-	-	2	1	1	2	4
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	1	1	1	-	-	-	3	1	1	2	5
BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE	1	-	1	3	-	-	5	1	2	3	8
BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE	1	-	2	1	2	1	7	1	1	2	9
BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2
BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ	-	-	1	3	2	-	6	1	30	31	37
SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	-	1	2	-	2	-	5	2	2	4	9
DIVISION DE L'ADMINISTRATION											
Bureau du Directeur	1	1*	-	-	-	-	2	1	-	1	3
Service du budget, de la planification et des finances	-	-	1	1	3	1	6	5	9	14	20
Service des ressources humaines	-	1	-	2	3	1	7	2	9	11	18
Service des achats et de la logistique	-	-	1	3	1	-	5	4	14	18	23
Service de la formation et du perfectionnement du personnel	-	-	1	1	-	-	2	1	4	5	7
Service des services d'information	-	1	-	3	7	3	14	6	4	10	24
Total pour la Division	1	3	3	10	14	5	36	19	40	59	95
TOTAL Secrétariat	11	15	46	146	105	21	344	38	139	177	521

* Le Conseil exécutif a approuvé le reclassement de ces deux postes de P-5 à D-1 jusqu'à ce que les titulaires actuels quittent l'OIAC (EC-37/DEC.14 du 2 juillet 2004).

**APPENDICE 6 : PROGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE : DÉPENSES BUDGÉTISÉES
CONSOLIDÉES POUR 2006 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2004	Objets de financement	Budget 2005	Budget 2006	Différence (en %)	Prévisions pour 2007
3 261 182	Dépenses de personnel : Traitements	4 462 374	4 412 435	-1,12 %	4 412 435
1 288 760	Dépenses communes de personnel	1 696 726	1 707 751	0,65 %	1 707 751
68 566	Heures supplémentaires	76 500	78 986	3,25 %	78 986
320 937	Consultants	100 000	100 000	0,00 %	100 000
78 900	Personnel temporaire	80 000	132 507	65,63 %	132 507
-	Autres dépenses de personnel	25 000	25 813	3,25 %	25 813
5 018 345	Total, Dépenses de personnel	6 440 600	6 457 491	0,26 %	6 457 491
244 452	Frais de voyage : Voyages – réunions officielles	231 790	322 334	39,06 %	322 334
244 452	Total, Frais de voyage	231 790	322 334	39,06 %	322 334
-	Services contractuels : Formation	26 200	26 659	1,75 %	26 659
1 028 475	Sécurité/sûreté	42 500	157 713	>100,00 %	73 770
174 449	Autres services contractuels	123 064	262 194	>100,00 %	262 194
1 202 924	Total, Services contractuels	191 764	446 565	>100,00 %	362 622
-	Frais généraux de fonctionnement : Location de matériel	10 000	10 175	1,75 %	10 175
-	Entretien du matériel	60 000	62 576	4,29 %	62 576
14 894	Frais de réception et autres frais de représentation	16 500	16 789	1,75 %	16 789
-	Fournitures et accessoires	35 100	36 121	2,91 %	36 121
-	Autres frais généraux de fonctionnement	1 000	-	-100,00 %	-
14 894	Total, Frais généraux de fonctionnement	122 600	125 661	2,50 %	125 661
-	Mobilier et matériel – coûts d'utilisation : Autres mobilier et matériel	2 100	-	-100,00 %	-
-	Total, mobilier et matériel – coût d'utilisation	2 100	-	-100,00 %	-
6 480 615	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 988 854	7 352 051	5,20 %	7 268 108
-	Mobilier et matériel – dépenses d'équipement : Autres mobilier et matériel	45 500	182 641	>100,00 %	50 366
-	Total, Mobilier et matériel – dépenses d'équipement	45 500	182 641	>100,00 %	50 366
-	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	45 500	182 641	>100,00 %	50 366
6 480 615	TOTAL, DÉPENSES	7 034 354	7 534 692	7,11 %	7 318 474

- - - 0 - - -